



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'aménagement  
du territoire

# *Rapport d'activité 2017*

*Mars 2018*

# DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DATER)

## Table des matières

<b>1. Les instruments de l'aménagement du territoire en exécution de la loi du 30 juillet 2013</b>	<b>6</b>
1.1. La refonte de la loi modifiée du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire	6
1.2. Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT)	8
1.3. Plans directeurs sectoriels	13
1.3.1. Plan directeur sectoriel (primaire) « transports » (PST)	14
1.3.2. Plan directeur sectoriel (primaire) « logement » (PSL)	15
1.3.3. Plan directeur sectoriel (primaire) « zones d'activités économiques » (PSZAE)	15
1.3.4. Plan directeur sectoriel (primaire) « paysages » (PSP)	16
1.3.5. La coordination inter-plans sectoriels primaires	16
1.3.6. Plan directeur sectoriel (secondaire) « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »	16
1.3.7. Plan directeur sectoriel (secondaire) « décharges pour déchets inertes »	17
1.3.8. Plan directeur sectoriel (secondaire) « lycées »	17
1.4. Plans d'occupation du sol (POS)	18
1.4.1. POS « Aéroport et environs »	18
1.4.2. POS « Campus scolaire européen Tosseberg et environs »	19
1.4.3. PAP portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays	20
1.4.4. PAP portant création de zones industrielles à caractère national dans les régions du pays autres que le sud	20
1.4.5. PAG « Haff Réimech »	21
1.4.6. POS destiné à l'établissement de structures d'accueil temporaires pour demandeurs de protection internationale	21
1.4.7. POS « Centre militaire Häreberg »	23
1.5. Développement régional – Espaces urbains	24
1.5.1. Avenant à la deuxième Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg (DICI) modifiée en date du 15 janvier 2015	25
1.5.2. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Vallée de l'Alzette	28
1.5.3. Coopération territoriale Etat - Communes limitrophes de l'Aéroport de Luxembourg - AirRegion	31
1.5.4. Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad	31
1.5.5. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud (les communes membres : Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Käerjeng, Kayl, Mondercange, Pétange, Rumelange, Sanem, Schifflange)	38
1.5.6. Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU)	44
1.5.7. Groupe de travail inter-conventions	48
1.6. Développement régional – Espaces ruraux	48
1.6.1. Les activités des Parcs naturels	49
1.6.2. Le Parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS)	55
1.6.3. Le Parc naturel de l'Our (PNO)	59
1.6.4. Le nouveau Parc naturel Mëllerdall (PNM)	65
1.6.5. Le Parc germano-luxembourgeois	71

1.7.	Le Système d'information géographique du Département de l'aménagement du territoire (SIG-DATer)	73
<b>2.</b>	<b>Autres champs d'action nationaux</b>	<b>74</b>
2.1.	Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT)	74
2.2.	Groupe de travail mobilité douce	74
2.3.	Etudes d'impact environnemental	74
2.4.	Commission consultative aéroportuaire	75
2.5.	Observatoire du développement spatial (ODS)	75
2.6.	Commission d'aménagement	76
3.6.1.	Travaux de la commission d'aménagement	76
3.6.2.	Méthodes d'appréciation des PAG	76
2.7.	Le comité de pilotage du centre écologique (Parc Housen)	77
<b>3.</b>	<b>La coopération intergouvernementale européenne et internationale</b>	<b>78</b>
3.1.	La cohésion territoriale au niveau européen	78
3.2.	La politique urbaine au niveau européen	79
3.3.	L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	79
3.4.	Le Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)	80
3.5.	Les structures pour la mise en œuvre de la coopération territoriale	80
3.5.1.	Le GIE LERAS - Luxembourg European Research and Administration Support	80
3.5.2.	Les Groupements européens de coopération territoriale (GECT)	81
<b>4.</b>	<b>La coopération transfrontalière</b>	<b>81</b>
4.1.	La coopération multilatérale au niveau de la Grande Région	81
4.1.1.	Le Comité de coordination du développement territorial (CCDT)	81
4.1.2.	Le Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR)	82
4.1.3.	Le Système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR)	83
4.2.	La coopération bilatérale au niveau de la Grande Région	85
4.2.1.	La Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière	85
4.2.2.	La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)	85
4.2.3.	Le GECT Alzette-Belval	86
4.2.4.	Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (EOM)	87
4.3.	La coopération au niveau de l'Union du Benelux	89
<b>5.</b>	<b>L'initiative communautaire INTERREG</b>	<b>90</b>
5.1.	Concertation et consultation inter - fonds structurels	90

5.2. Actions de communication	90
5.3. Le Programme de coopération transfrontalière INTERREG V A Grande Région	91
5.4. Le Programme de coopération transfrontalière INTERREG V A Grande Région	92
5.5. INTERREG B North-West Europe (NWE) (2014-2020)	95
5.6. INTERREG Europe (2014-2020)	96
5.7. Le programme INTERACT (2014-2020)	97
5.8. ESPON	97
5.9. URBACT III (2014-2020)	100
<b>6. La formation et la coopération universitaire</b>	<b>101</b>
6.1. Formation continue	101
6.2. Master in Geography and Spatial Planning	101

## Table des acronymes

ACDU	Aménagement communal et développement urbain
AGGLO LUX	Agglomération Luxembourg
AGGLO NORD	Agglomération nord : Nordstad
AGGLO SUD	Agglomération sud
DATer	Département de l'aménagement du territoire
CDA	Centre de développement et d'attraction
CES	Conseil économique et social
CSDD	Conseil supérieur pour un développement durable
DICI	Développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la ville de Luxembourg (VdL). VdL, communes de Strassen, Bertrange, Leudelange et Hesperange
DPI	Demandeur de protection internationale
EEA	European Energy Award
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement
ESPON	European Spatial Planning Observation Network
GECT	Groupeur Européen de Coopération territoriale
INTERREG A	Programmes transfrontaliers
INTERREG B	Développement territorial durable dans les Nord-Ouest de l'Europe - vers une coopération transnationale à long terme
IVL	Integratives Verkehrs-und Landesentwicklungskonzept für Luxemburg
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (ancien CEPS/Instead)
MDDI	Ministère du Développement durable et des Infrastructures
MoDu	Stratégie globale pour une mobilité durable
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PAG	Plans d'aménagement généraux
PAP	Plan d'aménagement particulier
PDAT	Programme directeur d'aménagement du territoire
PDR	Programme de développement rural
PDS	Plan directeur sectoriel
PIB	Produit intérieur brut
PNDD	Plan national de développement durable
PNO	Parc naturel de l'Our
PNHS	Parc naturel de la Haute-Sûre
PNM	Parc naturel Mëllerdall
POS	Plan d'occupation du sol
PRO-SUD	Syndicat de communes régional pour la promotion et de développement de la région du sud. Communes de Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Käerjeng, Kayl, Mondercange, Pétange, Rumelange, Sanem, Schifflange
RGD	Règlement grand-ducal
SEBES	Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg
SUP	Strategische Umweltprüfung
TIR	Troisième révolution industrielle (Rifkin 2016)
UE	Union européenne
VdL	Ville de Luxembourg
ZAE	Zone d'activités économiques

# **1. Les instruments de l'aménagement du territoire en exécution de la loi du 30 juillet 2013**

## **1.1. La refonte de la loi modifiée du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire**

Suite à l'avis du Conseil d'Etat du 18 novembre 2014 concernant le projet de loi modifiant la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire et au retrait conséquent des projets de plan directeur sectoriel intitulés « logement », « zones d'activités économiques », « transports » et « paysages », il a été décidé de procéder à la refonte de la loi concernant l'aménagement du territoire.

En effet, alors que les servitudes instituées par la politique menée en matière d'aménagement du territoire interviennent dans une matière réservée à la loi, en ce qu'elles peuvent restreindre l'exercice du droit de propriété, le cadrage normatif doit résulter de la loi qui ne peut attribuer au pouvoir réglementaire le soin de régler les éléments moins essentiels que sous réserve que les principes et points essentiels aient été fixés dans la loi.

Alors que la Haute corporation s'est interrogée sur le fait que les plans directeurs sectoriels (PDS) et les plans d'occupation du sol (POS), en ce qu'ils prennent la forme d'un acte gouvernemental déclaré obligatoire par règlement grand-ducal, peuvent effectivement porter atteinte audit droit de propriété, il a été décidé :

- d'instaurer un nouveau système d'indemnisation, lequel couvre toutes les hypothèses dans lesquelles les privations de la jouissance du terrain sont hors de proportion avec l'utilité publique sur base de laquelle repose la servitude ;
- d'instaurer un nouveau système de servitudes « provisoires » en lieu et place des « effets standstill » lequel garantit qu'il ne soit pas procédé à des actions contraires aux objectifs des projets de PDS et des projets de POS;
- de supprimer la distinction établie par la loi modifiée du 30 juillet 2013 entre prescription d'une part et recommandation d'autre part et de passer par une adoption par règlement grand-ducal et non plus par une déclaration obligatoire par règlement grand-ducal.

En effet, selon l'avis du Conseil d'Etat du 18 novembre 2014, qui renvoie à un avis complémentaire du 12 mars 2013 rendu dans le cadre du projet de loi n°6124, les PDS « (...) constituent des actes administratifs autonomes qui sont déclarés obligatoires par la voie d'un règlement grand-ducal, qui apparaît dès lors comme un acte administratif séparé du plan à déclarer obligatoire. Dans la mesure où lesdits plans comportent des « prescriptions » (...) et des « recommandations » (...), il semble de bon aloi de ne pas se limiter dans le règlement grand-ducal à la déclaration d'obligation du plan, mais de préciser par des renvois aux passages pertinents du plan quels en sont les éléments ayant un caractère contraignant ». Ceci a considérablement compliqué le régime des PDS.

Enfin, la refonte de la loi-cadre concernant l'aménagement du territoire a en outre permis de simplifier les procédures d'adoption des PDS et des POS en procédant à un alignement des dites procédures.

Le projet de loi concernant l'aménagement du territoire a été approuvé par le Conseil de Gouvernement lors de sa séance du 22 juillet 2016, ce qui a permis le lancement de la procédure législative dudit projet de loi.

Ce texte a courant 2017 fait l'objet de deux avis de la part du Conseil d'Etat :

1° un avis du Conseil d'Etat en date du 13 juin 2017 (avis n°51935) dans le cadre duquel la Haute corporation a formulé 12 oppositions formelles et menacé d'en formuler 6 autres ;

2° un avis complémentaire en date du 24 octobre 2017 dans le cadre duquel la Haute corporation n'en formule plus que 4 oppositions formelles et menace d'en formuler une autre, ce qui constitue une baisse conséquente des critiques émises à l'encontre du projet de loi n° 7065.

En effet, deux oppositions formelles concernent à elles seules les objectifs du projet de loi en raison de leur manque de précision. Il est important que la loi détermine le ou les objectifs que doivent poursuivre les PDS et les POS en traçant les grands principes et en laissant la mise en œuvre du détail à ces derniers.

Ensuite, si le Conseil d'Etat souligne que les définitions, les objectifs et les prescriptions des PDS et POS sont contrairement au texte initial, plus précis et de surcroît n'empêchent pas les communes d'exécuter les obligations légales découlant de la Constitution ou de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et du développement urbain, il reproche toutefois aux auteurs du projet de loi le manque de cohérence entre le contenu des PDS et les effets desdits plans sur les plans d'aménagement communaux, raison pour laquelle la Haute corporation a formulé 2 autres oppositions formelles.

La menace d'opposition formelle quant à elle concerne l'articulation de certaines des dispositions des POS avec la possibilité pour les plans d'aménagement particulier communaux d'y déroger. La commission parlementaire devrait donc préciser ce point en prévoyant une procédure appropriée.

Les membres de la commission ont, de plus, décidé de (entre autres):

1° ne pas octroyer de caractère normatif contraignant au programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT), qui est par conséquent un instrument politique et stratégique orientant tant les démarches et les décisions du Gouvernement, que celles des pouvoirs locaux ;

2° renoncer à la gestion des emplacements de stationnement, matière qui de par la nature de la matière traitée n'a pas sa place dans le cadre du projet de loi concernant l'aménagement du territoire.

Les amendements adoptés par la Commission du Développement durable ont depuis fait l'objet d'une dépêche du Président de la Chambre des Députés au Président du Conseil d'Etat en date du 7 décembre 2017.

## 1.2. Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT)

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de loi concernant l'aménagement du territoire et suite aux avis du Conseil d'Etat de juin et octobre 2017, la politique de l'aménagement du territoire est désormais endiguée aux seuls cas visés par les objectifs de l'article 1 du projet de loi n°7065 concernant l'aménagement du territoire. Il revenait jusqu'à présent au PDAT de préciser les objectifs de la loi. À présent, le projet de loi s'est doté d'objectifs « autonomes », reléguant le PDAT à une fonction de définition de recommandations permettant d'organiser les différents besoins en espace aux endroits les plus appropriés du territoire national.

Au vu des avis formulés par le Conseil d'Etat, les auteurs du projet de loi ont estimé qu'il était plus opportun de ne pas conférer de force juridique contraignante au PDAT, mais de le considérer comme document représentant l'intérêt général national afin de développer le pays de façon durable et de garantir les meilleures conditions de vie pour la population. L'insertion de dispositions nécessairement précises au niveau du projet de loi lui attribuerait un caractère trop rigide. Le nouveau PDAT constituera par conséquent un document d'orientation et un guide pratique pour l'Etat et les communes, garantissant une souplesse et une adaptabilité quant à son contenu et permettant au PDAT d'avoir une portée plus exhaustive, quoique non normative.

Le PDAT sera l'instrument central de planification harmonieuse et ordonnée du développement du pays. Conformément au projet de loi, il définira une stratégie intégrée des programmations sectorielles ayant des répercussions sur le développement territorial national. Il arrête les orientations, les objectifs politiques ainsi que les mesures du Gouvernement et des communes à prendre dans le cadre des objectifs de la loi concernant l'aménagement du territoire.

Le PDAT proposera une stratégie pour utiliser l'espace du pays et pour respecter des critères d'aménagement du territoire dans l'allocation et la répartition des investissements et des ressources. Il a pour objet de canaliser les infrastructures, logements, bureaux, commerces, industries, zones vertes ou loisirs aux endroits les plus appropriés pour le bien-être de tous les citoyens et pour le développement durable du pays.

L'actuel PDAT date de 2003. Il contient des objectifs et orientations peu précises et il n'a pas été élaboré dans l'optique d'un guide d'application pour l'élaboration des PAG par exemple. Les volets tourisme, agriculture ou changements climatiques y font défaut.

Les travaux de refonte du PDAT ont débuté en janvier 2016 par la constitution du groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du PDAT. Ils se sont poursuivis en novembre 2016 avec la tenue d'un débat impliquant les forces vives de la nation et les acteurs politiques, sous le titre « Wat fir e qualitative Wuesstem fir eist Land ? – Landesplanung fir eng nohalteg Zukunft ».

La table ronde et le débat public sur le « Wei ee qualitative Wuesstem fir eist Land ? »<sup>1</sup>, organisés en 2015 et 2016 ont conclu que les principaux défis sont la création d'un nouveau consensus autour du modèle de développement du Luxembourg, le maintien de la qualité de vie dans un contexte de croissance socio-économique tout comme le rattrapage du retard infrastructurel du passé. Les besoins identifiés concernent les nouvelles formes d'habitat à un prix abordable, une économie plus durable et des emplois à haute valeur ajoutée et la cohésion sociale dans le but de faire évoluer les mentalités, de consommer différemment et favoriser le vivre ensemble et le partage.

À partir de 2017, le Ministère souhaitait inscrire les travaux de refonte du PDAT, qui se situent dans la discussion plus fondamentale sur le modèle adéquat de croissance, dans un large processus participatif associant la société civile et les travailleurs frontaliers.

---

<sup>1</sup> [http://www.amenagement-territoire.public.lu/fr/actualites/2017/04/Lancement-de-la-procedure-de-refonte-du-programme-directeur-d\\_amenagement-du-territoire.html](http://www.amenagement-territoire.public.lu/fr/actualites/2017/04/Lancement-de-la-procedure-de-refonte-du-programme-directeur-d_amenagement-du-territoire.html)



De l'information du public des projets initiés par les responsables politiques, il est envisagé de passer au partage de la décision avec les citoyens (voir graphique ci-contre). Ce qui prend beaucoup plus de temps et d'efforts.

	Consultation classique	Changement collaborative
Exemples	Plans d'occupation du sol, Strategische Umweltprüfung	Programme directeur d'aménagement du territoire
Degré de participation selon échelle de Arnstein	4 (consultation)	7 (Partenariat et délégation partielle du pouvoir)
Acteurs	un présentateur et des auditeurs	des facilitateurs, une grande diversité d'acteurs / parties prenantes
public cible	les résidents concernés	tous les résidents du Grand-Duché et les frontaliers, les enfants, la jeunesse, un véritable projet de société
Input	Règlement ou étude finalisé	Principes non négociables, beaucoup de questions et une méthodologie permettant à une diversité d'acteurs de collaborer sur un pied d'égalité et d'innover ensemble
Déroulement du processus	présentation des résultats de l'étude ou règlement, questions/réponses, possibilité de formuler des observations écrites dans un certain délai	Plusieurs laboratoires itératives pour élaborer un apport commun pour le plan d'action (approfondir les suggestions des participants)
Lieu des réunions	Centres polyvalents, mairies des communes territorialement concernés par le Règlement ou l'étude	friches, forêts, châteaux -> sortir du cadre habituel, régionalisation de l'approche
Output	Rapport sur les suites à réserver des observations	Base pour un plan d'action qui sera intégré dans le document final

#### La dévolution de pouvoir vers les citoyens et la différence entre consultation et changement collaboratif

L'approche retenue est unique, tant pour l'aménagement du territoire que pour le pays. Le Ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions s'est engagé à céder une partie de son pouvoir de décision aux participants à une série d'ateliers régionaux. Ces ateliers ont été préparés en 2017 pour se dérouler entre mars et juin 2018. Les participants aux ateliers régionaux seront invités à faire part de leur vision et attentes en termes de développement de leur région et de leur pays.

Courant 2017, le groupe de travail interministériel chargé de l'élaboration du PDAT s'est ainsi réuni à quatre reprises (18 janvier 2017, 16 février 2017, 9 mars 2017 et 24 avril 2017) pour déterminer le cadre dans lequel la participation citoyenne devrait se dérouler. Le groupe a défini les thèmes et régions à retenir, les parties prenantes à consulter, et a fait des recommandations en ce qui concerne le langage à adopter.

Le langage à utiliser dans le cadre du nouveau PDAT a par ailleurs aussi fait l'objet d'un workshop interne au DATer (12 octobre 2017), qui a abouti à l'élaboration d'un guide de langage positif en matière d'aménagement du territoire.



Groupe de travail interministériel chargé de la refonte du PDAT en session de travail, juin 2017

Une Charte de l'aménagement du territoire, élaborée de manière collaborative par le groupe de travail interministériel chargé de la refonte du PDAT, donne les prémisses pour les travaux des laboratoires régionaux.<sup>2</sup>



Charte de l'aménagement du territoire, oct 2017

<sup>2</sup> [https://www.gouvernement.lu/7490044/Charte-nationale-de-l\\_amenagement-du-territoire.pdf](https://www.gouvernement.lu/7490044/Charte-nationale-de-l_amenagement-du-territoire.pdf)



Guide du langage positif, développé lors d'un workshop le 17 octobre 2017

Enfin, le groupe de travail PDAT s'est penché sur le rôle et les missions du nouveau PDAT et a jeté un regard neuf sur l'approche multifonctionnelle du territoire. Lors d'une conférence de presse en date du 24 octobre 2017, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, a présenté l'avancement des travaux de refonte du PDAT prévue dans l'accord de coalition du Gouvernement.<sup>3</sup>



Conférence de presse en date du 24 octobre 2017, présentant l'approche de refonte du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) au public et à la presse.

<sup>3</sup> [http://amenagement-territoire.public.lu/fr/actualites/2017/051/PK\\_DATer.html](http://amenagement-territoire.public.lu/fr/actualites/2017/051/PK_DATer.html)

Les idées des participants au processus participatif de refonte du PDAT seront intégrées dans un cahier de recommandations, qui servira de base à la réécriture, en 2019, du PDAT. Les apports des ateliers régionaux guideront ainsi la rédaction du nouveau PDAT.

Le déroulement du processus participatif en 2018 sera le suivant : Les participants seront regroupés dans 4 ateliers régionaux, qui sont organisés dans 4 régions et qui traiteront chacun 5 thèmes aux choix : fonctions élémentaires, cohésion sociale et territoriale, qualité de vie, résilience et ressources.

L'enjeu du processus participatif sera d'écouter les résidents et frontaliers et de recevoir un avis informé sur des questions telles que : comment vivre, travailler dans ma région et mon pays ?, comment voir mon temps de trajet entre lieu de résidence, emploi et commerces raccourci ?, quelle peut être une nouvelle relation villes – campagnes ?, comment préserver des espaces libres et calmes et un bon état des rivières, sols ou forêts ?, comment adapter mon offre en mobilité active, commerces de proximité, guichets de services ?

Les participants seront appelés à donner leur avis de non-technicien sur le type et la localisation du développement que devrait connaître leur région et leur pays, mais aussi dans quelle mesure ils sont prêts à accepter des compromis pour maintenir leur qualité de vie.

La force de l'approche retenue réside dans le fait que des personnes volontaires et motivées, d'horizons, de profils, de connaissances, de vues et d'expériences divers seront amenées à collaborer pour élaborer de nouvelles solutions, que les réflexions locales seront synthétisées en recommandations de portée nationale, et que les responsables politiques baseront la suite des travaux de refonte du PDAT sur l'apport citoyen produit.

Le processus participatif sera aussi l'occasion de sensibiliser les citoyens, frontaliers, mais aussi les autres ministères, administrations et communes aux enjeux de l'aménagement du territoire qui nous concernent tous. Il s'agit d'illustrer en quoi l'aménagement du territoire influence notre quotidien, les autres politiques sectorielles ou les plans d'aménagement généraux.

A cette fin, le DATer a préparé et organisé fin 2017 une campagne internet et média de sensibilisation des citoyens à l'aménagement du territoire au sens général et au PDAT en particulier. Des logos d'identification du processus participatif, des régions et thèmes retenus ont été créés. La campagne nationale prévoit des annonces dans la presse nationale et transfrontalière, un spot au cinéma, la distribution de 18 000 flyers et 400 affiches, un publi-reportage radio, des affiches dans les bus et des displays sur écrans du tram et des bus RGTR, des bannières web, le recours aux réseaux sociaux et le mailing aux communes pour le Reider et leurs sites web. Le point culminant de la campagne est le site web créé spécifiquement pour l'occasion : <https://notrefuturterritoire.lu/fr>. Le site web a été conçu pour servir en même temps de site d'inscription courant janvier-février 2018 des futurs participants au processus citoyen de refonte du PDAT.



Campagne de sensibilisation et de recrutement Participation citoyenne à la refonte du Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT)



CRÉONS ENSEMBLE  
NOTRE FUTUR TERRITOIRE

Site web de sensibilisation et de recrutement dans le cadre de la participation citoyenne à la refonte du PDAT : <https://notrefuturterritoire.lu/fr>

L'horizon temporel proposé pour le nouveau PDAT est 2030, afin de l'aligner avec les Objectifs du développement durable (ODD) auxquels le Luxembourg a souscrit, notamment l'ODD 11 qui vise entre autres les villes durables et l'utilisation durable du sol.

Toujours dans le cadre du PDAT et de la sensibilisation générale à l'aménagement du territoire, le DATer a aussi préparé fin 2017 un rapport de débat de consultation sur l'aménagement du territoire prévu se tenir à la Chambre des Députés début 2018.

En effet, dans son discours sur l'état de la Nation du 25 avril 2017, M. le Premier Ministre a appelé à l'organisation d'un débat sur l'aménagement du territoire à la Chambre des Députés. Pour M. le Premier Ministre, il s'agissait de donner aux Députés la possibilité de présenter leurs solutions pour réduire la consommation foncière et pour contrer le développement spatial diffus des dernières décennies et ses conséquences sur l'économie, l'environnement et la société en général.

Le rapport sera intitulé « La croissance récente a profondément marqué notre territoire. Que devons-nous faire aujourd'hui pour l'aménager pour les générations futures ? ».<sup>4</sup>

### 1.3. Plans directeurs sectoriels

Après le retrait de la procédure réglementaire des 4 avant-projets de plan directeur sectoriel primaire « logement », « transports », « paysages » et « zones d'activités économiques » fin 2014, le Gouvernement a soumis à débat sa nouvelle approche concernant l'agencement des instruments de l'aménagement du territoire.

<sup>4</sup> <http://amenagement-territoire.public.lu/fr/actualites/2018/02/DebatCHD.html>

S'agissant plus particulièrement des quatre plans directeurs sectoriels primaires, le Gouvernement insiste sur la nécessité de la mise en œuvre de ces instruments destinés à promouvoir la coordination horizontale et à assurer ainsi, dans la politique nationale d'aménagement du territoire, l'intégration des domaines ayant un impact sur le territoire.

Afin de garantir cette approche multisectorielle, il a été proposé de relancer les quatre groupes de travail thématiques des plans directeurs sectoriels avec pour mission la révision des projets de règlement grand-ducal tout en tenant compte – dans la mesure du possible – des avis des communes, des institutions et des organismes nationaux et transfrontaliers ainsi que de remarques pertinentes émises par des particuliers dans le cadre de la procédure de consultation.

#### 1.3.1. Plan directeur sectoriel (primaire) « transports » (PST)

L'ancienne version du PST est entrée en procédure d'adoption fin juin 2014 sous forme de projet de règlement grand-ducal en exécution de la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire.

Le 28 novembre 2014, le Gouvernement a décidé de retirer de la phase procédurale les projets de règlement grand-ducal déclarant obligatoires les quatre plans directeurs sectoriels.

L'année 2017 a été consacrée à la finalisation de l'étude environnementale stratégique (EES) afin d'évaluer l'impact environnemental du plan sous rubrique et à quelques modifications mineures au niveau textuel de l'avant-projet de règlement grand-ducal rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « transports ». Egalement, des projets de P&R et des projets de pistes cyclables ont été intégrés dans le règlement.

La mise en procédure de consultation publique du plan est en attente jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi concernant l'aménagement du territoire, prévu en avril 2018 (voir point 1.1.).

### 1.3.2. Plan directeur sectoriel (primaire) « logement » (PSL)

Suite aux consultations avec les communes, le Gouvernement a décidé de prendre en compte dans une large mesure les critiques émises par les autorités communales à l'encontre du projet de plan directeur sectoriel « logement » retiré de la procédure réglementaire en 2014.

Ainsi, la nouvelle mouture du plan directeur sectoriel ne prévoit plus de dispositions relatives aux communes et localités à développer prioritairement et aux densités de logement. En effet, les méthodes développées pour apprécier l'accessibilité en transports en commun, le degré de centralité d'une localité ainsi que le potentiel de développement d'une commune serviront de critères d'appréciation du développement urbain projeté par les plans d'aménagement communaux.

Le plan directeur sectoriel « logement » est exclusivement dédié à la réservation de surfaces pour la réalisation de projets destinés prioritairement à l'habitat et à la promotion de projets modèles de développement. A ces fins, le PSL détermine les critères d'élaboration et de réalisation à considérer par ces projets d'habitation modèles. Ainsi, les projets destinés prioritairement à l'habitat doivent :

- promouvoir un urbanisme faiblement consommateur en surfaces au sol et en ressources ;
- favoriser la diversification et le rapprochement des fonctions urbaines ;
- garantir un développement urbanistique cohérent et durable pour chaque zone prioritaire d'habitation ;
- promouvoir la création de quartiers propices à l'utilisation de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;
- promouvoir le développement de logements à coût modéré dans un but d'atteindre une mixité sociale ;
- garantir un aménagement écologique des espaces publics et ouverts au public.

Par ailleurs, des conventions de coopération entre l'Etat et des communes ou syndicats de communes au sens de l'article 22 de la loi du [ ] concernant l'aménagement du territoire peuvent être conclues en vue d'un cofinancement pour la mise en œuvre de projets destinés prioritairement à l'habitat.

Une attention particulière est accordée à l'urbanisation au sein du tissu urbain existant (densification, urbanisation des friches industrielles) et l'accent est porté à une accessibilité adéquate par les transports en commun et un niveau de centralité adapté aux besoins des futurs habitants de la zone.

Une grande partie des efforts a été consacrée à la finalisation de l'étude environnementale stratégique (EES) du PSL.

### 1.3.3. Plan directeur sectoriel (primaire) « zones d'activités économiques » (PSZAE)

Le groupe de travail interministériel chargé de l'établissement du plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » s'est concentré en 2017 sur une réduction des surfaces réservés à 600ha.

En effet, lors de la finalisation de l'étude environnementale stratégique (EES) du PSZAE, certaines surfaces ont été écartées du règlement suite à des contraintes environnementales.

#### 1.3.4. Plan directeur sectoriel (primaire) « paysages » (PSP)

Dès 2015, la précision des coupures vertes au 2.500<sup>e</sup> a été entamée. Parallèlement, les avis des communes ont été analysés. Les réponses en ont été présentées aux responsables politiques des communes au cours de 5 conférences régionales organisées fin 2015/début 2016.

Au cours de l'année 2017, le groupe de travail PSP a finalisé la précision au 2.500<sup>e</sup> des coupures vertes ainsi qu'un document technique à ce sujet. Ce document illustre le choix de la délimitation et servira de document de référence aux communes et aux bureaux d'études. En outre, le groupe de travail a retravaillé le texte du règlement grand-ducal.

La finalisation de l'étude environnementale stratégique (EES) du PSZAE était également à l'ordre du jour au courant de l'année 2017.

#### 1.3.5. La coordination inter-plans sectoriels primaires

La plate-forme interministérielle a pour mission de coordonner les travaux des quatre groupes de travail et de veiller à la cohérence des quatre plans directeurs sectoriels primaires par rapport au programme directeur adapté.

À la suite du retrait de la procédure réglementaire des 4 plans directeurs sectoriels primaires (PST, PSZAE, PSL, PSP) en 2014, la plate-forme ministérielle inter-plans sectoriels a été mise à profit en vue de définir une démarche commune ainsi que d'arrêter le contenu des plans directeurs sectoriels primaires nouvelle mouture.

Le ministre a présidé 3 réunions de la plate-forme en 2016. Les concertations portaient surtout sur l'étude environnementale stratégique des quatre plans le projet de loi concernant l'aménagement du territoire et les états des lieux des 4 présidents des groupes de travail.

#### 1.3.6. Plan directeur sectoriel (secondaire) « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

Le règlement grand-ducal du 25 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles » prévoit, à son article 5, une commission de suivi qui a pour mission de guider les communes et les opérateurs dans l'application du règlement. Le DATer assure la présidence de la commission de suivi.

Le programme gouvernemental prévoit l'élaboration d'un cadastre électromagnétique afin de garantir une transparence globale des présences et intensités des radiations des antennes relais.

Lors d'une conférence de presse en date du 26 septembre 2017, le Secrétaire d'Etat au MDDI, Monsieur Camille GIRA, a présenté le nouveau cadastre des stations de base pour réseaux publics de communications mobiles. Ce nouveau cadastre appelé « Cadastre hertzien » est intégré au géoportail national du Grand-Duché de Luxembourg <http://map.geoportail.lu>.



Il permet à toute personne désireuse de prendre connaissance de l'emplacement et des caractéristiques techniques des antennes de mobilophonie. L'utilisateur peut visualiser les données sur différentes couches de fond (carte topographique, image aérienne, carte routière, plan cadastral) au plus près de ses besoins et les télécharger.

Le cadastre localise les sites des stations de base autorisés dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Le cadastre permet la consultation des puissances fournies à l'entrée des antennes, des autorisations d'exploitation ainsi que des rapports de contrôle (réception) établis lors de la mise en service

En septembre 2017, le cadastre renseignait sur 750 sites de stations de base. En total 1100 antennes 2G, 3G et 4G appartenant aux opérateurs *Post Télécommunications*, *Orange* et *Tango* y ont été répertoriées.

Une étroite coopération entre le Département de l'aménagement du territoire, l'Administration de l'environnement, l'Inspection du travail et des mines et l'Institut luxembourgeois de régulation a permis de mettre en place le nouveau cadastre reprenant l'ensemble des informations pertinentes (localisation précise, caractéristiques techniques, autorisations, rapports de contrôle) dans le géoportail national et d'offrir ainsi au grand public une application web moderne, transparente et interactive.

Une mise à jour des informations du cadastre est automatiquement réalisée tous les quinze jours.

#### 1.3.7. Plan directeur sectoriel (secondaire) « décharges pour déchets inertes »

Le DATer participe aux travaux de la commission de suivi chargée de la mise en œuvre du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » rendu obligatoire par règlement grand-ducal du 9 janvier 2006. Cette commission de suivi fonctionne sous la présidence de l'Administration de l'environnement.

En 2017, le DATer n'a pas reçu de convocations de l'Administration de l'environnement pour une réunion de la commission de suivi.

#### 1.3.8. Plan directeur sectoriel (secondaire) « lycées »

Le plan directeur sectoriel « Lycées » a été déclaré obligatoire par règlement grand-ducal en date du 25 novembre 2005.

A l'heure actuelle, le Gouvernement n'envisage pas de relancer un nouveau plan directeur sectoriel « lycées » qui se limite à un recensement et à une projection quantitative et géographique de futurs élèves. Vu la forte progression de la diversité langagière des élèves et les exigences en matière de formation adaptée aux besoins du marché du travail, la décentralisation et régionalisation des infrastructures a actuellement atteint ses limites avec un nouveau lycée à Clervaux et un projet de Lycée à Mondorf.

#### 1.4. Plans d'occupation du sol (POS)

L'année 2017 a vu le traitement de 16 POS, dont 3 ont été déclarés obligatoires.

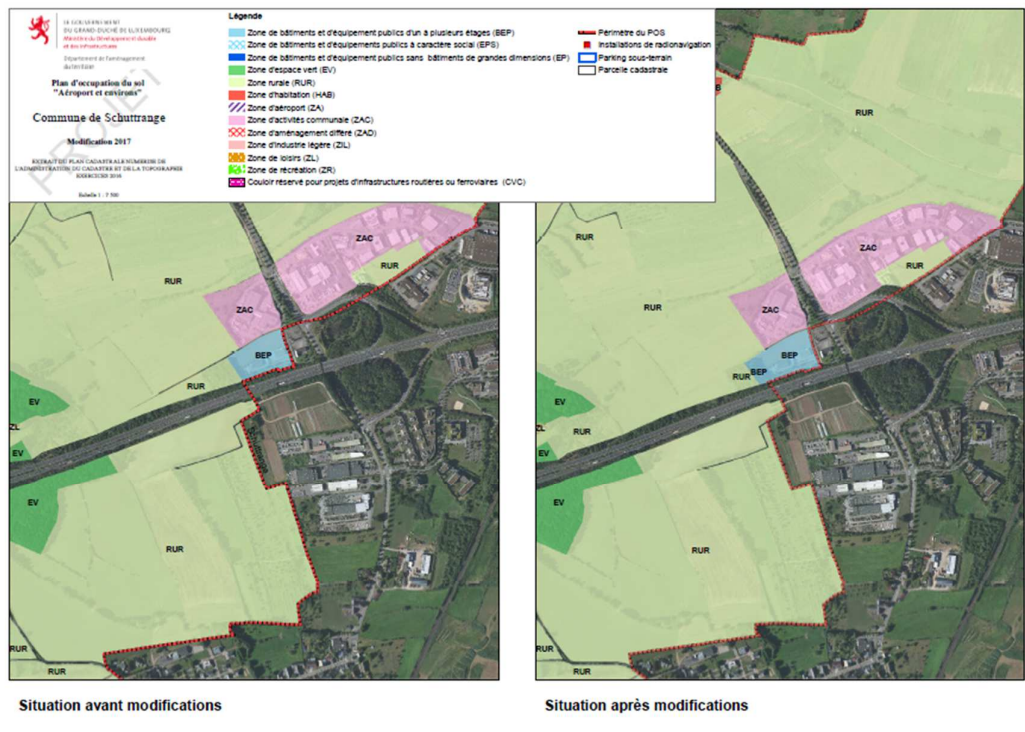
##### 1.4.1. POS « Aéroport et environs »

Le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs » a été déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 17 mai 2006, publié au Mémorial A n° 101 du 14 juin 2007. Ce POS a remplacé le plan d'aménagement partiel concernant l'aéroport et ses environs déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 31 août 1986 et élaboré sur base de la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire.

Au cours de l'année 2016, la partie graphique du POS « Aéroport et environs » concernant le territoire de la Ville de Luxembourg a été modifiée pour tenir compte de l'évolution récente sur le terrain. Cette modification a été réalisée en concertation avec la refonte du PAG de la Ville de Luxembourg.

En outre, le Gouvernement en Conseil a décidé de modifier la partie graphique du POS « Aéroport et environs » sur les territoires des communes de Niederanven, de Sandweiler et de Schuttrange. Pour ce qui concerne la commune de Schuttrange, une enquête publique a été effectuée entre le 6 novembre et le 21 décembre 2017, pendant laquelle le public était invité à consulter le projet de modification et à présenter d'éventuelles observations.

Comme il est illustré ci-après, il s'agit d'un reclassement d'une parcelle actuellement classée en zone rurale (RUR) en zone de bâtiments et d'équipements publics d'un à plusieurs étages (BEP) afin d'y permettre l'extension du parc de recyclage intercommunal des communes de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange.



*Le projet de modification du POS « Aéroport et environs » sur le territoire de la commune de Schuttrange tel qu'il a été soumis à l'enquête publique.*

#### 1.4.2. POS « Campus scolaire européen Tossebiert et environs »

Le plan d'occupation du sol « Campus scolaire européen Tossebiert et environs » a été déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 13 mai 2008.

En 2015, suite à l'afflux massif de migrants issus du Moyen-Orient, il a été décidé par le Gouvernement en Conseil d'abroger partiellement le POS « Campus scolaire européen Tossebiert et environs » par un nouveau POS destiné à l'établissement de structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale.

Le POS « Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Mamer » et portant modification du plan d'occupation du sol « Campus scolaire européen Tossebiert et environs » est entré en vigueur le 29 mars 2016.

Toutefois, un recours en annulation fut lancé le 21 juin 2016 à l'encontre du règlement grand-ducal déclarant ce POS obligatoire. Par jugement du 11 janvier 2018, le tribunal administratif en a fait droit et a prononcé l'annulation du règlement en question, de sorte que le projet de structure d'accueil ne peut être réalisé.

#### 1.4.3. PAP portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays

En juillet 2016, le Gouvernement en Conseil a décidé de modifier le plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal du 25 août 1978 et ses compléments, notamment en ce qui concerne les zones industrielles à Pétange (Pôle européen de développement), Differdange (Haneboesch) et Bettembourg (Schélek).

Suite à une première modification déclarée obligatoire par règlement grand-ducal du 3 juillet 2015, le lieu-dit « Schéleck » a fait l'objet d'une deuxième modification déclarée obligatoire par règlement grand-ducal du 18 décembre 2017. Cette modification a exclu certaines parcelles de la délimitation du POS afin qu'elles puissent accueillir les services techniques de la commune de Bettembourg.

La modification sur le terrain de la commune de Pétange, actuellement en procédure réglementaire, porte sur le complément de plan d'aménagement partiel déclaré obligatoire par règlement grand-ducal en date du 26 novembre 1979. Elle a pour objet la prise en compte de l'évolution récente des terrains et des infrastructures effectivement implantées dans la zone instaurée par le complément de plan.

En ce qui concerne la modification de la zone « Haneboesch » située à cheval sur les territoires des communes de Differdange et de Sassenheim, certaines parcelles seront exclues de la délimitation du PAP pour leur valeur écologique à préserver. D'autres parcelles seront reclassées en « zone d'activité industrielle » afin de permettre l'extension de celle-ci. Les aspects concrets de la modification de la délimitation du POS sur le territoire du lieu-dit « Haneboesch » font actuellement l'objet de concertations au sein du groupe de travail.

#### 1.4.4. PAP portant création de zones industrielles à caractère national dans les régions du pays autres que le sud

Lors d'une réunion du comité de pilotage politique Nordstad du 6 février 2015, il a été décidé de procéder à l'actualisation du concept urbanistique de l'axe Ettelbruck- Erpeldange-sur-Sûre - Diekirch en vue de son intégration dans les futurs plans d'aménagement général des communes concernées.

Pour ce faire, et en raison de l'incompatibilité des activités envisagées par les différents plans directeurs concernant l'axe Ettelbruck - Erpeldange-sur-Sûre - Diekirch avec les objectifs du PAP de 1981, il a été décidé d'abroger en deux étapes la zone « Walebroch » dudit PAP et ce en synchronicité avec les procédures d'adoption et d'entrée en vigueur des futurs PAG des communes de Diekirch et d'Erpeldange-sur-Sûre.

Cette abrogation partielle du PAP répond à un besoin d'intérêt général car elle constitue un premier pas vers le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de la Nordstad, en permettant l'intégration du plan directeur, le Masterplan 2008, dans les futurs PAG des communes de Diekirch et d'Erpeldange-sur-Sûre.

L'abrogation partielle permettra également de maintenir, voire de renforcer le rôle de pôle économique de la Nordstad avec la création d'un quartier mixte à prédominance économique sur le site de l'axe central actuellement couvert par le PAP de 1981 et celle de la zone d'activités à caractère régional « Fridhaff ».

La procédure d'abrogation du PAP portant création de zones industrielles à caractère national dans les régions du pays autres que le sud a été lancée le 20 novembre 2015. Le 7 octobre 2016 a été déclarée obligatoire la modification du PAP pour le territoire de la Ville de Diekirch et il est prévu de lancer l'enquête publique pour la modification dudit PAP sur le territoire de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre au début de l'année 2017.

Le projet d'abrogation de la partie dudit PAP sur le territoire de la commune d'Erpeldange sur Sûre a fait l'objet d'une enquête publique en février 2017. Après sa soumission à la procédure réglementaire en juillet, le règlement grand-ducal déclarant l'abrogation obligatoire est entré en vigueur le 12 décembre 2017.

#### 1.4.5. PAG « Haff Réimech »

Le 29 juillet 2016, sur demande de la commune de Schengen, le Gouvernement en Conseil a décidé de modifier le PAG « Haff Réimech » pour adapter le plan aux évolutions de la réalité sur le terrain.

Moyennant l'exclusion de certaines parcelles de la délimitation du PAG, la modification permet la réalisation de plusieurs projets communaux tels que – entre autres - l'extension du complexe scolaire de l'école fondamentale et la désaffectation du bâtiment atelier du service Régie communal en halle de jeux pour l'école.

Afin de s'assurer que les modifications projetées du PAG « Haff Réimech » n'impactent pas négativement l'environnement, des études seront effectuées début 2018. Le résultat desdites analyses d'incidences environnementales sera soumis à une enquête publique parallèle à celle du projet de modification du PAG « Haff Réimech ».

#### 1.4.6. POS destiné à l'établissement de structures d'accueil temporaires pour demandeurs de protection internationale

Dans ses séances du 23 octobre 2015 et du 29 janvier 2016, le Conseil de Gouvernement a décidé de charger le ministre ayant le Développement durable et les Infrastructures dans ses attributions, en collaboration avec un groupe de travail, de l'élaboration de quatre plans d'occupation du sol avec l'objet d'établir par eux lesdites structures provisoires d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale sur les territoires des communes de Diekirch, Junglinster, Mamer, Steinfort et Clervaux.

La durée d'existence de ces centres de primo-accueil moyen terme est estimée à cinq ans.

Les procédures POS ont été lancées le 20 novembre 2015.

Le plan d'occupation du sol « Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Diekirch » a été déclaré obligatoire le 26 février 2016.



*Illustration du projet de la structure provisoire d'accueil d'urgence à Diekirch présentée lors la réunion d'information de la population dans le cadre de l'enquête publique du POS.*

Le plan d'occupation du sol « Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Junglinster » a été déclaré obligatoire le 15 mars 2016.



*Le site du projet de la structure provisoire d'accueil d'urgence à Junglinster tel que présenté lors la réunion d'information de la population dans le cadre de l'enquête publique du POS.*

Le POS « Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Mamer » et portant modification du plan d'occupation du sol « Campus scolaire européen Tossebiert et environs » déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 13 mai 2008 est entré en vigueur le 29 mars 2016.

Le POS « Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Steinfort » est entré en vigueur le 24 août 2016.

L'enquête publique pour l'établissement du POS « Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale et reconversion du site d'émissions d'ondes radioélectriques à Marnach » a été lancée en novembre 2016.

Toutefois, à Mamer, Junglinster et Steinfort des recours en annulation entravent jusqu'à présent la mise en œuvre des infrastructures sur le terrain.

Le règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Structure provisoire d'accueil d'urgence pour demandeurs de protection internationale, déboutés de la procédure de protection internationale et bénéficiaires d'une protection internationale à Junglinster » a été annulé par décision du 28 septembre 2017, celui relatif à la structure provisoire à Steinfort a fait l'objet d'une annulation par jugement rendu le 14 décembre 2017 et celui relatif à la structure provisoire à Mamer a été annulé par jugement du 11 janvier 2018.

#### 1.4.7. POS « Centre militaire Härebiert »

Les infrastructures de la caserne Grand-Duc Jean au Härebiert à Diekirch ont été construites dans les années cinquante et la majeure partie des trente-quatre bâtiments existants n'a jamais été soumise à des travaux de modernisation jusqu'à ce jour.

Par conséquent, les bâtisses se trouvent dans un état de vétusté avancé et ne répondent plus aux normes de sécurité générale et techniques en vigueur.

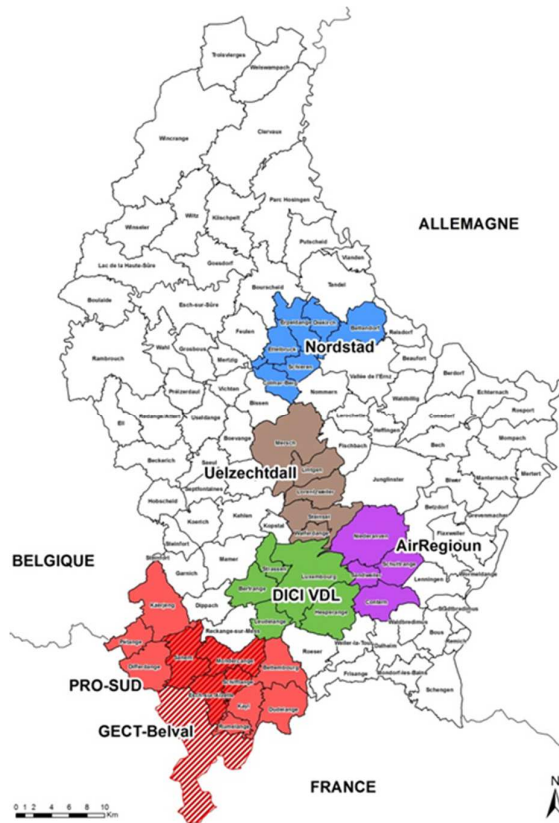
Ces infrastructures ne répondent plus aux besoins fonctionnels de l'armée ni aux exigences légales qui s'imposent en matière de sécurité et de santé au travail.

Ainsi, le projet de POS « Centre militaire Härebiert » a pour objectif de (re)définir les surfaces déjà construites de l'actuel périmètre de la caserne, de définir les zones nécessaires à l'extension de la caserne et de définir l'utilisation des terrains destinés aux activités militaires de plein air et aux équipements y relatifs.

Le projet fait actuellement l'objet d'études environnementales selon les dispositions de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Il peut être estimé que la procédure POS – composée d'une enquête publique et d'une procédure réglementaire – sera entamée au printemps 2018.

1.5. Développement régional – Espaces urbains






1.5. Développement régional – Conventions de coopération territoriale Etat / Communes



Conventions de coopération territoriale Etat-Communes

La loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire permet au ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, suite à l'accord du Gouvernement en Conseil, de procéder à la conclusion de conventions visant un développement territorial intégratif, coordonné et durable appelées « conventions de coopération territoriale Etat/Communes ». Ces conventions visent la promotion de la coopération intercommunale et la contribution à la mise en œuvre des plans et programmes de l'aménagement du territoire.

Tableau récapitulatif des conventions expirées et de celles en cours :

					
<b>Signature 1<sup>ère</sup> Convention</b>	26.09.2005	13.12.2007	21.07.2008	27.06.2005	15.07.2015
<b>Dates d'expiration</b>	<b>25.04.2019</b>	31.12.2017	31.12.2013	<b>31.12.2018</b>	<b>15.07.2020</b>



Aujourd'hui nous disposons d'une bonne dizaine d'années d'expérience dans le domaine des conventions de coopération Etat-communes (tableau ci-dessus). Au cours de ces années les acteurs concernés – c'est-à-dire les communes, mais également les acteurs étatiques – ont appris à se connaître et une certaine « culture de coopération » a pu se développer. Jusqu'à présent c'est principalement le DATer qui a initié, coordonné et guidé les travaux avec l'aide des managers régionaux du Prosud, de la Nordstad (depuis 2010) et de celui de la convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg (DICI) (depuis 2014). A côté de ces ressources, les projets de coopération intercommunale ont également été soutenus par des engagements financiers non négligeables de la part du DATer.

Sachant qu'initialement une importance particulière a été mise sur la coordination des projets de plans d'aménagement communaux (PAG) et sur l'instauration d'une structure de coopération intercommunale stable (par exemple sous la forme d'un syndicat intercommunal), il convient à présent d'apprécier les résultats effectifs des coopérations et surtout d'évaluer les potentialités de cet instrument.

C'est à ces fins que les bureaux Zeyen & Baumann et Spatial4sight ont été chargés en octobre 2017 d'élaborer de manière participative des perspectives de développement pour l'instrument des conventions Etat-Communes. Les travaux y relatifs ont été entamés sous forme d'entretiens téléphoniques et de préparations d'ateliers de réflexion. Les résultats de ce processus seront présentés en février 2018.

#### 1.5.1. Avenant à la deuxième Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg (DICI) modifiée en date du 15 janvier 2015

Fin 2015, les responsables politiques ont décidé de poursuivre la coopération entre les communes de Bertrange, Hesperange, Leudelange, Luxembourg et Strassen et le DATer du MDDI dans le cadre de la Convention DICI et ont signé un avenant à la convention qui porte sa durée jusqu'à fin 2018. Les responsables politiques ont manifesté le souhait de se concentrer sur la thématique de la mobilité, qui représente un enjeu de taille pour l'espace DICI et qui va connaître une importante mutation avec l'arrivée du tram et du système de gares périphériques.

#### Projet d'optimisation de la cyclabilité du réseau infrastructurel cyclable dans l'espace DICI (Ligtermoet phase 2)

Dans le cadre du projet d'optimisation de la cyclabilité, une première étude effectuée en 2016 par le bureau néerlandais spécialisé en cyclabilité Tridée (anciennement Ligtermoet&Partners) consiste en une évaluation systématique de la cyclabilité (Fahrradtauglichkeit) de l'ensemble des voies publiques des communes participantes. Cette analyse, qui fait suite aux projets cyclables précédemment réalisés par le DICI (dici.tour.4YOU ; Project Aarbechtswee), permet de présenter une typologie du maillage routier selon la qualité de cyclabilité de façon synoptique.

L'analyse de 2360 km de voirie, dont plus de la moitié a été parcourue à vélo, est représentée sur une carte, où la cyclabilité de chaque voirie publique est classée selon le code couleur des pistes de ski : du vert (le plus sécuritaire pour le cycliste - praticable par les enfants) au noir (le plus risqué), en passant par le bleu (praticable par tous) et le rouge (cycliste expérimenté), mettant de ce fait en exergue les tronçons problématiques. Il ressort ainsi clairement de l'analyse qu'une partie importante du réseau routier est praticable à vélo (classe bleue), notamment dans les quartiers où des mesures d'apaisement du trafic comme les zones 30 km/h sont d'œuvre, et cela

sans recours à de grands moyens infrastructurels. Cette étude a été réalisée en parallèle dans l'espace conventionné Uelzechtdall afin de garantir les interconnexions au réseau de la Ville de Luxembourg.



Workshop avec les responsables techniques



Présentation des résultats

Toutes les mesures et alternatives concrètes nécessaires à l'optimisation du réseau cyclable ont été identifiées et décrites dans la phase 2 de l'étude. Sur base des conclusions du rapport et des mesures proposées, un groupe de travail (représentants techniques des communes, cellule mobilité douce du MDDI et Division de la mobilité durable de l'administration des Ponts et Chaussées et représentants du DATer) avait défini les itinéraires cyclables. L'étude prévoit également une évaluation succincte de l'impact de la mise en œuvre des mesures proposées sur la voirie et sur les autres modes de transport sur les tracés prioritaires définis. Le document final intégrera la phase 1 et 2 du projet et reprendra les itinéraires d'action prioritaire et les conséquences (structurelles, spatiales, modales/trafic et financières) de la mise en œuvre de ces mesures. Il sera soumis à l'appréciation des responsables politiques du DICl en 2018.

Une fois avalisé (et donc la volonté soulignée de développer et de mettre en œuvre les tracés qualitatifs définis), il s'agira pour tous les acteurs – communes et Etat (Ponts et Chaussées) – dans un esprit de coopération régionale, de prendre leurs responsabilités et de faire en sorte à mettre en œuvre les mesures avec l'aide de leurs bureaux d'études (pour ce qui est de la planification de détail) dans des délais raisonnables.

L'objectif ultime est d'aboutir à un réseau cyclable régional de qualité, cohérent, sur, continu et interconnecté avec le réseau de la ville de Luxembourg et les pistes cyclables nationales.

### **Optimisation de la gestion de l'offre publique en matière de mobilité dans l'espace DICl**

En 2016, le comité politique a validé une offre soumise par KPMG pour analyser l'état actuel et explorer des pistes d'optimisation dans les modes de gestion de la mobilité dans l'espace DICl par les différents acteurs publics. L'objectif de l'analyse était de démontrer s'il existe un moyen plus efficace d'utiliser l'argent public en regroupant les actions dans le domaine du transport. Les résultats de cette étude ont été présentés au printemps 2017.

En effet, reprenant un des points soulevés dans le rapport, la Ville de Luxembourg, qui était en procédure d'attribution du marché pour remplacer son système de vélos en libre services, a ainsi intégré l'espace DICl au marché de la soumission afin de pouvoir proposer le même système à des conditions d'attribution analogues dans les communes limitrophes membres du DICl.

Aussi, en ce qui concerne l'amélioration de l'utilisation financière dans le domaine des transports et d'alternatives de formes d'exploitation à l'échelle intercommunale, il convient de considérer le fait que le département des transports du MDDI avait lancé une étude avec le but d'élaborer un nouveau réseau de base RGTR pour 2019 et de définir des régions avec des besoins en mobilité

similaires. Le MDDI procédera à des études régionales où les communes et les réseaux intercommunaux seront consultés de façon plus exhaustive, prenant en compte les besoins spécifiques de ces régions. C'est donc après ce processus que le sujet pourra être thématiqué au sein du DICI.



le comité politique en réunion

### Réunion des conseillers communaux

Le 29 juin 2017, le comité politique a invité les conseillers communaux des communes du DICI à une réunion informative au sujet du DICI. Le ministre a exposé le contexte territorial et les enjeux qui attendent l'espace DICI dans le futur et qui témoignent de l'importance du besoin d'une coopération étendue entre ces communes pour poursuivre un développement harmonisé et durable. Ensuite, M. Dimitriadis, le manager régional DICI, a présenté un bref aperçu des projets menés jusqu'à présent dans le cadre de cette coopération de développement territorial, et surtout les résultats de l'étude sur l'analyse de la cyclabilité des routes dans l'espace DICI initiée en 2016, et dont la deuxième phase (en cours) devra présenter des mesures d'optimisation du réseau cyclable régional.



Réunion des conseillers communaux DICI le 29 juin 2017

### Divers

En outre, la prospection de nouveaux projets ainsi que la discussion sur divers thèmes tels que le regroupement de données en un SIG, la thématique des *Baulücken*, les zones d'activités économiques, etc. ont été poursuivies lors des réunions régulières du comité technique.

Concernant la sensibilisation du citoyen aux travaux du DICI, le site Internet ([www.dici.lu](http://www.dici.lu)) est régulièrement mis à jour et des communiqués de presse sont disponibles sur le site du DATer à l'issue de chaque réunion du comité politique.

#### 1.5.2. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Vallée de l'Alzette

Le 25 septembre 2013, les administrations communales de Lintgen, de Lorentzweiler, de Mersch, de Steinsel et de Walferdange, d'une part, et le ministre du Développement durable et des Infrastructures, d'autre part, ont signé une nouvelle Convention Uelzechtdall sur base de la nouvelle loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire.

Après 5 années de coopération, la convention, conclue pour une durée de 5 ans renouvelables, a touché à sa fin le 31 décembre 2017.

### **Principaux projets 2017**

#### **Projet d'optimisation de la cyclabilité du réseau infrastructurel cyclable dans la convention Uelzechtdall (Ligtermoet phase 2)**

---

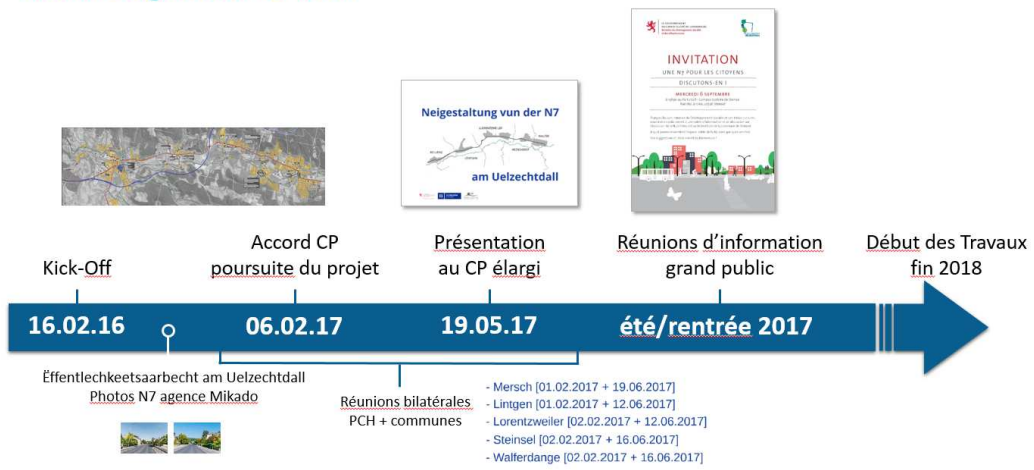
À la lumière des résultats de la première phase du projet, les responsables politiques de la convention Uelzechtdall ont marqué leur accord pour débiter la seconde phase du projet. Ce projet s'est déroulé en coopération avec l'espace DICI, les détails se trouvent dans la partie précédente concernant l'espace DICI.

#### **Mesures d'apaisement du trafic sur la N7**

---

Le projet relatif au besoin de concrétiser des mesures d'apaisement du trafic de la N7 initié en 2016 restait un projet phare de l'année 2017. En 2016, un bureau d'études a été chargé d'élaborer une carte de synthèse sur base de l'avis du groupe de travail « Apaisement de trafic sur la voirie de l'Etat ». Cette carte a été discutée d'abord dans les comités politiques, ensuite lors de réunions bilatérales avec les experts en mobilité, les bureaux PAG et les conseils échevinaux de chaque commune concernée. Après avoir reçu un accord favorable des responsables politiques concernant l'approfondissement des travaux, l'administration des Ponts & Chaussées a élaboré une étude sur les emplacements de stationnement le long de la N7 et l'intégration d'une coupe-type avec notamment une voie cyclable sur toute la longueur de la N7. Le résultat de ces travaux a été présenté au comité politique en mai 2017 et d'éventuelles optimisations ont été discutées avec les différents conseils échevinaux.

## Réaménagement de la N7



## Processus de planification du réaménagement de la N7

Des réunions d'information complémentaires portant sur chaque territoire des communes respectives se sont déroulées pendant les mois de septembre à octobre 2017. Le projet a été accompagné par des initiatives d'information et de sensibilisation du public, sous forme d'une brochure commune et de réunions d'information dans les communes respectives. Un dépliant toutes-boîtes adapté aux spécificités de chaque commune, a été distribué au préalable. Finalement, le projet d'apaisement de la N7 a été présenté au grand public lors de cinq soirées d'information.



Réunions d'information organisées dans le cadre de la planification du réaménagement de la N7

Le projet a été reçu favorablement dans son ensemble, mais il a été proposé d'intégrer les remarques des citoyens au sujet des emplacements de stationnement et de la sécurité pour les piétons et les usagers de la route. L'administration des PCH a été chargée d'adapter et de poursuivre les travaux et le budget du projet a été voté à la Chambre en décembre 2017.

#### 1.5.3. Coopération territoriale Etat - Communes limitrophes de l'Aéroport de Luxembourg - AirRegion

Au cours de l'année 2014, il a été décidé de ne pas reconduire la convention AirRegion mais de garder la plate-forme d'échange du comité politique instauré par le biais de la convention.

Le syndicat intercommunal à vocations multiples SIAS (Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange) examine les possibilités d'intégrer les objectifs de la convention AirRegion dans les statuts du syndicat. Les communes ont déclaré leur volonté d'élargir les compétences du syndicat en fonction des objectifs de la convention AirRegion.

#### 1.5.4. Convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad

En 2014, le comité de pilotage politique Nordstad a décidé de prolonger la « Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la Nordstad » sur 5 ans.



En 2017, le comité de pilotage politique Nordstad s'est réuni 3 fois.

Ses membres ont également collaboré à des groupes de travail thématiques, notamment ceux relatifs à la création d'un syndicat à vocations multiples, à l'élaboration de la publication HEX et à la déserte des nouvelles lignes de bus.

En principe, la convention Etat-Communes prévoit que la coprésidence est assurée par le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Monsieur François Bausch, et, à tour de rôle annuel, par un des bourgmestres des six communes. Cependant, lors de la réunion du 12.07.2017, il a été unanimement décidé de changer la coprésidence après les élections communales. Elle est assurée à l'heure actuelle par la commune de Schieren.

Parmi les travaux réalisés en 2017, les projets suivants méritent une attention particulière :

##### 1. Syndicat intercommunal à vocations multiples

En 2016, les 6 conseils communaux ont voté **en faveur de l'accord de principe** pour la création d'un syndicat à vocations multiples qui aura notamment comme mission de réaliser les projets, suivants les nouveaux statuts dans le but de renforcer le troisième pôle urbain du pays – la Nordstad.

Le 19 juillet 2017, le syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation de zones d'activités économiques sur le territoire de la Nordstad « ZANO » a approuvé les nouveaux statuts. Après l'approbation des statuts par les 6 conseils communaux, une délibération concordante des 6 conseils aura lieu et les statuts seront envoyés au ministère de l'Intérieur pour approbation. Le syndicat sera constitué dans l'optique d'intervenir dans les domaines suivants :

- le développement urbain ;
- le développement économique ;
- le développement touristique et culturel ;
- ainsi que le marketing et la promotion en générale.

## 2. Le concept de mobilité pour la Nordstad - Nordstadbus



En mai 2017 la Nordstad a pu célébrer l'inauguration de deux nouvelles lignes de bus RGTR, à savoir la ligne 509 et la ligne 512. Ces nouvelles lignes ont été créées dans le cadre du concept de mobilité pour la Nordstad afin de permettre une meilleure accessibilité par les transports en commun. La ligne 512 circule entre Warken – Gilsdorf. La ligne 509 entre Ettelbruck et Colmar-Berg fait une double boucle qui désert tantôt Walsdorf et tantôt la zone industriel Colmar-Berg. Pour plus l'information : [www.mobiliteit.lu](http://www.mobiliteit.lu)



Design « Nordstadbus »





Inauguration des lignes des nouvelles lignes de bus dans la Nordstad

L'auteur du concept de mobilité, le bureau Komobile, a travaillé en étroite collaboration avec les bureaux PACT et Schroeder & Associés afin de proposer des mesures réalisables à court terme tout en intégrant tous les aspects urbanistiques dans l'étude «Corridor multimodal de transport N7/Ettelbruck-Diekirch».

Afin de permettre une bonne identification des nouvelles lignes, un design spécifique dans les couleurs de la Nordstad a été élaboré :

- en couvrant l'extérieur des bus dans ce design
- sur les arrêts d'autobus desservis
- pour le lay-out des dépliants d'horaires

### 3. Communication

Magazine HEX : en 2017 le MDDI a participé au financement des articles relatifs à la promotion et à la sensibilisation des actions étatiques et ceux concernant la coopération territoriale.

Internet : En parallèle, le site Internet [www.nordstad.lu](http://www.nordstad.lu) a été retravaillé et mis à jour régulièrement afin d'informer toutes les personnes intéressées.



**Événements :**

En avril, le groupe de réflexion la Denkfabrik Nordstad a organisé une discussion publique ‘*Denk deng Nordstad*’. Le secrétaire d’Etat Camille Gira y a été invité pour partager sa vision et ses ambitions dans le cadre du futur développement de la Nordstad en tant que nouveau pôle d’attraction du pays.

DENKFABRIK NORDSTAD  
NEUE IDEEN ZUR REGION

DENKFABRIK NORDSTAD  
REPENSER LA RÉGION

✎ TEXT: Cécile Esch ✎ FOTOS: Mika Zenari



Rund um das Thema „Denk deng Nordstad“ fand am 3. Mai im Kulturzentrum CAPE eine öffentliche Diskussion statt, an der sich Bürger, Abgeordnete und andere Akteure der Region beteiligten.

C'est autour du thème « Denk deng Nordstad » que se sont réunis citoyens, élus et autres acteurs de la région pour un débat public qui s'est tenu le 3 mai au CAPE.

Wie steht die Nordstad auf lokaler und nationaler Ebene da? Welches sind ihre Pluspunkte in puncto Lebensraum und Lebensqualität? Die Entwicklung der Region stand ganz im Mittelpunkt der Diskussionen, an denen auch Camille Gira, Staatssekretärin für nachhaltige Entwicklung und Infrastruktur teilnahm. Die Diskussion erfreute sich einer regen Beteiligung.

Comment se situe la Nordstad aux niveaux local et national? Quels sont ses atouts en termes de cadre et de qualité de vie? Le développement de la région était au cœur des discussions, auxquelles a également participé Camille Gira, secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures.

hex | CHILLER X



✎ Die Veranstaltung wurde von der Arbeitsgruppe Denkfabrik Nordstad organisiert, die 2000 gegründet wurde. [www.nordstad.org](http://www.nordstad.org)  
✎ La manifestation était organisée par le groupe de réflexion Denkfabrik Nordstad, créé en 2000. [www.nordstad.org](http://www.nordstad.org)



En mai, une 'conférence de presse' en présence des échevins et conseillers des 6 communes, a été organisée pour présenter l'état d'avancement des différents projets prévus et en cours dans la Nordstad. Différents intervenants comme des représentants politiques du gouvernement et des communes ont pu à tour de rôle exposer les projets qu'ils encadrent ainsi que leur vision du développement territorial.



#### 4. ZAN / Accès Walebroch

En 2017 le bureau PACT a été chargé de retravailler le concept urbanistique en vue du zonage pour le projet du PAG, ainsi que de préparer un remembrement urbain pour les parcelles de la partie Walebroch.

L'adaptation qui n'était pas prise en compte lors de la première version, concerne les parcelles de la partie *Accès Walebroch* sur le territoire de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre. Ce concept est précisé en vue de la préparation d'un remembrement urbain.

Le bureau PACT a travaillé en étroite collaboration avec le bureau Drees&Sommer dont la mission était de mettre au point un système transparent d'évaluation des facteurs qui influencent la valeur des terrains et d'élaborer un Business-plan en structurant le développement économique et en intégrant les propriétaires des différentes parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

Le bureau a également été contracté pour présenter une assistance technique concernant la délimitation des PAP 'nouveaux quartiers' et de la définition des coefficients pour le degré d'utilisation du sol.



Plan directeur de l'axe central actualisé

#### 5. Société de développement pour la Nordstad

Le rôle de la société de développement, ensemble avec l'Etat et les communes de la Nordstad comme seuls partenaires, consiste prioritairement dans celui de facilitateur qui préfinance certaines infrastructures (infrastructures souterraines, réseaux etc.). Par la suite les propriétaires seront tenus de rembourser leur part au prorata de leurs apports à l'instar de ce qui a été convenu. Par ce préfinancement l'Etat envisage d'accélérer le développement de la Nordstad. Un des objectifs de la société de développement est d'assurer le rôle d'une structure exécutante veillant à la bonne mise en œuvre et transposition du plan directeur « Zentrale Achse Nordstad 2.0 ». Par la création de nouveaux quartiers d'habitation, de commerces et de services, le plan directeur prévoit à court et moyen terme, jusqu'à 2.400 emplois et 1.700 unités d'habitation qui

peuvent être créés. Ceci est rendu possible par l'aménagement de bureaux et d'espaces commerciaux (88.500 m2).

Dans une première phase, il est prévu de concentrer les efforts de la nouvelle société de développement sur le *site du Walebroch*. La situation particulière du Walebroch de par sa situation foncière compliquée avec de nombreux propriétaires (l'Etat lui-même ne dispose pas de terrains hormis l'emprise du chemin de fer) nécessite le recours à un remembrement urbain. La création de la société de développement devrait mettre en œuvre ce remembrement urbain et trouver des solutions face aux défis collectifs, tels que les inondations, les mesures compensatoires, les infrastructures communes (p. ex. mise en place d'un parking) ainsi qu'une relocalisation des certaines entreprises vers la nouvelle ZA Fridhaff. Tous ces aspects devront être gérés de façon conséquente et rigoureuse par la nouvelle société de développement.



Schéma illustrant les acteurs et les aspects à considérer lors du développement de l'axe central Nordstad

## 6. Etude de cyclabilité du réseau routier dans l'espace Nordstad



Le bureau néerlandais Tridée, spécialisé en mobilité, a été chargé d'élaborer la première phase de cette étude qui consiste en une évaluation systématique de la cyclabilité (Fahrradtauglichkeit) de l'ensemble des voies publiques des 6 communes de la Nordstad. Cette analyse devrait permettre d'établir une typologie du maillage routier selon la qualité de cyclabilité. Les études existantes ainsi que les planifications en cours seront prises en compte afin de garantir les interconnexions au réseau. Une étude similaire a déjà été réalisée dans les espaces conventionnés DIC1 et Uelzechtdall. La cyclabilité de chaque voirie publique est classée selon un code couleur ressemblant aux pistes de ski : du vert (le plus sécuritaire pour le cycliste - praticable par les enfants) au noir (le plus risqué), en passant par le bleu (praticable par tous) et le rouge (cycliste expérimenté), mettant de ce fait en exergue les tronçons problématiques.

## 7. Evaluation et refonte du Masterplan de 2008

Le 22 mai 2008, les six communes partenaires de la Nordstad votaient les principes de développement de leurs territoires et adoptaient par la même occasion une première version d'un Master Plan censé représenter la coordination des politiques communales en matière de développement territorial. Aujourd'hui il est important de se positionner vis-à-vis de de ces objectifs formulés en 2008 pour redéfinir la direction à suivre dans le futur.

En Novembre 2017 le bureau Progroup a été mandaté pour analyser le Masterplan Nordstad datant de 2008. Le bureau devra filtrer et évaluer les mesures proposées tout en prévoyant des indicateurs qui permettront de se positionner par rapport à la vision définie en 2008 et d'évaluer la mise en œuvre des objectifs poursuivis.

Progroup devra également analyser les écarts pris par rapport au Masterplan 2008 et les raisons majeures de ces écarts, dans le but de reformuler une vision politique commune 2017-2027.



### 1.5.5. Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la région Sud (les communes membres : Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Käerjeng, Kayl, Mondercange, Pétange, Rumelange, Sanem, Schifflange)



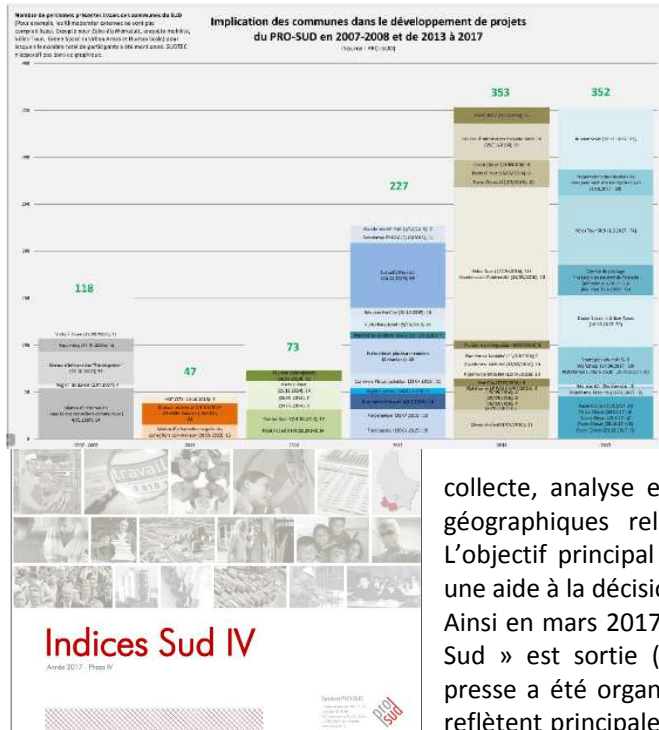
Deux réunions du comité de concertation, composé des responsables politiques du syndicat PRO-SUD et du MDDI, ont eu lieu le 8 mars et le 18 décembre 2017.

Le comité de concertation valide le programme de travail annuel qui comprend une description des objectifs et tâches, un échéancier et un budget prévisionnel.

Réunion du comité de concertation Prosud/DATer

#### 1. Avenant à la convention

La convention de coopération territoriale signée le 15 juillet 2015 prévoyait un budget initial de participation étatique de 300.000 euros pour une durée de cinq ans. Étant donné qu'une collaboration hautement dynamique s'est installée durant les dernières années, un avenant à la convention a été signé. Celui-ci vient modifier la convention en augmentant la contribution étatique de 200.000 euros pour la porter à un total de 500.000 euros jusqu'en 2020.



## 2. Indices SUD – Plateforme PAG

L'Observatoire de PRO-SUD collecte, analyse et diffuse les données statistiques et géographiques relatives aux 11 communes du Sud. L'objectif principal de cet observatoire est de proposer une aide à la décision auprès des communes-membres. Ainsi en mars 2017, une quatrième édition des « Indices Sud » est sortie ([www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)). Une conférence de presse a été organisée pour cette occasion. Ces indices reflètent principalement les données socio-économiques

régionales, qui mettent en lumière les enjeux de la croissance démographique et économique.

En 2017 pour la première fois, l'étude a produit des fiches communales sur le volet démographique. Elles illustrent les statistiques retenues par les membres de la plateforme « Etudes préparatoires PAG SUD » en 2016. Les informations démographiques et économiques sont annuellement mises à jour. De plus, les données sont synthétisées et préparées de façon à ce que les bureaux d'études puissent les utiliser pour leur étude préparatoire dans le cadre des PAG.

## 3. Evènements

### Colloque "Green Space in Urban Areas"

Au regard de l'évolution démographique et de la densification des centres urbains, il convient de parallèlement préserver les espaces verts intra urbains. En effet, les espaces verts impactent positivement la qualité de l'air et augmentent la qualité de vie des espaces urbains et publics.

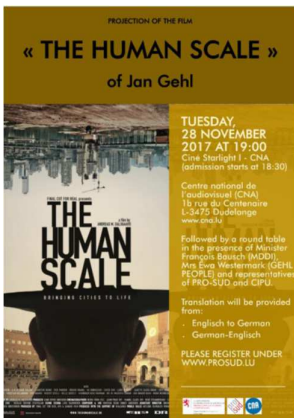
C'est dans cette optique que le colloque « espace vert en milieux urbains » a été organisé. En mai 2017, les élus et les responsables techniques des communes ainsi que les bureaux d'études et les étudiants ont été invités à participer au colloque intitulé «Espaces verts en milieu urbain».

Les chercheurs de LIST, de LISER, de l'Université du Luxembourg, les experts de space4environment ou SICONA et Steven Beckers de Lateral Thinking Factory Consulting à Bruxelles ont montré l'émergence du concept de « ville verte » dans le but de sensibiliser les acteurs opérationnels en aménagement urbain sur la nécessité de développer des «villes vertes».



Colloque "Green Space in Urban Areas"

Film « The Human Scale »



Le film « The Human Scale » de l'architecte Jan Gehl a été projeté le 28 novembre 2017 devant 65 participants au Centre National de l'Audiovisuel de Dudelange. L'événement, proposé à l'initiative du MDDI, a été organisé en collaboration avec PRO-SUD. La projection a été suivie d'une table ronde en présence du Ministre François Bausch (MDDI), d'Ewa Westermark (GEHL Architects), de Dan Biancalana (président de PRO-SUD), Lex Faber (cellule d'information pour la politique urbaine CIPU) et Chantal Zeyen (Zeyen&Baumann en tant que bureau d'étude ayant réalisé une grande partie des PAG des communes du sud).

Le film examine en cinq chapitres, différentes métropoles dans le monde comme New York, Dhaka ou encore Melbourne dans lesquelles Gehl essaie de mettre en œuvre ces concepts où la planification et conçue autour de l'être humain et non pas autour de la voiture. Dans son concept, on retrouve par exemple les rues étroites de Melbourne derrière les gratte-ciel qui sont transformées en lieux de rencontre colorés avec des cafés et des petites boutiques animés pour leurs redonner vie. Dans le film les problèmes de mise en œuvre sont également mis en évidence. Avec les exemples de la Chine et du Bangladesh, le film montre surtout à quel point une telle approche peut être combinée avec la conception et la planification du trafic et de l'urbanisme en général.

Le film a été très bien reçu par les participants. Ainsi il a été décidé de donner une suite à ce projet en 2018.

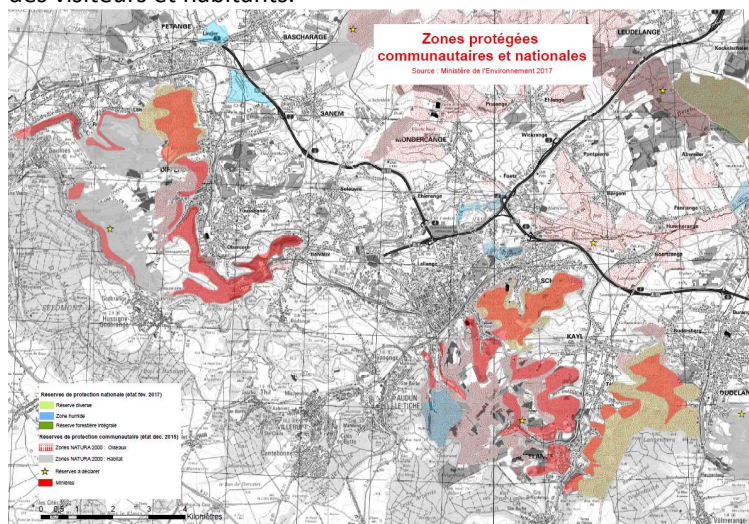
4. Indicateurs pour les PAG

En s'inspirant du monitoring du plan directeur communal de la Ville de Genève, PRO-SUD a soumis au MDDI une trentaine d'indicateurs pour évaluer les PAG selon les thèmes abordés. Les indices correspondent à des priorités et des objectifs visés pour la région Sud à l'horizon 2030. Une prochaine étape serait de réfléchir sur la mise en place d'un outil d'évaluation des objectifs communaux visés par les PAG et arriver à une politique anticipative et cadrée.



## 5. Man and Biosphere (UNESCO)

La région Sud posera une candidature au programme « l'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO. Simone BECK, présidente de la Commission nationale du Luxembourg pour la coopération avec l'UNESCO, a rencontré les membres du Bureau le 27 février 2017 pour exposer le projet. Le 25 octobre 2017, une première réunion du groupe de travail avec les représentants du DATer et la manager régional de PRO-SUD a abordé le dossier de candidature. L'objectif du projet est de préserver la biodiversité dans le sud et de favoriser l'apprentissage d'un développement durable. Le *Minett* est internationalement reconnue pour sa diversité géologique et paléontologique unique. Le projet MAB pourrait contribuer à protéger cette géologie unique et à éveiller l'intérêt des visiteurs et habitants.



Zones protégées de la région Sud

Le *Minett* est également unique au niveau européen car c'est le seul lieu où les réserves de minerai de fer sont encore accessibles. Par ailleurs, la biodiversité et les écosystèmes remarquables de cette région sont déjà protégés au niveau national (réserves naturelles) et européen (Zones Natura 2000). Le projet MAB pourrait d'autant plus contribuer à renforcer la protection et conservation de cette nature unique.

Un autre point important est la conservation du patrimoine architectural envisageable à travers ce projet. L'objectif primordial du MAB est, après tout, de réunir l'homme et la nature. Le but est d'éduquer l'homme sur les interactions avec la nature tout en prenant en compte les intérêts sociaux et environnementaux et en respectant le principe de durabilité.

## 6. Coopération régionale et européenne

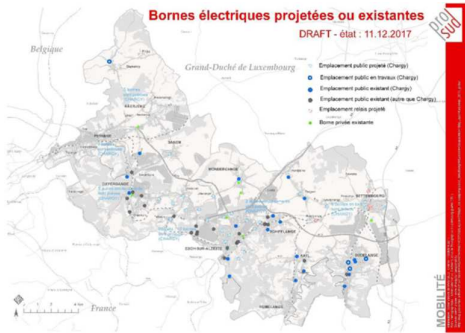
Le 25 janvier 2017, l'agence d'urbanisme et de développement durable Nord Lorraine (AGAPE) a organisé une sortie pour les élus luxembourgeois et français afin d'étudier les impacts du développement logistique des plateformes d'Athus et de Bettembourg-Dudelange.

Lors de la réunion du Bureau du 27 mars 2017, PRO-SUD a renouvelé son engagement pour un an en tant que membre associé l'AGAPE. En même temps, l'AGAPE a présenté son projet d'observatoire transfrontalier de la vie étudiante aux membres du Bureau PRO-SUD.

## 7. Mobilité SUD

### Plate-forme Mobilité SUD

La plateforme « Mobilité SUD » permet aux responsables politiques et techniques d'aborder la mobilité à l'échelle régionale. Les sujets principaux cette année ont porté sur les modalités d'implantation des bornes électriques prévues par l'Etat, les zones 30, le réseau des pistes cyclables du Sud et le parc roulant communal. De plus différents projets comme l'étude de cyclabilité, le carsharing et le bus à haut niveau de service (BNHS) ont été abordés lors des réunions.



### L'enquête mobilité région Sud

PRO-SUD s'est engagé activement dans l'enquête mobilité région Sud en collaboration avec le MDDI, le Verkeiersverbond et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER). L'enquête de mobilité a pour objectif d'optimiser l'accessibilité des zones d'activité en proposant la mise en place d'une mobilité durable et efficace (transport en commun, covoiturage ou mobilité douce).



L'étude comprend 25 zones d'activités de la région Sud et concerne 700 entreprises. L'enquête a recensé les pratiques de déplacement des employés ainsi que les besoins en termes de mobilité des différentes entreprises. À travers l'analyse des comportements individuels de mobilité des employés, l'on a pu identifier des leviers d'action pour améliorer la mobilité quotidienne pour ces ZA.

En parallèle, le LISER a effectué un audit pour chacun des 25 zonings, dans le but d'évaluer la situation actuelle des infrastructures existantes et proposer des mesures à court et moyen terme afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité du zoning en question.

Des plus amples informations ainsi que les résultats de l'enquête sont à trouver sur : [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu)

## Vélos-Tour SUD

Dans un but de faire connaître l'usage du vélo ainsi que les pistes cyclables dans le Sud, le *Vélos-Tour SUD* a été organisé pour une année consécutive en collaboration avec l'UNI Luxembourg. Au départ de la Maison du Savoir à Belval, près de 90 participants sont partis à la découverte des chemins cyclables du Sud suivant l'un des 8 parcours proposés dont certains ont été ponctués de visites communales. Les usagers de Belval (étudiants, personnels de l'Université, employés) et des citoyens ont ainsi été sensibilisés à l'utilisation du vélo au quotidien. Les participant avaient la possibilité de venir avec leur propre vélo, d'utiliser les Vél'OK électriques ou encore les vélos conventionnels prêtés par le CIGL Esch.



Vélos-Tour SUD 2017

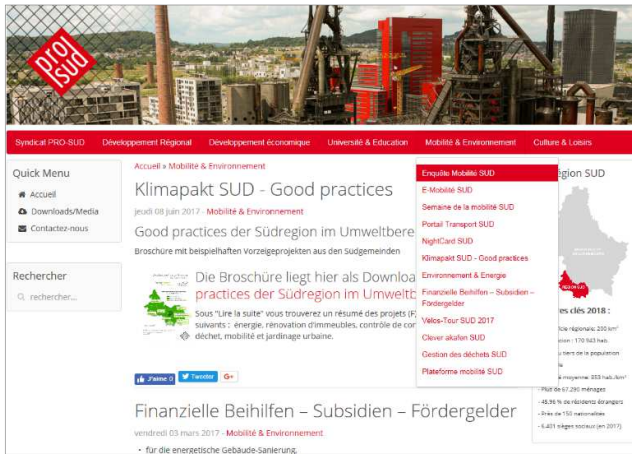
## 8. Communication

### Site web et Newsletter

Pour faire connaître ses actions, PRO-SUD utilise deux outils de communication : Internet [www.prosud.lu](http://www.prosud.lu) et la Newsletter. Les sujets traitent du développement régional et économique,



de la mobilité, de l'Université, de l'éducation ou encore de l'environnement et la culture. Le site est mis à jour régulièrement. La Newsletter sort deux fois par an en version digitale et elle est envoyée à plus de 250 acteurs dans le Sud et le pays.



### 1.5.6 Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU)



Suite à la signature de la deuxième convention relative à la Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) en 2016, les partenaires de la CIPU avaient lancé un marché public (procédure négociée) en fin d'année afin de trouver un prestataire externe (Bureau de la CIPU) pour assurer la gestion courante de la CIPU. En début de l'année 2017, ce marché négocié fut attribué à la coopération des bureaux d'études Zeyen+Baumann et Spatial Foresight.

Suivant une nouvelle approche stratégique qui se focalise davantage sur le développement de solutions appliquées pour les villes partenaires et sur la coopération autour des thèmes centraux de la politique urbaine au Luxembourg, le programme d'action de la CIPU pour l'année 2017 a été basé sur une évaluation qualitative de la première convention et une enquête thématique avec tous les acteurs. Pour la première année de réalisation de la nouvelle approche stratégique, le thème prioritaire du « logement abordable » a été choisi avec l'exigence de mettre en exergue les aspects techniques des instruments à disposition des villes luxembourgeoises. En référence à la priorité thématique de la présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne, la « gouvernance électronique » a été choisie comme thème complémentaire pour les activités de la CIPU en 2017.

Lors de la réunion du 31 mai 2017, le Comité de concertation politique, présidé par le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences, adopta le programme d'action 2017.

## 1) Atelier thématique « Boîte à outils du logement abordable »

En juin, le thème prioritaire du « logement abordable » fut abordé lors d'un atelier à Dudelange qui réunit les partenaires de la CIPU et les représentants techniques d'autres villes et des espaces conventionnés, les institutions publiques du secteur du logement ainsi que des professionnels et des chercheurs dans le domaine.



L'objectif de l'atelier était d'identifier et d'évaluer les instruments qui sont à la disposition des villes afin de répondre aux besoins de la population en matière de logement et de promouvoir le logement abordable.

L'atelier était divisé en trois sessions reprenant les thématiques suivantes :

- la mobilisation du foncier,
- le développement de terrains et
- la réalisation de logements.

A la suite de cet atelier, la Ville de Dudelange organisa une visite guidée du nouveau « shared space » au centre-ville et du projet de densification avoisinant « Am Duerf ».



Résultat de l'atelier thématique « Boîte à outils du logement abordable »

Le Bureau de la CIPU accompagna cet événement en assurant la modération et rédigea un document de synthèse sous forme d'une boîte à outils avec des recommandations concrètes aux niveaux local et national. Le document est disponible sur le [site web de la CIPU](#).

## 2) Dossier gouvernance électronique



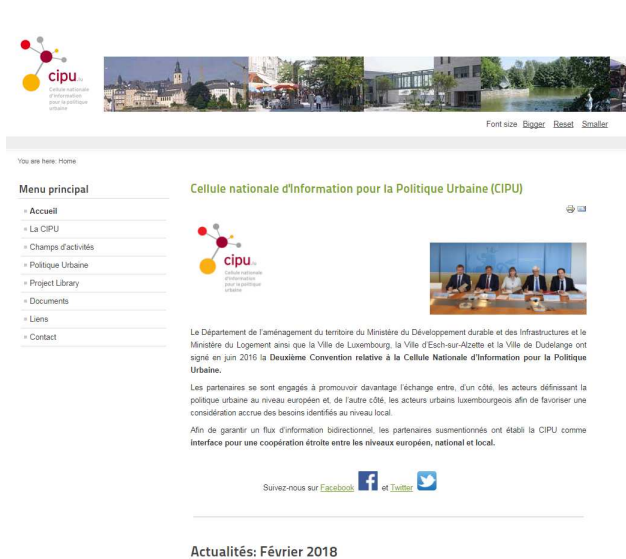
Le thème complémentaire de la « gouvernance électronique » fut repris dans l'élaboration d'un rapport établissant un état de lieu de la gouvernance électronique et de la digitalisation au niveau des villes luxembourgeoises. Le rapport, qui est basé sur des entretiens avec les partenaires de la CIPU et les acteurs clés du domaine au Luxembourg (le Centre des technologies de l'information de l'Etat et le Syndicat intercommunal de gestion informatique), récapitule les différentes formes de coopération dans le domaine de la gouvernance électronique au Luxembourg et présente des projets phares au niveau communal.

Dans le cadre de la présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne, ce rapport servait aussi comme contribution des partenaires de la CIPU à la prise de position des représentants du

DATER lors de la réunion des directeurs généraux en charge de la politique urbaine à Tallinn.

## 3) Communication

En 2017, le Bureau de la CIPU a entrepris une restructuration du [site web de la CIPU](#) et a relancé la présence de la CIPU sur les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter.



New district NeSchmeitz in Dudelange Conversion of an industrial brownfield	
<b>Rationale for action</b>	Following the steel crisis in the 1970s, more and more steel mills closed. Since then, the ongoing structural change has also affected Luxembourg's south. In 2005, the former Schmeitz steel mill was closed, which created a 40-hectare industrial brownfield site next to the city centre. The municipality saw the opportunity and kick-started a process to convert the site into a new urban district.
<b>Objective</b>	The central objective of the NeSchmeitz project is to construct a new district with housing, commercial and cultural areas connecting the district of Isole and Schmeitz to the city centre. Preserving the heritage of heavy industry is particularly important for the municipality. Therefore, the municipality intends to maintain the former industrial character by preserving industrial artefacts such as the water tower and the floor plan of the factory buildings. NeSchmeitz will offer approximately 1 000 new housing units. The new district should be multifunctional, mixed and attractive also for locals. By involving the Housing Fund (Fonds de logement) in the development, housing will also be available for prices below market value, which will further promote a social mix. The new district will have easy access to Dudelange city centre, to surrounding districts, to green recreation areas and to the national traffic infrastructure. In addition to existing railway lines (for example, there will be new traffic infrastructure within the new district and towards the surrounding areas (pathways, bike lanes, roads).
<b>Time frame</b>	2008 - ongoing (2017), participatory phase started in 2009, start of interim use concept in 2011, decontamination study and negotiations between the steel company (Arcelor Mittal) and the state finished in 2016.
<b>Key actors</b>	City of Dudelange, Housing Fund (Fonds de logement), Luxembourg state (Environment and water management administration, public roads and bridges administration (in order the Ministry of sustainable development and infrastructure), CP (national railway company)), Luxembourg EcoInnovation Cluster, developers, architects, civil society (community and social enterprises), developers.
<b>Implementation steps and processes</b>	After the former steel mill closed in 2005, the municipal administration issued a call for proposals in 2006 to gather ideas for future use of the site. In 2008, there was a decision to create a new urban district with a focus on housing. A national call for development proposals was launched in 2009. In 2010, the NeSchmeitz proposal was awarded and planners were contracted to develop the master plan for the district. In parallel, a concept to decontaminate the area was elaborated. In the meantime, an interim use concept was initiated and the master plan was finalised in 2012. Negotiations between the steel company, who owned the site, and the state finished in 2016, transferring ownership of the site to the state-owned Housing Fund. Alongside implementation, a participatory process involving the public was organised. From 2009 to 2016, local residents and interest groups could incorporate their ideas for the interim use and final state of the conversion. This was achieved through information campaigns, multiple consultations and workshops. Presentations of the project highlight changes introduced through the public consultation procedure to illustrate to citizens how their contribution has influenced the project. In order to develop the site, the municipal land-use plan (PAO) had to be changed. For the technical implementation, the city will rely on four so-called PAP (partial land-use plans). These act as building permits and were submitted for approval in late 2017.

Tenant compte de l'objectif principal de la CIPU et du caractère de campagne du programme d'action, le Bureau de la CIPU a élaboré [deux fiches de synthèse](#) sur des projets luxembourgeois dans le domaine du logement abordable en langue anglaise afin de communiquer des bonnes pratiques luxembourgeoises dans les réseaux européens et de mettre du savoir-faire à la disposition des partenaires de la CIPU. Le Bureau prévoit aussi la présentation détaillée de deux projets phares sur le site web, à savoir le projet « Nonnewisen » à Esch-sur-Alzette et le projet « Am Duerf » à Dudelange, afin de stimuler l'intérêt des acteurs européens envers les projets luxembourgeois et d'encourager le transfert de bonnes pratiques.

#### 1.5.7. Groupe de travail inter-conventions

Une coopération ciblée et transversale entre les espaces conventionnés permet une utilisation plus rationnelle des ressources. Ainsi, afin d'optimiser au maximum les processus de développement territorial, il est essentiel de promouvoir un échange régulier d'expériences et de connaissances entre les personnes responsables pour leur coordination et leur gestion.

Afin de répondre aux objectifs susmentionnés, le groupe de travail dénommé *GT inter-conventions* s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2017.

Parmi les sujets traités figuraient à titre d'exemple :

- les projets de coopération transversale et plus spécifiquement ceux visant l'optimisation de la cyclabilité en milieu urbain ;
- l'utilisation des fonds européens ;
- la communication, l'information et la participation du public ;
- le monitoring urbain / régional ;
- l'optimisation de l'instrument des conventions de coopération territoriale Etat-Communes ;
- le lien avec les activités de la Cellule nationale d'information pour la politique urbaine.

#### 1.6. **Développement régional – Espaces ruraux**

En 2017, le DATer avait mené une étude afin de déterminer les besoins en milieu rural pour promouvoir davantage l'utilisation de vélos. Contrairement aux régions plus urbaines, le vélo est surtout utilisé en milieu rural à des fins de loisirs et de tourisme. Or, il s'est montré que la mise en place d'une bonne infrastructure pour cyclistes conduira souvent à une revitalisation du milieu rural. Un très bon exemple dans ce sens constitue la prolongation de la Vennbunn jusqu'à Troisvierges. Un guidage ciblé des cyclistes le long de points d'attractions provoquent la (ré) ouverture ou le maintien de services (bistros, restaurants, épicerie, etc.) dans la région. Le lien entre la promotion du vélo et le développement régional est évident. L'étude a été menée en concertation avec la cellule de la mobilité douce au MDDI et le ministère de l'économie. Dans une deuxième étape, il importe de veiller à une mise en œuvre des recommandations faites par le bureau d'expertise.

Les Parcs naturels jouent un rôle important dans la mise en œuvre du développement régional en milieu rural. Les trois Parcs naturels luxembourgeois, à savoir le PNHS, le PNO et le PNM couvrent une surface d'environ 870 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à un tiers de la surface du pays. 25 communes et quelques 60.000 habitants s'y réunissent.

Chaque Parc naturel est instauré en vertu de la loi modifiée du 10 août 1993 relative aux Parcs naturels. Les objectifs sont fixés à l'article 2 de la loi pré mentionnée :

- la conservation et la restauration du caractère et de la diversité du milieu naturel, de la faune et de la flore indigènes ;
- la sauvegarde de la pureté de l'air et des eaux ainsi que de la qualité des sols ;
- la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- la promotion et l'orientation d'un développement économique et socio-culturel intégrant les aspirations légitimes de la population en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi, leur qualité de vie et d'habitat ;



- la promotion et l'orientation d'activités de tourisme et de loisirs

Etant donné que chaque Parc naturel poursuit sur son territoire les mêmes objectifs, une coopération renforcée entre les structures s'impose. Au courant de l'année 2017, celle-ci s'est davantage développée entre les trois Parcs naturels : les projets communs concernent la gestion commune d'une banque de données et de photos, des publications communes comme le *Naturpark*, les guides de poche sur les plantes et les animaux, etc., l'exposition de Nature's Luxembourg, ou encore les actions régionales dans le cadre du pacte climat.

Sur l'initiative de l'aménagement du territoire, les trois bureaux des Parcs naturels se sont réunis le 29 mai et le 15 septembre afin de discuter des points et projets communs, tels que la Fédération des Parcs naturels, les projets LEADER communs (p.ex. *Naturparkschoul*), l'école du goût, les indicateurs de suivi, les produits régionaux, les réseaux informatiques, un nouvel appel à projets ou l'organisation d'une journée « Parcs naturels » au Luxembourg.

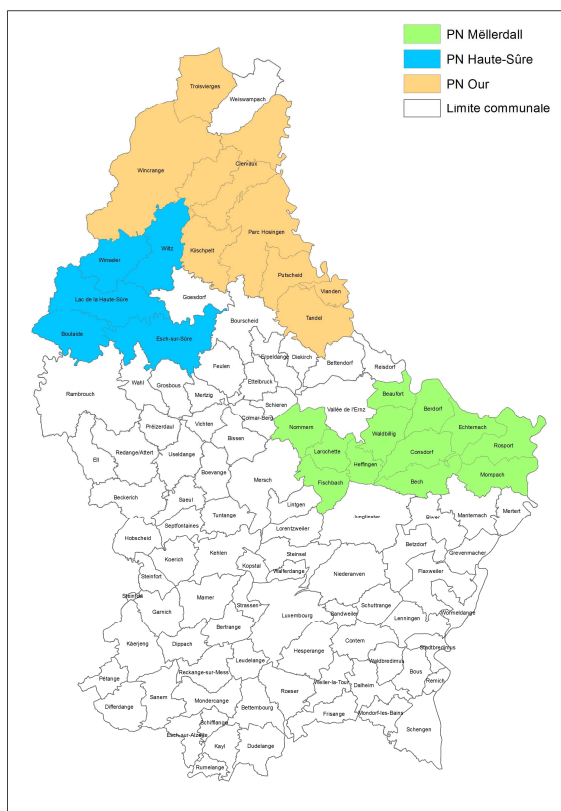
Depuis mars 2017, la coopération des trois Parcs naturels a été renforcée par l'engagement d'un coordinateur, au service des trois Parcs naturels du Luxembourg, en charge du domaine des produits régionaux. En sa qualité d'interlocuteur pour les entreprises et les consommateurs, il est joignable par e-mail, par téléphone ou dans son bureau à Beaufort. Les productions de la région complètent les chaînes de valeur locales, conservent les structures agricoles et artisanales et renforcent la prise de conscience pour les questions écologiques et sociales auprès des consommateurs. D'une part, une forte identité régionale aide les entreprises à commercialiser leurs produits, d'autre part, elle sert de gage de qualité aux consommateurs. Il importe de préserver la marque "Parc naturel" et, en même temps, d'ouvrir des perspectives aux entreprises locales. La coordination et la mise en réseau sont essentielles afin de maximiser la valeur ajoutée, jusqu'au-delà des frontières des Parcs naturels.

#### 1.6.1. Les activités des Parcs naturels

En 2017 la représentante du DATer a assuré la vice-présidence dans les comités du PNHS, du PNO ainsi que du PNM.

Les Parcs naturels publient annuellement leurs rapports d'activités, qui peuvent être consultés sur les pages web des parcs ([www.naturpark-sûre.lu](http://www.naturpark-sûre.lu) / [www.naturpark-our.lu](http://www.naturpark-our.lu)). Les activités spécifiques des Parcs naturels sont regroupées au site [www.agenda.naturpark.lu](http://www.agenda.naturpark.lu).

En plus, des rapports d'activités séparés sont produits par la station biologique et le service agricole. Afin d'éviter des répétitions, uniquement quelques dossiers clés sont mentionnés à cet endroit.



Carte : Localisation géographique des trois Parcs naturels

### Les produits régionaux

En 2017, les travaux en vue d’une promotion des produits régionaux en provenance d’un producteur vivant dans un Parc naturel ont été poursuivis. Il est évident qu’une telle promotion doit aller de pair avec la mise en place de critères de qualité pour la production de ces produits. Ainsi une étroite concertation pour l’établissement de ces critères a eu lieu avec les différents départements du MDDI ainsi qu’avec le syndicat intercommunal SICONA.

Tout au long de l’année 2017 (pour un total de 10 réunions), les collaborateurs du DATer se sont réunis avec les collaborateurs du SICONA dans le but de trouver un dénominateur commun concernant les critères déjà existants du SICONA (Projet Natur genéissen – Mir iesse bio, regional a fair) et les critères en phase d’élaboration du MDDI. De plus, deux réunions politiques ont eu lieu avec la Ministre de l’Environnement Carole Dieschbourg, le président de SICONA Ouest, Gérard Anzia et les collaborateurs internes et externes du MDDI et du SICONA.

Lors de plusieurs réunions, une concertation étroite a eu lieu avec les collaborateurs du ministère de l’Agriculture lors de l’élaboration du projet de règlement grand-ducal précisant les modalités d’application de la loi relative à l’agrément d’un système de qualité ou de certification des produits agricoles.

Le 22 novembre 2017, le DATer a invité l’ingénieur agraire Jens Thoes afin de profiter de son expertise concernant la faisabilité des critères en cours d’élaboration. Le coordinateur des producteurs régionaux des Parcs naturels a été chargé de visiter une série de producteurs afin d’établir un « reality-check » des critères.

Le 22 juin 2017, la Ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg avait invité à un **colloque sur les produits régionaux** en provenance des territoires des Parcs naturels et des syndicats de conservation de la nature. Le thème de la journée était « Eis Produiten – e künftege Garant fir eng nohalteg a gesond (Ëm)welt ».

À travers divers discours et témoignages, le colloque a exposé le contexte national concernant la démarche „qualité“ en faveur d'une agriculture luxembourgeoise durable et a donné un aperçu des projets menés jusqu'à présent dans le cadre de cette coopération entre le MDDI et le syndicat intercommunal SICONA. Environ 60 visiteurs des divers départements ministériels, des Parcs naturels, des syndicats intercommunaux ainsi que des producteurs régionaux ont pu échanger et débattre leurs idées, remarques et craintes au sujet d'un éventuel label commun des produits régionaux.

L'événement s'est terminé par un échange avec le public en présence de la Ministre Carole Dieschbourg, du Ministre de l'Agriculture, Fernand Etgen, des présidents des Parcs naturels et du SICONA et de représentants de l'agriculture. Les organisateurs du colloque ont tiré un bilan positif, surtout au niveau de l'acceptation d'un label additionnel pour le marché luxembourgeois.



Photo : Travail en groupe pendant le colloque sur les produits régionaux (MDDI)

### **Le journal « Naturpark »**

En 2017, le PNM joignait l'initiative du PNHS et celui de l'Our d'éditer un journal commun. Désormais, ce dernier s'appelle « Naturpark ». Cette publication commune est fortement saluée par le MDDI étant donné qu'elle permet d'informer davantage sur les actions et activités des Parcs naturels. Durant les dernières années la coopération des trois Parcs naturels s'est intensifiée sur beaucoup de niveaux et maints projets sont menés en commun. Dès lors, une publication commune s'impose.

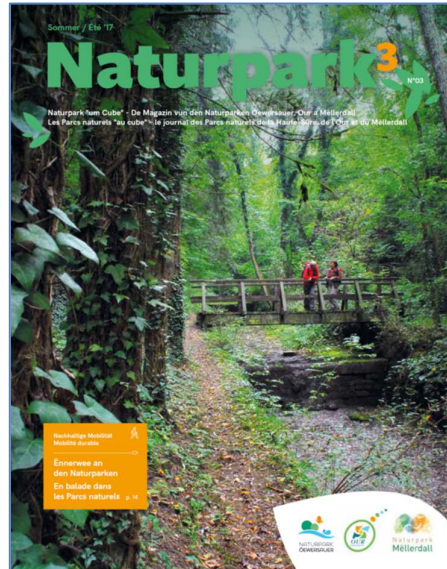


Photo : Les deux dernières éditions du journal des Parcs naturels

### Le calendrier des Parcs naturels

L'appel de photo 2017 portait sur la thématique « Le- patrimoine bâti / restauré ». L'exposition reprenant tous les visuels soumis au vote du jury a été montrée dans le cadre enchanteur « De Kulturhaff Millermoler » à Hinkel. Les treize photos les plus expressives ont été sélectionnées par un jury indépendant et sont reprises dans le calendrier 2018. Le calendrier est gratuit pour les personnes vivant sur le territoire d'un Parc naturel.

Le calendrier 2018 fut cependant le dernier de ce genre. En effet, pour 2019 un nouveau concours d'idées est lancé sous le nom « ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK ». Le nouveau concours s'adresse à tous les habitants des territoires d'un des trois Parcs naturels, aux associations ou bien aux entreprises ayant leur siège dans un des trois Parcs naturels. Chacun et chacune peuvent présenter une idée pour un projet en commun avec un Parc naturel. Les idées de projets devraient avoir un caractère original et leurs mises en œuvre doivent se faire dans le respect d'un développement durable. Les meilleures propositions peuvent être récompensées d'un montant entre 1.500 € et 6.000 € !

**ÄRE PROJET (M)AM NATURPARK!**

nature  
pureté de l'air, des eaux & qualité des sols  
tourisme & loisirs  
patrimoine culturel  
qualité de vie & possibilités d'emploi

Vous habitez sur le territoire d'un des trois Parcs naturels, vous êtes une personne privée, vous faites partie d'une association ou bien vous travaillez dans une entreprise ayant son siège dans un des trois Parcs naturels ?

Vous avez une idée de projet ? Alors allez chercher le formulaire d'inscription pour ce concours d'idées auprès de votre Parc naturel. Les meilleures propositions peuvent être récompensées d'un montant entre 1.500 € et 6.000 € !

Les idées de projets devraient avoir un caractère original et leurs mises en œuvre doivent se faire dans le respect d'un développement durable.

Début: 01.12.2017  
Clôture: 15.05.2018  
Préselection: 15.07.2018

www.naturpark-ooe.ltu www.naturpark-tirol.ltu www.naturpark-mellerdall.ltu

L'exposition « Nature's Luxembourg » dans la galerie *Am Tunnel*

« Nature's Luxembourg » est une exposition itinérante composée de 250 magnifiques photos grand format de qualité exceptionnelle des Parcs naturels du Luxembourg. Le photographe Raymond Clement explore à sa manière les paysages sauvages et toujours fascinants des Parcs naturels de l'Our, de la Haute-Sûre et du Mullerthal. Du 13 octobre 2017 au 18 mars 2018, l'exposition a pu être visitée dans la galerie des arts contemporains « Am Tunnel » à Luxembourg-Ville.



Photo : Photo de Raymond Clement utilisée pour annoncer l'exposition « Nature's Luxembourg »

Demain - parcourir le monde des solutions

En collaboration avec le mouvement *Transition*, les trois Parcs naturels ont parrainé l'affichage du documentaire DEMAIN dans leurs régions. Ce film, qui remportait en 2016 le César du meilleur film documentaire, enquête sur les solutions qui font face aux crises écologiques, économiques et sociales. Dans une dizaine de pays, les initiatives positives en agriculture, en énergie, en économie, en démocratie et en éducation sont présentées afin de préserver le monde demain. A l'initiative du PNHS les élèves de la 4<sup>e</sup> du lycée technique de Wiltz a eu l'occasion de voir le film et d'en discuter lors d'une session spéciale.

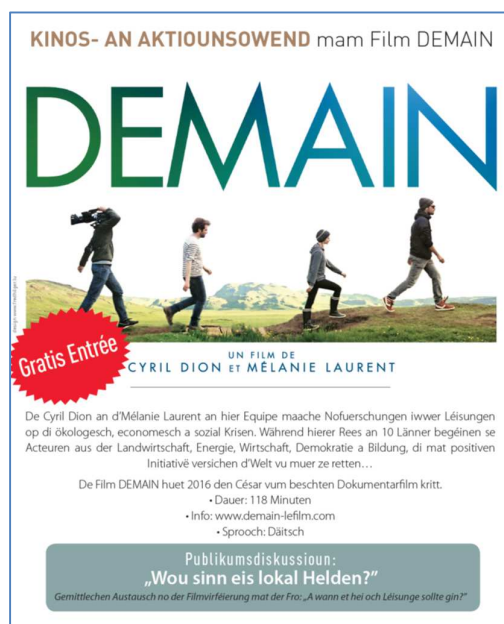


Photo : Affiche d'invitation du Parc naturel à la présentation du film « Demain »

### Les Parcs naturels – acteurs clés en matière de l'éducation au développement durable

Sur l'invitation de Madame la Ministre de l'environnement, une conférence de presse au sujet des activités des Parcs naturels en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable a eu lieu en date du 29 novembre dernier. L'article 2 de la loi du 10 août 1993 relative aux Parcs naturels édicte que les Parcs naturels doivent contribuer à la réalisation des objectifs d'un développement durable au niveau régional.

De plus les règlements grand-ducaux spécifiques portant déclaration des trois Parcs naturels précisent que les parcs assument une mission de promotion et de sensibilisation auprès de la population pour cette thématique.



Photo : Conférence de presse en présence de Madame la Ministre Carole Dieschbourg et Monsieur Emile Eicher au sujet EDD

Ce cadre législatif et la volonté prononcée des acteurs locaux ont incité les Parcs naturels à développer un programme d'éducation et de sensibilisation au développement durable dès leur création et selon leurs spécificités. Ainsi les Parcs naturels contribuent les objectifs stratégiques fixés par la loi sur les Parcs naturels : la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'amélioration de la protection de l'environnement, des sols et des eaux, ainsi que la promotion du tourisme en accord avec la nature et l'environnement.

#### 1.6.2. Le Parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS)

En ce qui concerne le PNHS, le bureau du syndicat s'est réuni à 10 reprises (en date des 13 janvier, 17 février, 15 mars, 7 avril, 30 mai, 28 juin, 26 juillet, 13 septembre, 8 novembre et le 14 décembre 2017 ; le comité a eu 5 réunions) à savoir en date des 27 janvier, 7 avril 24 mai, 12 juillet, 27 septembre, 2017.

Un sujet dominant l'ordre du jour de plusieurs réunions du bureau et du comité du Parc naturel, était l'annonce du bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Sûre de la vente du *Buttik vum Séi* à Heiderscheid. En effet, le bâtiment dans lequel le *Buttik vum Séi* était localisé, appartenait à la commune d'Esch-s-Sûre.

Le *Buttik vum Séi* à Heiderscheid était le successeur d'un premier magasin régional à Eschdorf initié lors des années '90 afin de conserver un dernier commerce d'alimentation local, et de contribuer à une professionnalisation de la vente des produits locaux. Le *Buttik vum Séi* constituait un maillon important dans le processus de revitalisation durable de la région et figurait, jadis, en quelques sortes comme pierre angulaire de la promotion des produits issus de producteurs locaux.

Le « *Buttik vum Séi* » sous sa dernière structure, disposait d'une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>. Le magasin proposait toute la gamme labellisée « *vum Séi* » (viande, produits à base d'épeautre, tisanes, savons etc.), différents produits provenant d'autres régions du Luxembourg (PNO, Région de la Moselle, Mullerthal, vallée de l'Eisch), des produits issus du commerce équitable et un grand choix d'articles ménagers usuels. La boucherie et la boulangerie « *vum Séi* » se trouvaient au rez-de-chaussée du magasin. , la microbrasserie « *Den Heischer* » était établie au premier étage.

Le Parc naturel voulait initier une évaluation du bâtiment du *Buttik vum Séi* avec une estimation des frais de rénovation et du temps d'amortissement. Différents modèles de gestion du *Buttik vum Séi* auraient été analysés.

Certes, à quelques jours des élections communales, une courte majorité du conseil communal d'Esch-s-Sûre s'est dégagée en faveur de la signature de l'acte notarié pour la vente du bâtiment de la "*Buttek vum Séi*" d'Heiderscheid à la société Petrocenter. Avec cette décision, l'histoire de cette première plate-forme de distribution des produits du terroir tant pour la population locale que pour les touristes, touchait à sa fin.

**BUTTIK** 



#### Landwirtschaftlech Kooperatioun Uewersauer (LAKU)

En date du 27 octobre 2015, un contrat de coopération *Landwirtschaftlech Kooperatioun Uewersauer*, en abrégé *LAKU*, a été signé entre le PHNS et le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) en vue d'une meilleure protection des eaux potables du lac. Le Parc naturel est le coordinateur de projets et d'actions concrets et joue le rôle d'intermédiaire entre le SEBES et les agriculteurs. Cette mesure est cofinancée via le Fonds pour la protection des eaux, géré sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement. Le SEBES est le destinataire de l'aide financière.

À l'aide d'un programme de mesures élaboré annuellement par la coopération LAKU et les agriculteurs, des projets seront mis en œuvre afin de réduire l'utilisation de pesticides et d'éviter l'infiltration trop élevée d'éléments nutritifs dans le sol.

La coopération LAKU compte entre-temps 87 membres, avec 78 agriculteurs dont 7 fermes biologiques. En total, une surface agricole de 4'656 ha est concernée par les mesures. Ceci représente 68 % de la surface agricole du bassin versant du lac de la Haute-Sûre (côté luxembourgeois). Les activités principales concernent les domaines suivants :

- Conseil aux agriculteurs (fertilisants, protection des eaux, agricultures biologiques)
- Formation
- Information/Sensibilisation
- Mesures techniques (élimination mécanique des mauvaises herbes, cultures alternatives, etc.)

En ce qui concerne l'organe de gestion de la coopération LAKU, le Parc naturel y est représenté par son président et le représentant de l'Administration de la gestion de l'eau au sein du comité du syndicat pour l'aménagement et la gestion du PNHS.

#### La promotion des produits « vum Séi » et régionaux

Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, le PNHS était à nouveau organisateur de la manifestation « Maart a Musek » qui se déroulait cette fois dans la grande cour du château de Wiltz. Les agriculteurs et



les producteurs non professionnels des Parcs naturels présentaient leurs produits artisanaux et régionaux. La soirée était encadrée par des concerts et des menus régionaux.

#### Le projet « Last Mile » (Interreg Europe)

En 2016, le projet Interreg Europe « Sustainable mobility for the last mile in tourism regions » a été accepté (durée de la 1<sup>ère</sup> phase du projet : 30 mois, jusqu'à septembre 2018). Le projet bénéficie d'un cofinancement de 80%. Le PNHS est un des huit partenaires du projet.

Le projet a comme objectif de définir des solutions de transport durables et flexibles pour les régions qui sont moins bien desservies par des systèmes de transports en commun et qui sont, par conséquent, trop souvent envahies, surtout pendant la période des vacances, par des voitures individuelles.



Photo: Atelier de collecte d'idées pour plan d'action

Le travail s'est focalisé sur deux volets en 2017 :

- Une évaluation des besoins a été faite sur base de l'offre existante et des infrastructures ;
- La préparation du plan d'action lors de trois ateliers, qui ont eu lieu fin mai. Pendant ces ateliers des idées pour un plan d'action ont été élaborées avec les habitants de la région.

Une première ébauche du plan d'action « mobilité au nord du Luxembourg » sera présentée en avril 2018.

Du 19 au 22 juin 2017, les partenaires du projet étaient en visite au PNHS. Pendant ces trois jours, 35 experts du domaine de la mobilité et du tourisme venaient de l'étranger pour visiter les projets clés en mobilité douce et mobilité collective au nord du pays.

#### Le projet « Zones humides » (Interreg Grande Région)

En 2016, le projet Interreg Grande Région « Valorisation artistique et touristique des milieux humides de la Grande Région » a été accepté (durée du projet : 1.1.2017 – 31.12.2019). Le projet bénéficie d'un taux de cofinancement de 60 %. Le PNHS est un des six partenaires du projet dont

les territoires sont liés par leur appartenance aux mêmes bassins hydrographiques du Rhin et de la Meuse.

Le projet a comme objectif de renforcer la valorisation des zones humides à travers une approche culturelle et artistique. Une mise en réseau des acteurs (culturels, touristiques, éducatifs) est prévue afin de construire une offre diversifiée et complémentaire qui contribuera à renforcer l'offre et à professionnaliser les acteurs des filières.

Dans le cadre du projet, le PNHS invitait le 14 décembre dernier à la présentation du film „Biber – die Verdammten) “, Il s’agit d’une documentation sur la biologie et le potentiel de conflit du castor dans nos régions. Ensuite, un débat sur les avantages et inconvénients liés au retour du petit ingénieur de la nature, a été organisé avec Jan Herr de l’Administration de la Nature et des Forêts. Le Parc naturel régional de Lorraine invitait le 9 septembre 2017 à la découverte de la forêt humide de la Reine.

#### Le projet « Land of Memory » (Interreg Grande Région)

En 2016, le projet Interreg Grande Région « Land of Memory – On the conflicts’ steps at the origin of Europe » a été accepté (durée du projet : 5 ans, jusqu’en 2021). Le projet bénéficie d’un taux de cofinancement de 55 %. « Land of memory » a pour objectif de développer une destination touristique transfrontalière forte en Grande Région, sur la thématique du tourisme de mémoire. Il y a 15 partenaires de la Grande Région engagés dans ce projet. Pour le Luxembourg, il s’agit du PNHS et de l’Office du Tourisme Ardennes Luxembourgeois (ORTAL). Le PNHS porte un projet d’infrastructure avec la remise à niveau du Schumanns’ Eck, tandis que l’ORTAL se concentre sur les activités de marketing transfrontalier. La première année de « Land of Memory » s’est avérée être une année de préparation et d’organisation générale du projet et de ses différentes actions. Elle a permis de mieux structurer le projet, de fixer les priorités et de mettre en place une stratégie de mise en œuvre conjointe. Les avancées sont le fruit d’un travail en parfaite collaboration entre partenaires.

Le PNHS s’est investi dans l’action « Valorisation du site Schumann, du Sentier du Souvenir et des alentours ». Une gestionnaire de projet a été engagée à partir du 1er février 2017 pour travailler à mi-temps sur cette action. Des présentations du projet ont été effectuées auprès de chaque conseil échevinal des communes membres du PNHS. Les idées, impulsions et contacts ainsi recueillis ont été travaillés. Des contacts ont eu lieu avec des partenaires éventuels : historiens locaux, responsables de syndicats du tourisme, responsables de musées, etc. Des visites d’étude sur sites ont également eu lieu.

Sur la base des informations ainsi recueillies, un cahier des charges a été rédigé pour une mission d’expertise sur la valorisation de sites historiques de la bataille des Ardennes (seconde guerre mondiale) du PNHS (notamment le Schumann’s Eck). Il en a résulté la conclusion d’un contrat avec l’asbl National Liberation Memorial. Un rapport d’étude sur un concept stratégique, qui définit une offre touristique pour le site Schumann, le Sentier du Souvenir et des vestiges (période concernée : décembre 1944 - janvier 1945) des alentours dans les communes membres du PNHS a été remis le 14 décembre 2017.

#### Les activités culturelles

Le PNHS est organisateur et co-organisateur d’une panoplie d’activités culturelles dans la région. À titre d’exemple et de manière non exhaustive sont citées trois manifestations :

- La « Fête de l'Eau » a été organisée en date du 19 mars 2017 (Journée mondiale de l'Eau) à Esch-s-Sûre près de la maison du parc. Un grand nombre de visiteurs y étaient présents et participaient aux activités autour de la thématique de l'eau. La journée s'est terminée avec la traditionnelle course aux radeaux dans la Sûre, ceci pour le plaisir des grands et des petits. Pendant la journée chaque enfant a eu l'occasion de construire son radeau.
- Pendant la période du 9 juillet au 23 septembre a eu lieu l'exposition d'art textile « Männer » au musée de la draperie. Cette exposition invitait à découvrir le large éventail de l'homme à travers l'art textile. Des ateliers de collage ont été organisés avec l'artiste Gudrun Heinz montrant la fabrication de pièces uniques à partir de tissus, de morceaux de vêtements et de matériaux non textiles.
- L'édition 2017 de la Tour de France passait cette année les territoires des deux PNO et PNHS. Lors de cet événement, ces derniers ont été présents à plusieurs points clés de la région avec des stands d'information.

### 1.6.3. Le Parc naturel de l'Our (PNO)

En ce qui concerne le PNO, le bureau du syndicat s'est réuni en 2017 à 6 reprises (en date des 11 janvier, 1 mars, 3 mai, 14 juin, 26 juillet et 8 novembre 2017) ; le comité a eu 4 réunions (à savoir en date des 27 janvier, 26 juin, 21 septembre et 13 octobre 2017).

Le listing ci-dessous reprend quelques activités remarquables qui se sont déroulées en 2017 dans le PNO.

#### La manifestation annuelle du European Energy Award (EEA)

En 2017, la conférence du Forum pour la lutte contre le changement climatique European Energy Award (EEA) s'est tenue au PNO. Cette initiative européenne, à laquelle plus de 1 300 communes participent, récompense les efforts extraordinaires pour la protection du climat par le prix EEA Gold. Outre les communes du Parc naturel Tandel et Parc Hosingen déjà distinguées précédemment, Clervaux et Putscheid se sont vu décerner un prix spécial cette année. Avec un score de 84,4 %, la commune de Putscheid affiche le meilleur résultat du Pacte Climat et s'est hissée au 13e rang des communes EEA à l'échelon international.



Photo : Conférence du Forum European Energy Award

### La bourse aux plantes Stolzembourg

Le PNO a été co-organisateur de la 17<sup>e</sup> bourse aux plantes au château de Stolzembourg. Une cinquantaine d'exposants spécialisés s'est rassemblée pour cette expo-vente de plantes, raretés, outillage de jardin, décoration, ateliers pratiques, espaces créatifs pour enfants, animation et restauration.

### Le Klangwanderweefest (Fête du sentier sonore)

Le 27 août dernier, le PNO fêtait les 15 ans du « Sentier sonore » à Hoscheid, ceci en présence de Monsieur le Secrétaire d'Etat, Camille Gira et des responsables du Parc naturel et de la commune du Parc Hosingen. Maintes personnes avaient saisi l'occasion lors de cette journée pour découvrir le sentier et pour participer aux différentes activités autour du son.

Le circuit de 6 km descend du centre du village de Hoscheid vers Oberschlinder, pour ensuite remonter de l'autre côté. 21 stations avec différentes approches du son longent le chemin lequel traverse la zone Natura 2000 « Région Kiischpelt », une réserve internationale, et les vestiges du lieu-dit abandonné « Uewerschlänner ». Le PNO et la commune Parc Hosingen s'occupent de l'entretien et de l'enrichissement des points sonores. À l'occasion de l'anniversaire, certaines des stations ont été rénovées et une nouvelle station « Angry Birds » a été ajoutée. Autre nouveauté, le sac sonore, que les visiteurs peuvent emprunter à l'« Hôtel des Ardennes » à Hoscheid. Il comporte des

instructions avec des idées de jeux, ainsi que du matériel pour explorer de nouvelles possibilités sur certaines stations.

La fête du Parc naturel : Fuersch duer um Naturparkfest 2017 !

Le premier dimanche en août a eu lieu la fête traditionnelle du Parc naturel au Centre Ecologique. Les visiteurs d'un nombre de 2'000, ont eu l'occasion de découvrir tout au long de la journée, le Parc Naturel et de participer aux ateliers diversifiés pour toute la famille : aventures, activités, ateliers, excursions...



Photo : Affiche annonçant la Fête du Parc naturel de l'Our

La promotion des produits régionaux - Braneburger Maart

Le Marché de Brandebourg a eu lieu en date du 16 juillet 2017 dans la vallée du pittoresque village. Une panoplie de produits alimentaires de production biologique, artisanale et/ou régionale a été présentée. Des concerts, des démonstrations, des animations, des expos, une tombola et un marché aux puces de jouets pour enfants ont complété le tableau. Les dernières années, le Parc naturel était le co-organisateur de cette manifestation populaire. Or, le syndicat d'initiative ne se voit plus à même de continuer l'organisation du Braneburger Maart, de façon que l'édition de 2017 était la dernière de ce genre.



Photo : Dépliant annonçant le Branebuurger Maart

### Le projet « Night Light » (Interreg Europe)

Le projet Interreg Europe « Improving regional policies to reduce light pollution and protect and valorise dark night skies » a officiellement débuté le 1<sup>er</sup> mars 2017 et prendra fin le 28.02.2022. Le projet bénéficie d'un taux de cofinancement de 85 %. Le PNO est un des huit partenaires dans le projet.

Le projet a comme objectif de prévenir la pollution de lumière par la sensibilisation, la mise en place de plans d'actions, la diffusion de bonnes pratiques et la valorisation d'endroits sombres. Pendant les années 2020 à 2022, les plans d'actions seront mis en œuvre. Un monitoring de ces derniers est prévu.

Une délégation internationale de 18 représentants venant des Pays-Bas, du Danemark, de la Hongrie, de la Slovénie, d'Italie et d'Espagne avaient rendu visite au Parc naturel au début du mois de mars afin de proclamer solennellement le début du projet Night Light. Ces festivités se déroulaient en présence de Monsieur le Secrétaire d'Etat, Camille Gira et plusieurs représentants politiques de la région.

Le PNO a instauré un groupe de travail avec le but d'examiner ensemble la pratique actuelle et les tendances par rapport à la lumière artificielle.



Photo : Groupe de travail « Night Light »

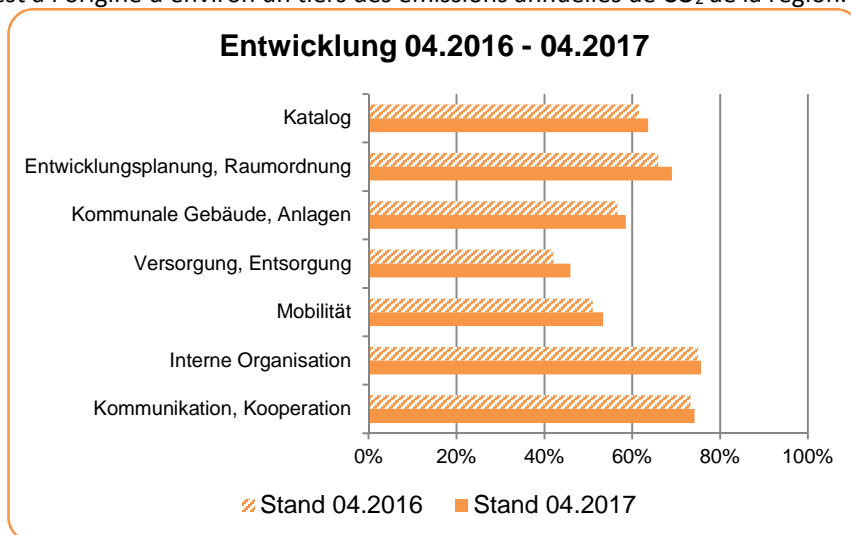
## Le Pacte Climat

Suite à la signature du Pacte Climat en 2013 et à l'engagement d'une collaboration régionale, les treize communes du PNHS et du PNO ont défini une approche commune pour la protection du climat.

Par la fixation d'objectifs concrets pour 2020, une démarche cohérente a été déterminée pour les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

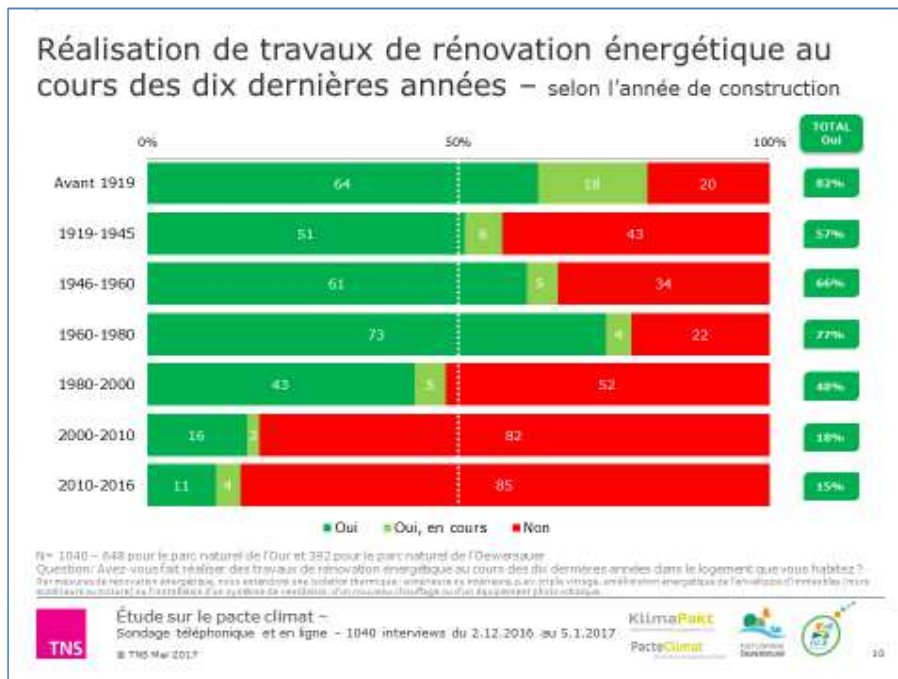
En 2017, les deux Parcs naturels ont pu présenter le 4<sup>e</sup> bilan de leur coopération régionale. Quatre ans après la signature conjointe du Pacte Climat, les communes de la région ont mis en œuvre en moyenne 63,6 % des mesures prévues de protection du climat. 18 % des mesures accomplies découlent directement de la collaboration intercommunale au sein des Parcs naturels.

Grâce à la production régionale d'électricité à partir d'énergie renouvelables, le taux de couverture de consommation électrique totale de la région est de 46 %. A l'avenir, l'augmentation de l'efficacité de la mobilité reste un défi majeur pour les communes des Parcs naturels. Le trafic régional est à l'origine d'environ un tiers des émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de la région.



Graphique : Evolution des objectifs du Pacte Climat

Entre décembre 2016 et janvier 2017, les deux Parcs naturels Our et Öewersauer menaient une étude sur le pacte climat (notoriété, perception, leviers d'action) dans la région. Avec l'aide de TNS ILRES un sondage téléphonique et en ligne a été effectué auprès de 1040 personnes des 13 communes.



**Graphique : Résultats de l'enquête de TNS ILRES par rapport à la rénovation énergétique des bâtiments**

Les résultats de l'enquête (TNS Ilres) ont été présentés lors d'une conférence de presse dans la commune de Clervaux en date du 30 mai 2017 en présence de Madame la Ministre Carole Dieschbourg et des Présidents des Parcs naturels de l'Öwersauer et de l'Our. Ils peuvent être téléchargés sur le site [www.klimapakt.naturpark.lu](http://www.klimapakt.naturpark.lu). Ci-après quelques résultats de l'enquête :

- La notoriété des deux Parcs naturels est élevée (76 %) de même que la notoriété du pacte climat (65 %)
- Les Print médias sont la principale source d'information (> 55 %)
- 88 % de la population dispose d'une maison unifamiliale
- 22 % des maisons ont été construites pendant les années 1981 - 2000
- 32 % ont une surface habitable entre 100 – 150 m<sup>2</sup>
- 12 % des logements disposent d'un équipement photovoltaïque et 19 % d'une installation de récupération d'eaux de pluie
- 73 % des logements sont équipés d'un chauffage à mazout dont la consommation annuelle est entre 1000 – 2500 litres (47 %)
- 61 % des pompes à chaleur ont été installées les trois dernières années (2014-2016)





Photo : Conférence de presse pour la présentation des résultats d'études de TNS ILRES

En 2017, un nouveau dossier du maître d'ouvrage (Bauherrenmappe) a été publié lequel contient des informations au sujet de la construction et de la rénovation de maisons (efficacité énergétique, durabilité et environnement). Le dossier peut être gratuitement téléchargé sur le site web des Parcs naturels.

#### 1.6.4. Le nouveau Parc naturel Möllerdall (PNM)

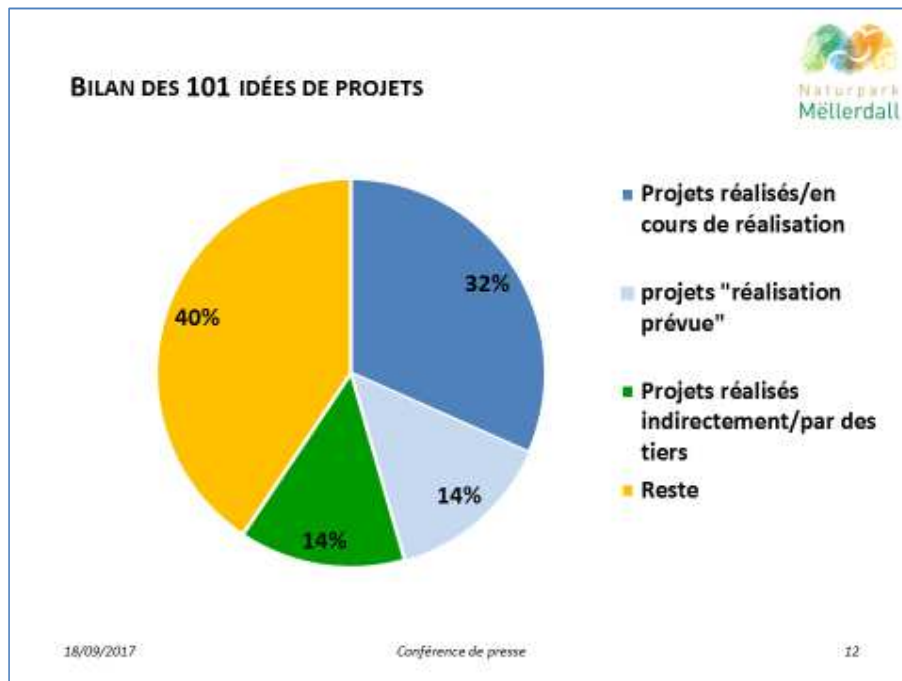
Le PNM a été déclaré par règlement grand-ducal du 17 mars 2016. En ce qui concerne les réunions du nouveau syndicat, le bureau s'est réuni en 2017 à 11 reprises (en date des 9 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin, 10 juillet, 18 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2017) ; le comité a eu 5 réunions (à savoir en date des 31 janvier, 4 avril, 27 juin, 18 septembre et 20 novembre 2017.)

La première année du Parc naturel était marquée par l'engagement de personnel pour les différents postes. Le staff a été notamment renforcé par les personnes suivantes :

- un architecte pour le projet interreg « murs sèches » ;
- un géologue pour le géoparc ;
- un coordinateur des produits régionaux ;
- une secrétaire,
- un nouveau collaborateur pour la station biologique,
- un géographe pour le projet « Life » climat.

Le Parc naturel a édité la brochure « Eisen Naturpark – fir jiddereen eppes dobäi... » contenant un agenda avec 36 activités proposées à la population (novembre 2016 – juillet 2017). Tous les thèmes étaient autour de la nature et de l'utilisation de produits naturels dans la cuisine ou p.ex. pour des objets d'art. Tous les ateliers ont été largement appréciés par un grand nombre de participants.

D'autres projets ont été respectivement poursuivis et lancés par le Parc naturel. Le 18 septembre 2017 a eu lieu une conférence de presse afin de présenter un bilan intermédiaire des activités du Parc naturel des premiers 18 mois depuis sa création. Madame la Ministre, Carole Dieschbourg, y assister ensemble avec maints acteurs de la région. Le premier bilan des activités était assez positif :



Plus que la moitié des 101 idées présentées par la population lors de l'établissement de l'étude détaillée sont en cours de réalisation dans la région.

#### Le géoparc Mëllerdall

Différentes actions ont eu lieu en 2017 en vue de positionner le territoire du PNM en tant que UNESCO GLOBAL GEOPARC

En présence de M. le Secrétaire d'Etat à la culture, Monsieur Guy Arendt et de Madame la Ministre, Carole Dieschbourg, la Présidente de la Commission Nationale responsable pour la collaboration avec l'UNESCO, Madame Simone Beck, la candidature du PNM, en vue d'obtenir la reconnaissance de son territoire comme UNESCO GLOBAL GEOPARC, a été officiellement transmise à l'UNESCO en date du 24 novembre 2017. Lors d'une conférence de presse le jour même, le dossier a été présenté au public.



Photo : Conférence de presse pour la présentation du dossier de candidature UNESCO Geopark

UNESCO GLOBAL GEOPARCS constitue un réseau mondial qui se définit par des territoires géologiques particuliers reconnus et dont le maintien est prioritaire pour l'humanité. La géologie a une grande valeur et permet à l'humanité de jeter un regard en arrière – elle montre l'évolution de notre planète et de nos cultures. Grâce à l'interprétation de la géologie, le savoir sur notre planète peut être transmis à nos enfants.

Pour devenir UNESCO GLOBAL GEOPARC, les critères UNESCO vont plus loin : La région doit prouver une collaboration et un engagement dans le sens d'un développement durable. Le PNM offre une structure idéale pour la gestion d'un tel géoparc. Les objectifs du Parc naturel, qui sont définis par la loi du 10 août 2003, soulignent l'importance de la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, et mettent l'accent sur le développement économique durable du territoire. Le Parc naturel est géré par un syndicat intercommunal mixte, c.-à-d. 12 représentants communaux et 9 représentants des Ministères et Administrations se partagent la responsabilité.

Le dossier a été élaboré par le PNM en collaboration avec le MDDI, DATer et le Groupe de travail Géologie. Les instructions de l'UNESCO ont été rigoureusement respectées. Sur 50 pages sont expliqués l'héritage géologique et culturel de la région, les efforts en matière de géo-conservation, de géo-tourisme, de géo-éducation et d'économie. Dans tous ces domaines le PNM collabore depuis sa création avec les acteurs de la région. En conséquence, de nombreuses institutions et organisations de la région et au-delà, supportent la candidature pour la reconnaissance comme UNESCO GLOBAL GEOPARC.

L'étape suivante consiste dans la visite des experts de l'UNESCO en 2018.

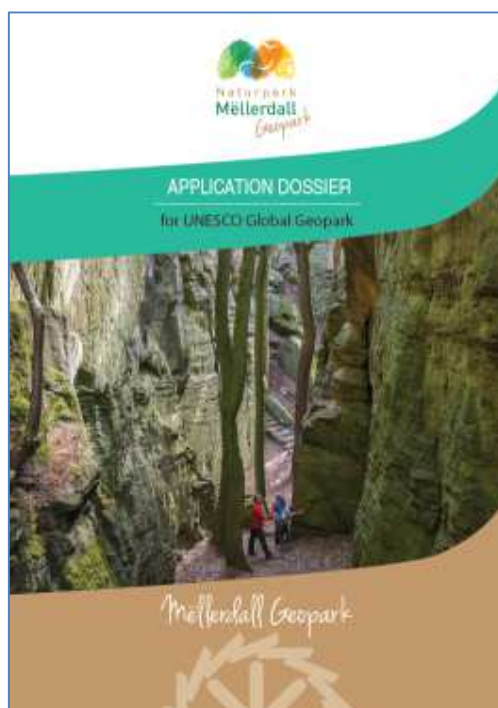


Photo : Dossier de candidature UNESCO Geopark

- L'édition de douze dépliants sur la géologie

En 2017 a été finalisé, pour chaque commune du Parc naturel, un dépliant traitant des caractéristiques géologiques et montrant les nombreuses facettes des paysages et de leurs substrats. Les dépliants s'adressent à la fois à la population locale et aux touristes intéressés à la géologie.



Les dépliants sont disponibles dans les communes du Parc naturel et peuvent être chargés sur la page web du parc.

- Le « Möllerdall » dans le fondamental

Le matériel scolaire en géographie pour les classes des cycles 1 à 4 se réfère à plusieurs endroits à la géologie du « Möllerdall ». Ensemble avec des enseignants de la région et des pédagogues, les besoins pour les élèves des différents cycles ont été évalués. Ainsi des sentiers pédagogiques ont été élaborés pour lesquels on trouve une référence directe dans le matériel scolaire. Les premières visites avec des classes du fondamental ont débutées en 2017.

#### Le Projet Life « ZENAPA »

Le PNM est un des douze partenaires dans le projet EU-Life IP *Zero Emission Nature Protection Areas*, en abrégé « ZENAPA ». Le projet, d'une durée de huit ans, englobe des actions de protection du climat par l'établissement d'un masterplan pour la région (réduction d'énergie, protection de la nature, développement régional), la « capacity building » (tenue de conférences pour enfants et jeunes, mise en réseau etc.), la mise en place d'un système de certification « protection du climat et des espèces » et un manager « zero emission ». Le projet est cofinancé à hauteur de 10 millions par l'Union européenne.

Le 30 mars 2017 a eu lieu la conférence kick-off du projet au campus Birkenfeld en Allemagne. Une conférence de presse a eu lieu ce jour-là avec tous les partenaires du projet et en présence de Madame la Ministre Carole Dieschbourg.



Photo : Conférence ZENAPA au campus à Birkenfeld

#### Le projet « Pierres sèches » (Interreg Grande Région)

Le PNM est un des sept partenaires du projet Interreg Grande Région « Pierres sèches – les murs en pierres sèches dans la Grande Région, protection, restauration et valorisation d'un patrimoine à haute valeur naturelle et paysagère ».

La durée du projet est de quatre ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Taux de cofinancement : 52 %.

L'objectif du partenariat de la Grande Région consiste à trouver des solutions pour remettre en valeur et sauvegarder ce patrimoine qui lui est commun.

La maçonnerie en pierre sèche, qui consiste en l'assemblage de pierres naturelles, sans mortier ni d'autres liants, est utilisée pour la construction de murs de haute stabilité. Aujourd'hui cette façon de construire, retrouvable sur d'anciens vignobles, des terres agricoles, ainsi que sur des propriétés privées (murs de soutènement, de limitation, escaliers, abris, etc.), est reconnue pour ses nombreuses valeurs écologiques, paysagères et agronomiques. Par contre les édifices et le savoir-faire de ce patrimoine, présents depuis des siècles à travers le monde, sont en train de s'écrouler, au sens propre du terme.

Afin de favoriser la connaissance et la perception par tous, des inventaires seront effectués sur l'ensemble du territoire du projet. Basé sur ces inventaires, des actions de restauration seront mises en place, sur des murs choisis, pour sauvegarder et assurer une gestion à long terme du patrimoine, en respectant l'impact environnemental et l'intégration paysagère.

Pour atteindre le grand public et communiquer le savoir-faire, des formations liées à la pierre sèche (chantiers de formation), aussi bien pour le grand public que pour les professionnels, seront organisées en étroite collaboration avec le CNFPC, l'IPW et la FFPS.



Photo : Exemple d'un mûr sec au Mëllerdall

En 2017, deux formations sur les murs en pierre sèche ont eu lieu au PNM sous la direction de l'expert suisse Martin Lutz. Au cours de la première formation ont été restaurés les murs en pierre sèche autour du plus ancien calvaire encore existant du pays - le Haisgeskräiz à Larochette. Il manquait des pierres, l'escalier était branlant et les extrémités des murs instables. Lors de la deuxième formation, il a fallu en partie entièrement reconstruire un mur en pierre sèche le long du Mullerthal Trail. Avec patience, le mur a d'abord été démonté puis rebâti. En plus de touristes et de gens du coin curieux venus observer le chantier, l'artiste Alan Johnston était également passé pour faire quelques esquisses.

[Le projet « Tourisme sans frontières » \(Interreg Grande Région\)](#)

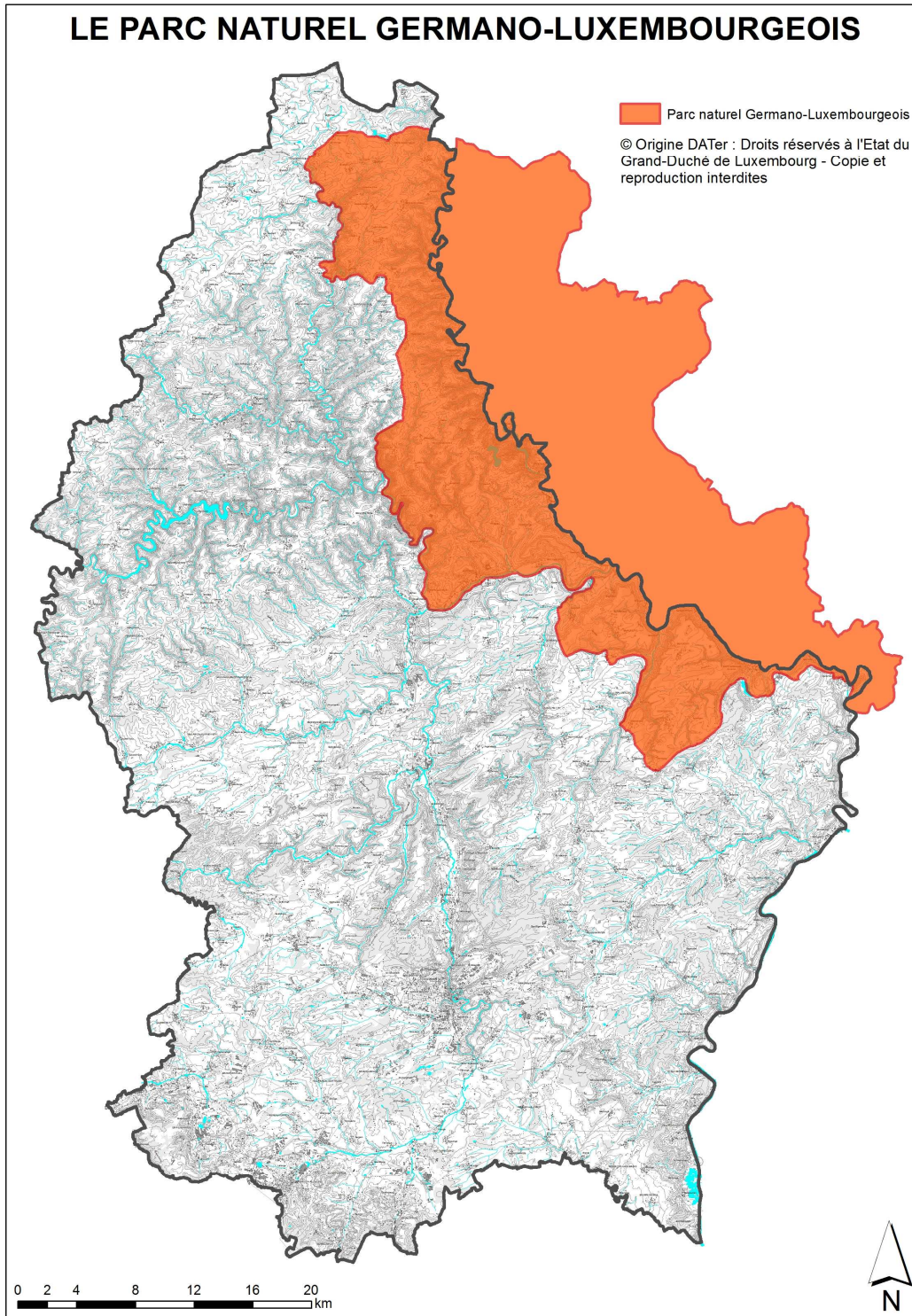
Le PNO ainsi que le PNM sont partenaires méthodologiques dans le projet Interreg Grande Région « Tourisme sans frontières ».

Le projet vise à combiner le tourisme de nature et le tourisme pour tous. Il devra attirer de nouveaux groupes cibles et accroître le confort des visiteurs ainsi que pour des habitants du parc naturel germano-luxembourgeois. Le NaturWanderPark delux avec ses sentiers Premium est le projet phare de développement du tourisme de nature transfrontalier. Pour compléter l'offre, des sentiers confortables pour tous en combinaison avec le NaturWanderPark delux, devront être développés pour constituer une offre de randonnée transfrontalière de haute qualité.

La construction et la restauration de deux ponts pour randonneurs et cyclistes créeront les éléments de liaison transfrontaliers pour les sentiers confortables pour tous et les sentiers Premium. L'infrastructure prévue des sentiers sera complétée par le centre d'information touristique et de service transfrontalier à Rosport.

#### 1.6.5. Le Parc germano-luxembourgeois

Le Parc Naturel Germano-luxembourgeois, fondé en 1964 par le Land de Rhénanie-Palatinat et le Grand-Duché de Luxembourg fut à l'époque le premier parc naturel transfrontalier en Europe. Son animation est confiée à une association, la « Vereinigung Deutsch-Luxemburgischer Naturpark ».



Carte : Localisation géographique du Parc naturel germano-luxembourgeois

L'accent est mis sur la protection de la nature et sur le tourisme doux. Le Parc Naturel germano-luxembourgeois est à l'origine d'un certain nombre de randonnées et de ponts piétonniers traversant la Sûre et l'Our.



L'assemblée générale de l'association *Vereinigung Deutsch-Luxemburgischer Naturpark* a eu lieu en date du 31 janvier 2017 à Bollendorf. Le DATer y était invité pour la première fois étant donné que le Ministère de l'Economie avait transmis le budget respectif au MDDI-AT.

#### **1.7. Le Système d'information géographique du Département de l'aménagement du territoire (SIG-DATer)**

Pendant l'année 2016, les différentes couches du système d'information géographique ont été actualisées et complétées.

Les travaux de mise à jour se sont poursuivis pour la base de données relative au cadastre hertzien (cf. chapitre 1.3.3. Plan directeur sectoriel (secondaire) « Stations de base pour les réseaux publics de communications mobiles ») et pour les bases de données des 4 plans directeurs sectoriels primaires.

Le DATer a continué ses travaux relatifs au Système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR) dans le domaine de l'aménagement du territoire (cf. chapitre «Système d'information géographique pour la Grande Région : le projet SIG-GR»).

Le département a également continué à participer aux travaux du Comité de coordination de l'infrastructure luxembourgeoise de géo données (CC-ILDG).

## **2. Autres champs d'action nationaux**

### **2.1. Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT)**

En 2016, le CSAT s'est réuni en plénière à six reprises.

Le CSAT a notamment participé au processus de révision des plans directeurs sectoriels et avisé la modification du POS « Aéroport et environs » pour le territoire de la Ville de Luxembourg.

### **2.2. Groupe de travail mobilité douce**

Le groupe de travail mobilité douce se réunit trois fois par an sous la présidence de la cellule pour la mobilité douce, créée début 2014 au MDDI.

La mission de ce groupe de travail consiste à informer les différents acteurs concernés par la mobilité douce sur les activités et concepts liés à la mobilité douce ainsi que sur les réglementations existantes y relatives.

Entre autres, les dossiers suivants ont été discutés en 2017 :

- L'étude préparatoire « Leitfaden Radinfrastruktur » ;
- Les modifications du Code de la Route en faveur des vélos et piétons ;
- Les propositions concernant la promotion des mobilités actives dans le document stratégique sur la mobilité à l'horizon 2030.

En 2017, un voyage d'études de deux jours a été organisé en mois de mai à Münster afin d'y visiter les aménagements pour cyclistes et piétons.

### **2.3. Etudes d'impact environnemental**

En 2017, l'Administration de l'environnement a demandé l'avis du DATer en matière d'études d'impact sur l'environnement dans le cadre :

- du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement ;

A onze reprises les DATer a fourni un avis. La majorité des cas concernait des installations de parcs éoliens.

- de la loi du 29 mai 2009 portant transposition en droit luxembourgeois en matière d'infrastructures de transport de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

Dans le cadre de cette loi, le Dater a donné son avis au sujet du projet de contournement d'Alzingen/Hesperange.

#### **2.4. Commission consultative aéroportuaire**

Par l'arrêté ministériel du 5 mai 2014, l'organisation de la commission consultative aéroportuaire a été nouvellement réglée. L'objet de la commission consiste à organiser le dialogue entre les autorités publiques, les communes concernées par l'Aéroport de Luxembourg, les associations représentant les intérêts environnementaux et riverains de l'aéroport et les acteurs économiques présents dans l'enceinte aéroportuaire.

La commission a pour mission de servir de plate-forme pour l'information réciproque et les échanges de vues utiles sur l'ensemble des questions soulevées par la cohabitation entre l'activité aéroportuaire et l'habitat riverain, notamment sur le plan de la gestion des nuisances sonores générées par le trafic aérien.

La commission examine les dossiers soumis à son appréciation. Elle émet son avis sur les questions sur lesquelles elle est consultée par le ministre ayant les transports dans ses attributions.

La commission se compose de 20 membres, dont 6 membres représentant le Gouvernement, 5 membres représentant les communes concernées par l'aéroport, 4 membres d'associations représentant les intérêts environnementaux et riverains de l'aéroport et 5 membres représentant les acteurs économiques présents dans l'enceinte aéroportuaire.

La commission consultative aéroportuaire s'est réunie une fois en novembre 2017. Le plan d'action de lutte contre le bruit de l'Aéroport, la charte entre l'ANA et Cargolux au sujet du couvre-feu nocturne à l'aéroport ou encore la gestion des eaux aéroportuaires était à l'ordre du jour.

#### **2.5. Observatoire du développement spatial (ODS)**

L'Observatoire du développement spatial est commandité par le DATer et mis en œuvre par le LISER.

Il a pour missions d'analyser les dynamiques spatiales qui affectent le territoire luxembourgeois, permettant ainsi de mieux comprendre les mécanismes du développement spatial, et de fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité des mesures politiques adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi concernant l'aménagement du territoire (1999), du programme directeur d'aménagement du territoire (2003) et de l'IVL - Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept für Luxemburg (2004). L'Observatoire du développement spatial est donc un outil d'aide à la décision.

Mais il est important qu'il serve également en tant qu'outil de communication et de sensibilisation du grand public. Le travail s'inscrit ainsi dans la continuité du premier rapport sur le suivi du Développement Territoire du Luxembourg à la lumière des objectifs de l'IVL (2008).

En 2017, le Liser a entamé la réalisation d'un rapport sur le suivi du développement territorial au Luxembourg. Ce rapport doit ainsi permettre d'actualiser la plupart des indicateurs de suivi du développement territorial qui avaient été réalisés en 2007 dans le cadre du monitoring de l'IVL, et de les compléter par d'autres en utilisant de nouvelles sources d'informations. La comparaison des valeurs obtenues entre 2007 et 2017 devront permettre d'apprécier les évolutions des dynamiques de développement spatial et de juger de leur adéquation avec les objectifs politiques

définis dans le Programme Directeur d'Aménagement du Territoire en vue notamment de la refonte de ce dernier. Le rapport final sera rendu au premier semestre de 2018.

Le LISER a également contribué à l'élaboration du rapport en vue du débat de consultation « La croissance récente a profondément marqué notre territoire - Que devons-nous faire aujourd'hui pour l'aménager pour les générations futures ».

## 2.6. Commission d'aménagement

### 3.6.1. Travaux de la commission d'aménagement

La commission d'aménagement est instituée auprès du ministre de l'Intérieur et elle a pour missions de donner son avis sur toutes les questions et tous les projets en matière d'aménagement communal que le ministre ou les communes lui soumettent et d'adresser de son initiative au ministre toute proposition relevant de ses missions. Elle se compose de cinq personnes dont un délégué proposé par le membre du Gouvernement ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, qui en assure la vice-présidence.

Les communes soumettent leur projet d'aménagement général - qui forme un ensemble de prescriptions graphiques et écrites à caractère réglementaire couvrant l'ensemble du territoire communal qu'elles divisent en diverses zones dont elles arrêtent l'utilisation du sol - pour avis à la commission d'aménagement qui émet son avis quant à la conformité et à la compatibilité du projet d'aménagement général avec les dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de ses règlements d'exécution, ainsi qu'avec les plans et programmes déclarés obligatoires en vertu de la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire.

En 2017, en plus de donner son avis au sujet de plusieurs modifications ponctuelles proposées par les communes et de conseiller les communes demanderesse, la commission d'aménagement a avisé les nouveaux projets de PAG des communes de Pétange, Bous, Tuntange, Boevange-sur-Attert, Bech, Kayl, Erpeldange-sur-Sûre, Rambrouch, Parc Hosingen.

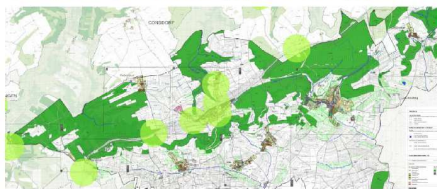
### 3.6.2. Méthodes d'appréciation des PAG

En 2017, la Dater a initié la transposition dans le contexte luxembourgeois de la méthode d'appréciation de l'accessibilité en transports en commun utilisée en Suisse. A terme l'objectif est de mettre à disposition des communes les niveaux d'accessibilité de leurs localités sur Géoportail.

Depuis l'été 2017, la commission d'aménagement joins les appréciations du niveau d'accessibilité et du degré de centralité ainsi que des explications relatives aux méthodes employées à ses avis concernant les projets de plans d'aménagement communaux lui soumis.

Annexe 1

Appréciation de l'accessibilité en transports en commun des localités de la commune de Bech:



Berechnung des Kursintervall:

Die Abfahrten an einer Haltestelle werden aus dem elektronischen Fahrplan ermittelt. Alle Abfahrten werden zwischen 6:00 und 23:00 Uhr gezählt, da die Hauptfahrrichtung nicht automatisch abgeleitet werden kann. Anschließend wird die Anzahl halbiert. Daraus ergibt sich die Haltestellenkategorie wie in Tabelle 1 abgebildet.

Kursintervall und Haltestellenkategorien (Tabelle 1):

Kursintervall	Bahn	Bus
0-9 min	I	II
10-19 min	II	III
20-39 min	III	IV
40-60 min	IV	IV

Ausgehend von der Haltestellenkategorie und der Distanzen ergeben sich 4 Güteklassen (A bis D):

Haltestellenkategorie	Ereichbarkeit der Haltestellen (Distanzen in m)	OV Güteklassen
I	< 300 m	Güteklasse A: Sehr gute Erschließung Güteklasse B: Gute Erschließung Güteklasse C: Mittelmäßige Erschließung Güteklasse D: Geringe Erschließung
II	300 - 500 m	
III	501 - 750 m	
IV	751 - 1000 m	
V	> 1000 m	

Annexe 2 Méthode d'appréciation du degré de centralité<sup>1</sup> s'appuyant sur un décompte des différents types d'équipements collectifs, services et commerces pouvant être trouvés dans une localité et qui sont susceptibles d'être utilisés par les citoyens.

Type d'équipement	Présence / Absence	Présence / Absence	Présence / Absence	Présence / Absence	Présence / Absence	Présence / Absence	Présence / Absence	Présence / Absence	Présence / Absence	Présence / Absence
<b>1. Equipements</b>										
1.1. Services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2. Commerce de détail (hors alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.3. Commerce de détail (alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.4. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.5. Commerce de détail (alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.6. Commerce de détail (hors alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.7. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.8. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.9. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.10. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.11. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.12. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.13. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.14. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.15. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.16. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.17. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.18. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.19. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.20. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.21. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.22. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.23. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.24. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.25. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.26. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.27. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.28. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.29. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.30. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.31. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.32. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.33. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.34. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.35. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.36. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.37. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.38. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.39. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.40. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.41. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.42. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.43. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.44. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.45. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.46. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.47. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.48. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.49. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.50. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.51. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.52. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.53. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.54. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.55. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.56. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.57. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.58. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.59. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.60. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.61. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.62. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.63. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.64. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.65. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.66. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.67. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.68. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.69. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.70. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.71. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.72. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.73. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.74. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.75. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.76. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.77. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.78. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.79. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.80. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.81. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.82. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.83. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.84. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.85. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.86. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.87. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.88. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.89. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.90. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.91. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.92. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.93. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.94. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.95. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.96. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.97. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.98. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.99. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.100. Commerce de détail (hors alimentation et alimentation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<sup>1</sup> Des tables démographiques ont été adoptées dans d'autres régions ou pays européens à des fins similaires, comme en Bavière ou dans le Salzburger Land, en Autriche.

Exemples de fiches relatives au niveau d'accessibilité en TC et au degré de centralité annexées aux avis de la commission d'aménagement

Pour pouvoir apprécier la durabilité d'un plan d'aménagement communal par rapport à un objectif de développement défini au niveau national, il est primordial de disposer d'une méthode standardisée permettant d'apprécier de façon transparente ce potentiel de développement. Mise au point par la chaire d'aménagement du territoire de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), peaufinée durant plusieurs années et testée dans plusieurs cantons suisses et Länder allemands, Raum+ est une méthode aboutie et éprouvée pour répertorier les réserves de surfaces en zone à bâtir d'un PAG.

En 2017, le bureau Proaum Consult a ainsi été chargé de transposer la méthode Raum + dans le contexte luxembourgeois. Ce projet pilote sera élaboré en coopération étroite des villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette ainsi que de la commune d'Erpeldange -sur-Sûre. Des premiers résultats de l'étude seront disponibles pour le printemps 2018.

Partant d'une vue d'ensemble spatialisée, quantitative et qualitative des réserves dans les communes, il sera possible de « mesurer » de façon transparente le potentiel de développement d'une commune et de la comparer avec le scénario 3. Également il sera possible de mettre au point des stratégies de développement et des mesures ciblées pour mobiliser les réserves identifiées comme potentiel de développement situées à l'intérieur des structures urbaines existantes. Cette vue d'ensemble constituera une base objective pour la gestion des surfaces à bâtir, ainsi que la délimitation et la concentration de la croissance urbaine.

### 2.7. Le comité de pilotage du centre écologique (Parc Hosingen)

Le Centre écologique, touristique, culturel et du sport de Hosingen, comme il s'appelle officiellement, a été inauguré en avril 2009. Le Gouvernement a confié la gestion courante du Centre écologique au SISPOLO (syndicat intercommunal des communes de Parc Hosingen et Putscheid). Une structure de coordination légère, appelée comité de pilotage, qui comprend les ministères ayant des intérêts dans le Parc Hosingen, son gestionnaire ainsi que le PNO, qui a d'ailleurs son siège dans le Parc Hosingen, accompagne les activités du Centre écologique. La présidence est assurée par le Département de l'aménagement du territoire.

Le comité de pilotage a tenu 2 réunions en date du 16 <sup>mars</sup> et du 10 novembre 2017. La réunion du printemps était consacrée à l'approbation des comptes de l'année précédente et à l'établissement d'une proposition de budget pour la subvention que l'Etat accorde au Parc Housen. Lors de la réunion d'automne le projet de budget du SISPOLO a été avisé et les activités du Centre pendant l'année en cours ont été discutées.

En ce qui concerne le titulaire des classes vertes, celui-ci était officiellement affecté par courrier du 20 mars 2017 de Monsieur le Ministre de l'Education nationale au MDDI. Au préalable à cette décision plusieurs concertations entre les ministères ont eu lieu.

En 2017, le DATer a également commandité une étude de mobilité et de guidage des personnes pour le site entier du Parc Housen. Les plans de management qui ont été établis dans le cadre de l'étude, font la différence entre les journées quotidiennes et les grandes fêtes qui sont annuellement organisées au site. Maintes propositions ont été développées et discutées avec le gestionnaire du site et les différentes organisations sur place. La réalisation des mesures est prévue au courant de 2018 et 2019.

### **3. La coopération intergouvernementale européenne et internationale**

#### **3.1. La cohésion territoriale au niveau européen**

La présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne (1<sup>er</sup> semestre 2017) a choisi comme priorité l'accessibilité des régions à spécificités géographiques en se basant sur les scénarii territoriaux développés par ESPON.

La présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne (2<sup>e</sup> semestre 2017) a entamé une discussion sur la révision de l'Agenda territorial 2020 en proposant une feuille de route qui indique les étapes et contributions majeures. En outre, la présidence estonienne a mis en exergue l'aspect territorial de la digitalisation et le potentiel des zones rurales dont la population est en régression.

Le Groupe de travail intergouvernemental sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers, co-présidé par le Luxembourg et la France avec le soutien technique de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), a poursuivi ses travaux en 2017 et a publié son rapport final. Ce rapport reprend la proposition de l'instrument de la convention transfrontalière européenne et présente des exemples concrets d'obstacles transfrontaliers qui pourraient être surmontés moyennant ce nouvel instrument européen. Le rapport du groupe de travail a aussi alimenté les réflexions de la Commission, ce qui l'a mené à faire référence à l'instrument dans sa communication « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne ». Le secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures, Monsieur Camille Gira, a eu l'honneur de présenter l'initiative luxembourgeoise lors de la conférence de lancement des 20 et 21 septembre 2017.

### 3.2. La politique urbaine au niveau européen

Suite à « l'année urbaine » 2016 qui a vu l'adoption de l'Agenda urbain pour l'UE (Union européenne) et du Nouvel agenda urbain (Nations unies), l'année 2017 a été dédiée à la mise en œuvre de ces deux documents stratégiques.

Les quatre derniers partenariats de l'Agenda urbain pour l'UE ont été lancés et les plans d'action des quatre premiers partenariats ont été présentés sous présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne (1<sup>er</sup> semestre 2017).

La présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne (2<sup>e</sup> semestre 2017) a choisi comme priorité la digitalisation des villes. Lors de la réunion des directeurs généraux en charge de la politique urbaine en octobre 2017 à Tallinn, le Département de l'aménagement du territoire a présenté les points essentiels du rapport de la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) sur l'état de la digitalisation et de la gouvernance électronique au niveau communal.

Le Département de l'aménagement du territoire a poursuivi, ensemble avec le ministère du Logement, son engagement dans le Partenariat pour le Logement et a contribué au développement d'une base de données en ligne comprenant des bonnes pratiques dans le contexte du logement abordable. Le DATer représente le Grand-Duché de Luxembourg aussi dans le Partenariat pour l'utilisation durable des terres et les solutions fondées sur la nature qui vise à trouver un équilibre entre le modèle de la ville compacte et la qualité de vie en milieu urbain. Les objectifs de ce partenariat sont de :

- Prévenir l'étalement urbain,
- Soutenir la régénération urbaine,
- Soutenir le redéveloppement de friches,
- Promouvoir les solutions fondées sur la nature en milieu urbain et
- Protéger l'infrastructure verte urbaine.

### 3.3. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Département de l'aménagement du territoire a poursuivi son engagement dans les travaux de l'OCDE et représentait le Luxembourg aux réunions du Comité des politiques de développement régional et de ses sous-groupes (Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux, Groupe de travail sur la politique urbaine, Groupe de travail sur la politique rurale).

La publication phare du Groupe de travail sur la politique urbaine en 2017 était le rapport sur la Gouvernance de l'utilisation des terres au sein des Etats membres de l'OCDE.

La publication phare du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux en 2017 était le rapport sur l'analyse de la démographie des entreprises pour les fins du développement régional.

### 3.4. **Le Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)**

Le DATer participe au Comité interministériel de coordination de la politique européenne.

Le ministère des Affaires étrangères ainsi que la Représentation permanente auprès de l'Union européenne y informent régulièrement sur les évolutions politiques européennes.

Le CICPE a tenu 3 réunions au cours de 2017, abordant notamment les thèmes suivants :

- l'état de la transposition des directives du marché intérieur en droit luxembourgeois ;
- le programme des présidences d'Estonie et de Malte et les questions protocolaires en relation avec la présidence ;
- le suivi des Conseils européens ;
- la mise en œuvre du «semestre européen» ;
- les autres grands dossiers européens.

### 3.5. **Les structures pour la mise en œuvre de la coopération territoriale**

#### 3.5.1. Le GIE LERAS - Luxembourg European Research and Administration Support

L'Etat éprouve constamment des difficultés pour exécuter des tâches financières par des sources externes dans le contexte des fonds structurels, p.ex lors du recrutement de personnel nécessaire pour les autorités de gestion et points de contact nationaux des programmes ESPON, Interreg A Grande Région et Interreg B North-West Europe.

L'Université du Luxembourg rencontre les mêmes difficultés lors de ses projets de recherche notamment, d'où l'idée de créer un GIE pour la gestion administrative de ses projets. L'Université a approuvé sa participation au GIE LERAS le 5 décembre 2014 et la convention de coopération a été signée le 30 avril 2015. Cette date constitue en même temps le jour de fondation du GIE LERAS.

Le principe est le suivant :

- Les membres acquièrent des projets (pas le GIE en tant que tel).
- Les membres demandent au GIE d'en assurer l'administration.
- Le GIE accepte, sous réserve que le financement de ces projets soit assuré.
- Les différents mandats sont exécutés selon une stricte séparation et en appliquant les règles spécifiques des différents projets.
- Les coûts sont supportés par les différents projets.



En 2017, un nouveau mandat a été confié au GIE Leras. Il s'agit d'un support pour le MDDI-Département du Transport dans le cadre du projet Interreg VA Grande Région MMUST « Modèle Multimodal et scénarios de mobilité Transfrontaliers » (2018-2021).

### 3.5.2. Les Groupements européens de coopération territoriale (GECT)

Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) est un instrument juridique visant à faciliter la coopération transfrontalière et internationale. La motivation pour l'élaboration de ce règlement trouve son origine dans les difficultés répétées rencontrées par les opérateurs de projets transfrontaliers pour régler certaines questions et certains problèmes provenant de la juxtaposition de droits nationaux différents.

Le DATer est l'autorité de notification au sens du règlement européen 1082/2006 et conduit la procédure menant à la création de GECT comportant des membres luxembourgeois.

On dénombre en 2017 6 GECT avec participation luxembourgeoise :

- le GECT programme Interreg IV A Grande Région, ayant son siège à Metz ;
- le GECT Alzette-Belval, ayant son siège à Audun-le-Tiche ;
- le GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région, ayant son siège à Luxembourg;
- le GECT ESPON, ayant son siège à Luxembourg ;
- le GECT autorité de gestion Programme Interreg V A Grande Région, ayant son siège à Luxembourg.

Aucun nouveau GECT n'a été créé en 2017.

Au cours de l'année 2017, le MDDI- DATer s'est retiré du GECT European Urban Knowledge Network (EUKN), ayant son siège à La Haye.

## **4. La coopération transfrontalière**

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, la dimension transfrontalière constitue un aspect fondamental à prendre en considération dans le cadre de ses politiques d'aménagement du territoire et de développement territorial et ce pour diverses raisons dont, notamment, le nombre grandissant de travailleurs frontaliers au Luxembourg, avec les répercussions connues dans les domaines des transports, de l'économie, du logement et de l'environnement.

C'est pourquoi le DATer a poursuivi de manière engagée les travaux entamés dans le domaine du développement territorial de la Grande Région.

### 4.1. **La coopération multilatérale au niveau de la Grande Région**

#### 4.1.1. Le Comité de coordination du développement territorial (CCDT)

Le Comité de coordination du développement territorial, groupe de travail du Sommet de la Grande Région présidé par le Département de l'aménagement du territoire, est chargé du suivi de l'ensemble des dossiers relatifs au développement territorial de la Grande Région.

Il travaille en étroite coopération avec les différents groupes de travail du Sommet de la Grande Région en fonction des thématiques abordées.

Une coopération renforcée existe notamment avec les groupes de travail Transport et Questions économiques du Sommet de la Grande Région, ainsi qu'avec le groupe de travail Transport du Comité économique et social de la Grande Région.

Au cours de l'année 2017, le CCDT s'est réuni à l'occasion de 4 réunions en vue de poursuivre les travaux dans le domaine du développement territorial transfrontalier. 2 réunions de préparation en vue de monter le projet Interreg V A Grande Région SDT-GR / REK-GR ont également eu lieu.

#### 4.1.2. Le Schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR)

Le SDT-GR a pour objectif de définir la perspective de développement de la Grande Région, dans le sens du renforcement de sa dimension métropolitaine et d'un développement plus cohérent et intégratif de l'ensemble du territoire. Il doit ainsi offrir un cadre général aux actions et réalisations concrètes à mener au niveau de la Grande Région et permettre d'orienter la prise de décision politique, et par conséquent le développement territorial de la Grande Région.

En vue de définir les modalités de financement et de coopération dans le cadre de l'élaboration du SDT-GR, les partenaires ont signé une convention cadre qui les engage jusqu'en décembre 2018.

En vue de la durée du projet Interreg SDTGR, un avenant à la convention cadre a été établi en 2017. La durée de la convention cadre est désormais jusque décembre 2022.

Pour la suite des travaux et la rédaction du SDT-GR, un projet Interreg V A Grande Région a été monté et approuvé lors du Comité de Sélection du programme.

Le partenariat du projet SDT-GR se compose de 25 opérateurs, dont 9 disposant d'un budget. Il s'agit du MDDI – DATer (bénéficiaire chef de file), du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (Liser), de l'Université de Liège, de l'Université libre de Bruxelles, de l'Université catholique de Louvain, de l'Université d'Aix Marseille, du *Ministerium für Inneres, Bauen und Sport Saarland*, du *Ministerium des Inneren und für Sport Rheinland-Pfalz*, de Moselle Attractivité, de la Préfecture de région Grand Est, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental de la Meuse, du Conseil Départemental de la Moselle, du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, de la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (DG04), d'IDELUX, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC), d'EuRegio SaarLorLux + asbl., du Réseau de villes QuattroPole Luxembourg - Metz - Saarbrücken – Trier, du GECT Alzette Belval, de l'Université de la Grande Région – UniGR a.s.b.l., du *Regionalverband Saarbrücken*, de la *Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord Koblenz*, de la *Planungsgemeinschaft Region Trier* et de la Ville de Kaiserslautern.

La première action consiste dans la constitution d'un socle de connaissances partagé et un langage commun. Il s'agira d'établir sur base d'indicateurs socio-économiques et territoriaux des diagnostics permettant la spatialisation des problématiques, et d'aboutir à une série cartographique de présentations des risques et opportunités. Sur la base de ces résultats, la stratégie de développement territorial sera élaborée et des actions à mener pour assurer un volet

opérationnel seront identifiées. Dans un souci d'aboutir à un résultat partagé, les travaux feront l'objet d'ateliers participatifs transfrontaliers réunissant les acteurs locaux et des experts thématiques afin de renforcer l'adhésion des acteurs de la Grande Région.

Le projet débutera le 1 janvier 2018 pour une durée de 4 ans et a un budget total de 1.491.627,41€, dont 801.263,27€ de fonds FEDER.

#### 4.1.3. Le Système d'information géographique pour la Grande Région (SIG-GR)

La plus-value d'un SIG-GR bilingue et transfrontalier réside en particulier dans la mise à disposition pour l'ensemble de la Grande Région de données géographiques transfrontalières, harmonisées et donc comparables.

Le SIG-GR se distingue en ce sens des systèmes régionaux, respectivement nationaux, qui produisent des analyses qui ne sont, en principe, pas compatibles au niveau transfrontalier et qui s'arrêtent en général aux frontières nationales.

Le SIG-GR doit remplir deux objectifs distincts qui sont d'ordre informatif et analytique :

- le volet informatif : *le SIG-GR doit permettre d'assurer une meilleure visibilité de la Grande Région et de ses projets à travers la mise en ligne des cartes thématiques pour le grand public via le géoportail du SIG-GR ([www.sig-gr.eu](http://www.sig-gr.eu)) ;*
- le volet analytique : *le SIG-GR doit permettre de rassembler et d'harmoniser les données existantes, mais surtout de développer des indicateurs territoriaux au niveau grand-régional et de guider ainsi les acteurs dans leurs prises de décision.*

Par ailleurs, avec la création d'un géoportail, sur lequel l'ensemble des données produites sont publiées, l'ensemble de la population intéressée de la Grande Région peut accéder et rechercher des informations géographiques transfrontalières.

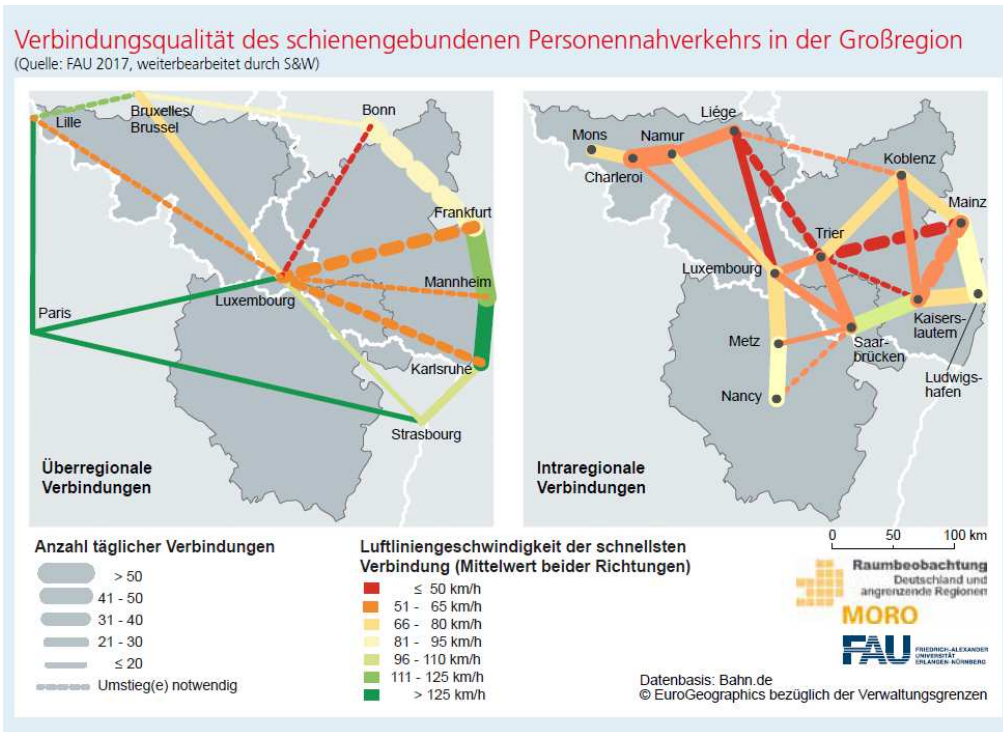
Pour plus d'informations : [www.sig-gr.eu](http://www.sig-gr.eu)

Aperçu des activités en 2017 :

- Finalisation et présentation du nouveau géoportail de la Grande Région lors d'une manifestation de lancement le 23 mai 2017 en présence du Secrétaire d'Etat au Développement durable et des Infrastructures, Monsieur Camille Gira.



- Réalisation de nombreuses cartes thématiques en coopération avec les groupes de travail et institutions de la Grande Région, disponibles sous forme de cartes PDF commentées et couches interactives sur le géoportail de la Grande Région ([www.sig-gr.eu](http://www.sig-gr.eu)).
- Présentation du SIG-GR lors de nombreux événements, dont les journées francophones INSPIRE à Strasbourg le 4 septembre, la séance académique dans le cadre du 20ème anniversaire du Comité économique et sociale de la Grande Région (CESGR) le 24 octobre 2017 ou encore la troisième rencontre des structures de travail de la Conférence du Rhin supérieur et de la Grande Région les 7 et 8 décembre 2017.
- Participation au projet MORO « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes » et réalisation d'un rapport sur l'observation territoriale dans la Grande Région avec un focus sur les thématiques du marché de l'emploi et de l'accessibilité.



- Partenaire méthodologique dans le projet Interreg V A GeoRhena, le SIG du Rhin Supérieur : échange régulier avec les collègues du GeoRhena et participation à des réunions.

#### 4.2. La coopération bilatérale au niveau de la Grande Région

##### 4.2.1. La Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière

Au cours de l'année 2017 le DATer a participé et contribué aux diverses réunions du comité de pilotage de la CIG pour les points suivants : GECT Alzette-Belval, espaces de cotravail, friche Belval.

##### 4.2.2. La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)

Le DATer a rejoint début 2008 la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) qui est un centre de compétences français dans le domaine de la politique de coopération transfrontalière.

Au cours de l'année 2017, la MOT a fourni un soutien technique au DATer dans le cadre de la coprésidence du Groupe de travail sur les solutions innovantes aux obstacles transfrontaliers et du développement de l'instrument de la convention transfrontalière européenne.

Le DATer participe également au Comité stratégique transfrontalier sur l'observation qui s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2017.



A l'occasion de ses 20 ans, la MOT a organisé, les 30 novembre et 1er décembre 2017 dans le Comité européen des Régions à Bruxelles, une conférence sur le thème « Construire les territoires transfrontaliers : l'Europe pour les citoyens », qui a réuni plus de 230 personnes. La conférence s'est articulée autour de trois tables rondes permettant d'aborder la place de la société civile dans les territoires frontaliers, d'exposer des réalisations transfrontalières et de revenir sur 20 ans de coopération transfrontalière en Europe, mais également de se projeter sur les perspectives offertes par l'après 2020. Le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures du Grand-Duché de Luxembourg, Camille Gira, a eu l'honneur de clôturer la conférence en rappelant l'importance de développer l'instrument de la « convention transfrontalière européenne » afin de surmonter les obstacles administratifs et légaux dans le cadre de projets transfrontaliers.

#### 4.2.3. Le GECT Alzette-Belval

Au-delà de son travail de coordination des acteurs nationaux, le DATer a continué ses efforts pour la mise en place d'une concertation et coopération transfrontalières plus structurées, plus permanentes et surtout plus concrètes.

Le territoire français vis-à-vis de Belval est, en effet, appelé à se développer également au cours des prochaines années. Le côté français a pris quelques initiatives fortes telles que la mise sur pied d'un projet d'Ecocité, la déclaration d'une Opération d'intérêt national (OIN) et la création d'un Etablissement public d'aménagement (EPA).

Pour structurer le développement de la zone transfrontalière autour de Belval et pour entretenir des contacts réguliers avec les nombreux intervenants du côté français, les deux pays ont mis en place un GECT (Groupement européen de coopération territoriale).

Du côté luxembourgeois, il comprend l'Etat (sous la conduite du ministre du Développement durable et des Infrastructures) et les communes d'Esch-sur-Alzette, Mondernange, Sanem et Schiffange. L'arrêté grand-ducal du 26 octobre 2011 a autorisé leur adhésion au GECT Alzette-Belval et a approuvé la convention et les statuts.

L'Assemblée générale constituante du GECT Alzette-Belval s'est tenue le 8 mars 2013.

L'équipe du GECT est composée d'une directrice, d'une chargée de mission et d'un collaborateur administratif et comptable.

Depuis le 8 mars 2017 la présidence du GECT Alzette Belval est assurée par Monsieur le Ministre François Bausch pour une période de deux ans.

L'Assemblée générale du 26 juin 2017 a validé la deuxième phase d'ordinations stratégique du GECT Alzette Belval « Travailler ensemble pour faire l'agglomération transfrontalière 2017-2020 ». Cette nouvelle stratégie a été présentée lors d'une conférence de presse par Monsieur François Bausch, président du GECT Alzette Belval, le 26 juin 2017.



Au cours de l'année 2017, l'équipe du GECT a mis en œuvre divers projets et actions :

- Mobilité : dépôt d'une fiche synthétique dans le cadre du 3<sup>ème</sup> appel à projet thématique du programme Interreg VA Grande Région concernant la mobilité active. Le projet vise notamment à stabiliser et à renforcer les infrastructures et la création de nouvelles voies.
- Planification : organisation d'un temps d'échange et de présentations croisées des documents de planifications existants.
- Organisation en septembre 2017 d'une conférence lors de la semaine de mobilité sur le thème « Alzette Belval, vers une smart city transfrontalière ».
- Poursuite de la mise en œuvre du projet Interreg : « Alzette-Belval, vivons ensemble ! » qui a pour objectif de favoriser l'émergence, parmi les résidents de ce territoire ouvert et sans frontières, et en particulier les jeunes, d'un véritable sentiment de vivre-ensemble.
- Sport : organisation de diverses rencontres entre clubs et associations sportifs.
- Echanges culturels : organisation de diverses rencontres entre associations culturelles et élaboration d'un état des lieux sommaire de la coopération transfrontalière culturelle en matière d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de l'agglomération.



Extraits du film-bilan « échanges scolaires transfrontaliers »

- Participation pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive à la journée européenne du patrimoine. Deux circuits transfrontaliers ont été organisés.

#### 4.2.4. Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (EOM)

Ce concept commun de développement et de planification territoriale autour de la vallée de la Moselle met l'accent sur les aspects liés au développement socio-économique et au développement de l'habitat afin de promouvoir un développement intégratif et durable de l'espace frontalier mosellan.

Les partenaires impliqués dans ce processus sont les suivants :

- *Ministerium für Wirtschaft, Klimaschutz, Energie und Landesplanung des Landes Rheinland-Pfalz,*
- *Ministerium für Inneres und Sport des Saarlandes,*
- Ministère du Développement durable et des Infrastructures du Luxembourg, Département de l'aménagement du territoire.

Lors de réunions conjointes des gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et de la Rhénanie-Palatinat respectivement de la Sarre en 2014, ceux-ci ont discuté les résultats de l'étude préparatoire à l'EOM, finalisée en novembre 2013, et lancé la réalisation d'une étude principale. Cette dernière a élaboré des recommandations d'actions concrètes dans les champs thématiques définis dans le contexte de l'étude préparatoire et qui sont l'aménagement du territoire, l'économie et l'énergie, les services d'intérêt général et la mobilité ainsi que les espaces naturels et la protection de la nature.

L'étude principale a démarré début 2016 suite au choix d'un prestataire externe sélectionné dans le cadre d'une procédure de marché public et qui soutient les trois ministères dans l'élaboration du concept. La première phase des travaux a consisté dans une analyse des documents et stratégies de planification existants ainsi que dans une collecte et analyse des données des trois régions pour les thématiques concernées par l'EOM.

Le processus participatif a également été lancé grâce à l'organisation d'ateliers thématiques en automne 2016 qui se sont adressés aux acteurs concernés des trois régions.

Début 2017, le prestataire externe a finalisé une analyse spatiale résultant dans l'établissement de quinze cartes thématiques ainsi que d'une analyse AFOM des cinq champs thématiques définis par l'étude préparatoire. Cette analyse servira de base pour élaborer une stratégie de développement, des recommandations d'actions ainsi que des principes directeurs.

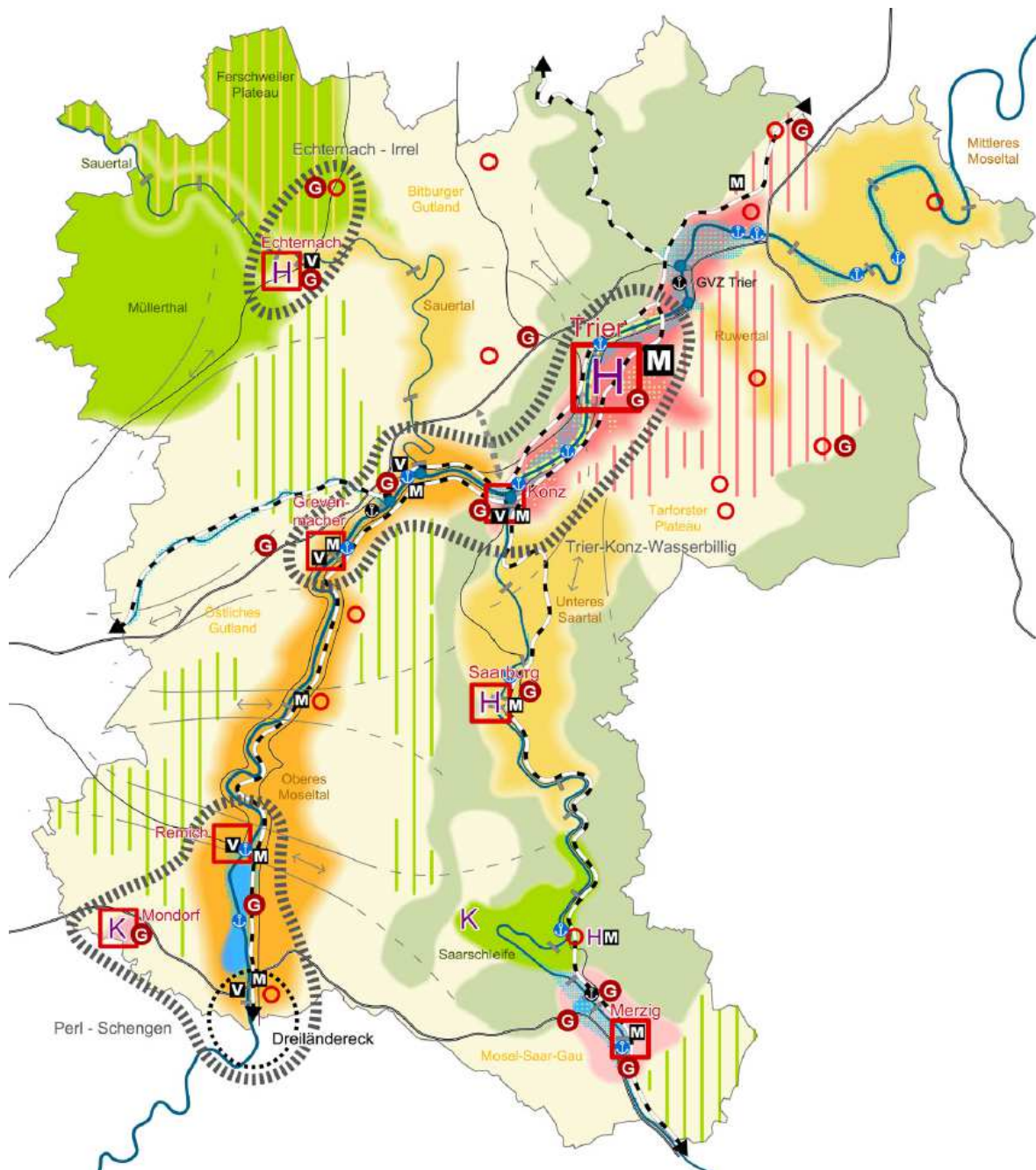
Un atelier transversal a été organisé en mai 2017 afin de mutualiser les résultats des ateliers thématiques, de présenter l'analyse spatiale et de lancer l'établissement de principes directeurs.

Ces derniers ont été formalisés dans un document de synthèse finalisé en septembre 2017. Ils se basent sur les principes fondamentaux du développement durable, de la garantie des services d'intérêt public (Daseinsvorsorge) ainsi que du développement de la compétitivité de la région. Les principes directeurs sont résumés par la carte représentée ci-dessous et se concentrent sur quatre domaines, à savoir les priorités de développement des différents sous-espaces, les centres de développement et les aires fonctionnelles, les zones fluviales (Flusslagen) ainsi que les infrastructures de transport et l'offre de mobilité.

Les principes directeurs serviront de base pour développer une stratégie de déploiement axée sur plusieurs niveaux, dont la proposition de projets clés. La prochaine étape consistera dans l'implication des acteurs au niveau communal pour la définition des projets clés et de stratégies d'implémentation potentielles.



### Proposition des principes directeurs (Leitbild)



### 4.3. La coopération au niveau de l'Union du Benelux

Le Benelux joue un rôle important dans la concertation politique et l'information sur les développements dans ses composantes. Il veut s'ouvrir aussi, dans une certaine mesure, aux régions voisines. Le Luxembourg informe régulièrement les instances du Benelux des évolutions dans le pays et en Grande Région.

Le DATer participe aux travaux de la Commission spéciale pour l'aménagement du territoire, ensemble avec les Pays-Bas et les 3 régions belges.

En 2017 le DATer a aussi rencontré des représentants du Benelux pour s'échanger sur l'outil juridique « ECBC ». L'Union Benelux suivra de près l'évolution de cet outil.

## 5. L'initiative communautaire INTERREG

Le DATer est responsable des programmes de coopération transnationale et interrégionale ainsi que des programmes INTERACT, Urbact et ESPON.

### 5.1. Concertation et consultation inter - fonds structurels

Le DATer est régulièrement en concertation avec les autres acteurs de la politique de cohésion, lesquels sont l'Economie, le Travail et l'Emploi, ainsi qu'avec l'autorité d'audit, à savoir l'IGF, sur les stratégies et l'implémentation des fonds structurels.

Il a ainsi participé aux deux réunions (27 février et 20 octobre) du comité de concertation rassemblant l'ensemble des ministères en charge de la gestion de programmes de fonds structurels.

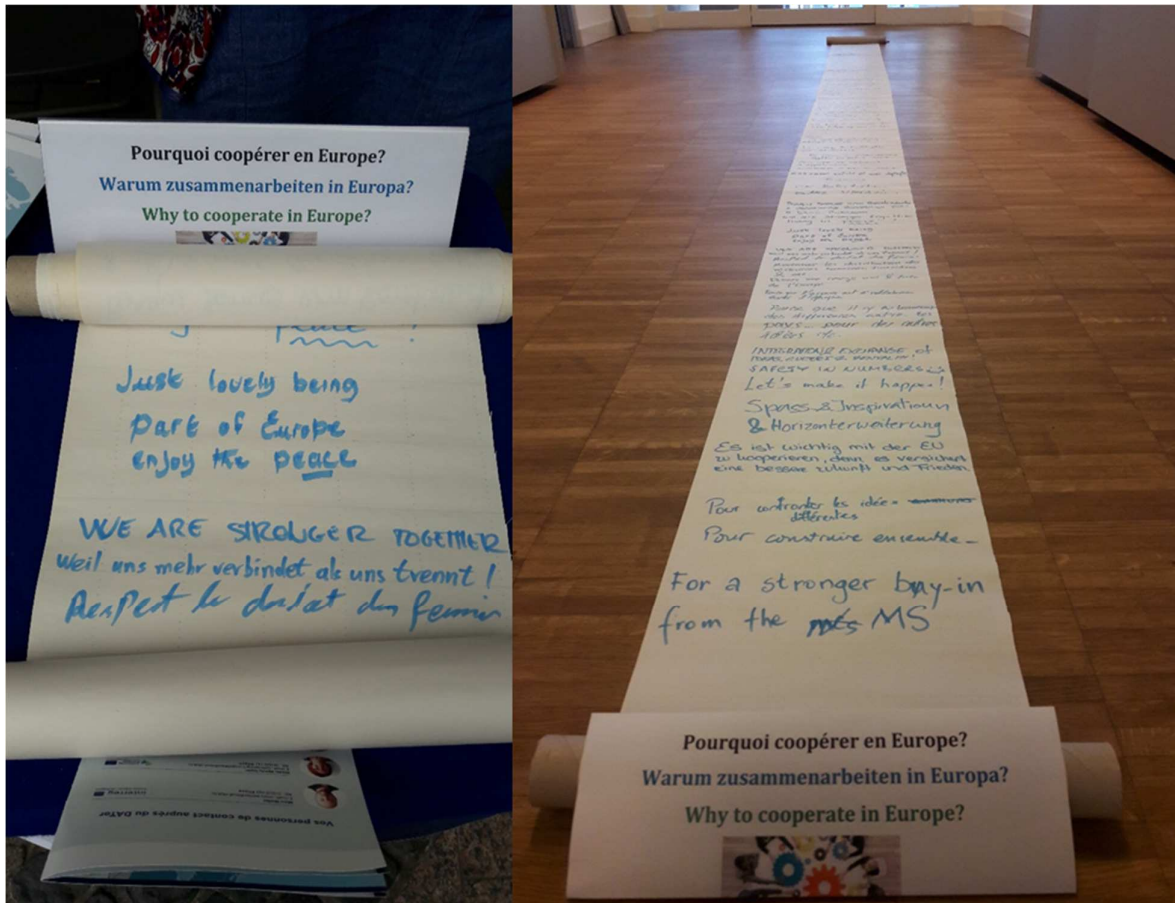
### 5.2. Actions de communication

Au cours de l'année 2017, le DATer a contribué aux différentes campagnes de sensibilisation et d'information afin d'augmenter la visibilité des programmes Interreg.

Dans le cadre de la Fête de l'Europe le DATer a participé au stand d'exposition commun avec les collègues du Ministère de l'Economie le 13 mai à la Place d'Armes, Ville de Luxembourg.



Les projets Interreg NWE « [BeGood](#) » et « [AFTB](#) » se sont présentés et les citoyens ont été invités à articuler leurs opinions « Pourquoi coopérer en Europe ? ». Plus de soixante contributions ont été collectées.



Le décembre 2017, le DATer a contribué aux séminaires INAP dans le cadre de cycle de formation pour les élus locaux. Environ 130 élus ont participé aux les trois manifestations, qui avait pour but de présenter les différents programmes de la coopération territoriale européenne/Interreg et de répondre aux questions des participants.

### 5.3. Le Programme de coopération transfrontalière INTERREG V A Grande Région

#### Période de programmation 2014-2020 – volet autorité nationale :

Le DATer en tant qu'autorité nationale du programme Interreg V A Grande Région a organisé l'instruction nationale des projets auxquels au moins un opérateur luxembourgeois participe. Ainsi, les fiches synthétiques déposées dans le cadre du deuxième et troisième appel à projets ont été envoyées aux correspondants Interreg compétents des différents ministères qui ont émis un avis thématique. Sur base de ces avis, l'autorité nationale a arrêté sa position dans les réunions « Go / No Go ».

L'autorité nationale a également participé au Comité de suivi le 6 mars 2017 ainsi qu'au Comité de sélection du deuxième appel à projets le 21 novembre 2017. 15 nouveaux projets ont été approuvés.

Le point de contact du programme Interreg V A Grande Région a présenté le programme lors de plusieurs manifestations :

18.01.17: L'entrevue avec le « Syvicol » au siège de ce dernier

15.02.17: La réunion avec les correspondants ministériels Interreg au MDDI

22.05.17: Le « EU Networking Meeting » au Ministère du Travail

28.06.17: La manifestation annuelle d'Interreg à la Chambre de Commerce

04.12.17: Le « Speed Dating Event » des Fonds Européens à la Maison de l'Europe

En parallèle de ce travail de communication, ainsi que l'accompagnement des projets en cours d'élaboration dans le cadre du deuxième et troisième appel à projets, les missions du point de contact en 2017 se sont focalisées davantage sur le suivi des projets approuvés et en cours d'implémentation. Ainsi l'année 2017 a vu l'organisation et le déroulement des premiers comités d'accompagnement (COMACs), ainsi que l'introduction des premières déclarations de créance de la part des opérateurs de projet.

#### **5.4. Le Programme de coopération transfrontalière INTERREG V A Grande Région Volet autorité de gestion :**

Suite à l'approbation du programme de coopération par la Commission européenne le 15 décembre 2015, l'Autorité de gestion a continué la mise en œuvre du programme en 2017.

L'équipe du secrétariat est composée d'un effectif total de 11 personnes. La gestion et la formation du personnel sont assurées par la directrice, son assistant et la secrétaire du GECT-autorité de gestion programme Interreg V A Grande Région. En début d'année 2017, de nouveaux recrutements ont été réalisés afin de pourvoir à nouveau des postes qui ont été libérés suite à des départs.

L'assemblée du GECT s'est réunie en décembre de l'année 2017 pour faire le point sur la situation de la structure et du programme.

Pour les projets retenus lors du premier appel à projets, un séminaire de lancement a été organisé afin d'expliquer aux bénéficiaires chefs de file des projets les procédures administratives et financières de mise en œuvre du programme. La dernière étape de la prise de décision dans le cadre du deuxième appel à projets a eu lieu le 21 novembre 2017, date du comité de sélection qui a approuvé 15 nouveaux projets. Suite à l'approbation de ces projets le financement programmé des projets dans le programme INTERREG V A Grande Région s'élève à environ 109 millions d'Euros, ce qui correspond à 78,10 % de l'enveloppe de financement totale du programme.

En octobre 2017 un troisième appel à projets (appel à projets thématique) a été lancé. Cet appel à projets c'est concentré dans trois axes thématiques et sur trois objectifs spécifiques du programme, notamment :

- améliorer l'offre en matière de mobilité durable pour faciliter le déplacement des travailleurs frontaliers et des apprenants ;
- améliorer l'offre concertée en matière de soins et de prévention
- renforcer la présence des PME de la Grande Région sur les marchés étrangers.

Lors de cet appel à projets thématique, 22 projets ont été déposés et font actuellement l'objet d'une analyse par le SC.



Les travaux autour de l'outil de gestion informatique des projets se sont poursuivis tout au long de l'année en adaptant notamment l'outil à la terminologie et aux spécificités du programme Grande Région et en traduisant l'outil qui est principalement disponible en français vers l'allemand. Dans ce contexte, 14 formations Synergie ont été organisées à travers la Grande Région en 2017 afin de familiariser les opérateurs avec le système.

Le travail de concertation par l'Autorité de gestion s'est poursuivi tout au long de l'année. Ainsi, des réunions de travail avec les autorités partenaires du programme ainsi qu'avec les points de contact du programme et les contrôleurs de premier niveau ont été organisées. Ces réunions ont notamment servi à discuter et à affiner les procédures de gestion des projets et à faire évoluer les documents de guidance internes au programme ainsi que ceux à destination des bénéficiaires du programme.

Au niveau de la gestion du programme, il est également à noter que les autorités de gestion et de certification ont obtenu leur désignation officielle au mois de juillet 2017. Un audit de désignation a précédé cette décision et a analysé la conformité du système de gestion et de contrôle du programme avec les dispositions réglementaires.

En mars 2017, le comité de suivi du programme s'est réuni pour une deuxième fois à Metz pour discuter entre autres, de la gestion continue du programme et afin de valider le Système de gestion et de contrôle du programme et l'utilisation de l'outil informatique Arachné.

Au niveau de la communication, différentes activités ont été mises en œuvre dans le courant de l'année. La manifestation annuelle du programme, qui a réuni environ 86 personnes dans 4 ateliers thématiques, a été organisée dans la Chambre de commerce du Luxembourg et a poursuivi l'objectif d'informer les bénéficiaires actuels et potentiels par rapport au programme INTERREG Grande Région. Cette manifestation a également servi de manifestation de lancement du 3<sup>ème</sup> appel à projets (appel à projets thématique) du programme, lancé en octobre. Lors de différents ateliers les bénéficiaires opérateurs ont notamment eu la possibilité d'écouter les meilleures pratiques de projets d'autres programmes de coopération transfrontaliers ainsi que d'entrer directement en contact avec des partenaires de projet potentiels et de s'inspirer des bonnes pratiques de projets déjà en cours d'exécution. Ils ont également eu la possibilité de se faire conseiller par les points de contacts qui ont également été présents.

Le programme INTERREG V A Grande Région a également participé à la journée de l'Unité Allemande à Mayence ainsi qu'à la 20<sup>ème</sup> édition de la manifestation « Trier spielt ». Ces journées ont servi à promouvoir non seulement le programme auprès du grand public et à présenter les résultats de plusieurs projets de la période de programmation actuelle mais aussi à informer le grand public du 3<sup>ème</sup> appel à projets qui a été lancé en octobre 2017.



## 5.5. INTERREG B North-West Europe (NWE) (2014-2020)

### Objectifs

Avec un budget global au niveau européen de € 396 millions, le programme vise à renforcer la cohésion territoriale dans l'Europe du Nord-Ouest en réduisant les déséquilibres entre régions. La politique est encadrée par la stratégie Europe 2020 avec l'objectif de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive.

### Axes prioritaires

Le programme NWE 2014-2020 est axé sur 3 priorités ; se fondant sur les besoins et les principaux enjeux recensés, celles-ci sont déclinées en objectifs thématiques :

#### ***Axe 1: Innovation***

- Améliorer les performances de NWE en matière d'innovation grâce à la coopération internationale.

#### ***Axe 2: Réduction des émissions de carbone***

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la coopération internationale par la mise en œuvre de stratégies de réduction des émissions de carbone, d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la coopération internationale en matière d'adoption de technologies, produits, procédés et services à faible émission de carbone.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la coopération internationale par des solutions transnationales à faible émission de carbone dans les systèmes de transport.

#### ***Axe 3: Utilisation efficace des ressources et des matières premières***

- Optimiser l'utilisation et la réutilisation des matières premières et des ressources naturelles grâce à la coopération internationale.

Deux appels à projets ont été lancés en 2017. Le DATer a participé aux trois réunions du comité de suivi.

De plus, en 2017 six projets avec des partenaires luxembourgeois ont été sélectionnés dans le cadre de la deuxième phase pour la mise en œuvre. Il s'agit des projets suivants :

**CleanMobilEnergy** - Clean Mobility and Energy for Cities [www.nweurope.eu/cleanmobilenergy](http://www.nweurope.eu/cleanmobilenergy)

#### **Codex4SMEs**

Companion diagnostics expedited for SMEs [www.nweurope.eu/codex4smes](http://www.nweurope.eu/codex4smes)

## **GROOF**

Greenhouses on roofs [www.nweurope.eu/groof](http://www.nweurope.eu/groof)

## **ReNu2Farm**

Nutrient Recycling - from pilot production to farms and fields [www.nweurope.eu/renu2farm](http://www.nweurope.eu/renu2farm)

## **River**

Non-Carbon River Boat Powered by Combustion Engines [www.nweurope.eu/river](http://www.nweurope.eu/river)

## **SeRaMCo**

Secondary Raw Materials for Concrete Precast Products [www.nweurope.eu/seramco](http://www.nweurope.eu/seramco)

Le DATer a contribué au « Project Ideas Lab » (Lab = laboratory) du programme « Interreg North-West Europe » qui c'était déroulé au Grand-Duché de Luxembourg le 28 mars 2017 avec 220 participants.

Cet événement transnational a offert plein d'opportunités pour créer des réseaux, trouver de nouveaux partenaires et a donné de la visibilité aux idées de projet.

## **5.6. INTERREG Europe (2014-2020)**

### **L'objectif du programme**

Le programme vise à renforcer la cohésion territoriale en Europe en réduisant les disparités économiques et sociales existantes entre les régions européennes. Cette politique encourage les actions destinées à rendre le territoire européen plus innovant, plus durable et plus inclusif : c'est la stratégie Europe 2020.

Le programme Interreg Europe vise à soutenir le processus d'apprentissage des acteurs publics pour améliorer la performance des politiques et programmes de développement régionaux.

Il permet ainsi aux acteurs publics à travers l'Europe d'échanger des bonnes pratiques et des idées sur la façon de conduire des politiques publiques et de trouver ainsi des solutions plus efficaces pour leurs citoyens.

### **Axes prioritaires**

Le programme EUROPE 2014-2020 est axé sur les quatre priorités thématiques :

- **Axe 1:** Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.
- **Axe 2:** Renforcer la compétitivité des PME.
- **Axe 3:** Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs.
- **Axe 4:** Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources.

Le programme Interreg Europe est doté d'un budget de € 359 millions du FEDER.



Le DATer a participé à une réunion du comité de suivi et a contribué à la deuxième réunion du comité de suivi en 2017.:

### **5.7. Le programme INTERACT (2014-2020)**

#### **L'objectif du Programme**

L'objectif du programme est de soutenir la coopération territoriale européenne en assistant les opérateurs afin d'assurer et d'augmenter la gestion efficace des programmes de coopération territoriale et d'améliorer la compétence au niveau de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Le budget FEDER du programme est d'environ € 35 millions.

Le DATer a participé aux deux réunions du comité de suivi.

### **5.8. ESPON**

Le DATer est l'autorité de gestion du programme ESPON (en français : ORATE - Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen).

ESPON est un réseau d'observation sur l'aménagement et la cohésion du territoire européen ainsi qu'un programme de recherche appliquée dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'objectif du programme est de fournir aux décideurs politiques européens, tant au niveau national que régional, de nouvelles connaissances sur les structures, tendances et perspectives territoriales ainsi que le constat des incidences des politiques qui ont déjà été appliquées aux régions et territoires européens.

En février 2015 le nouveau programme ESPON pour la période de programmation 2014-2020 était approuvé par la Commission européenne.

Comme les programmes précédents, ESPON 2020 est un outil d'information territoriale pour l'élaboration de politiques, à destination de tous les Etats membres de l'UE, des pays de l'AELE participant au programme (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein) et de la Commission européenne.

Comme avec l'établissement du GECT ESPON toutes les activités de fond concernant le programme ESPON sont effectuées par le GECT ESPON, ce rapport d'activité se limite aux activités qui concernent le DATer comme autorité de gestion.

La clôture du programme a donc été assurée par le personnel du GIE LERAS recruté pour l'assistance technique du programme ESPON 2020. L'IGF, l'autorité de gestion et l'autorité de certification ont complété le dossier de clôture du programme qui a été approuvé à la dernière réunion du groupe des auditeurs prévue les 27 et 28 février 2017 à Paris. La clôture du programme du côté de l'Autorité de Gestion s'est déroulée en mars 2017 conformément aux règlements européens.

En ce qui concerne le programme ESPON 2020, l'année 2017 était une année de travail intense.



L'Autorité de Gestion a organisé une grande conférence le 14 novembre 2017 au Comité de Régions à Bruxelles : « ESPON - Supporting policy-making with territorial evidence - 15 years and beyond » avec une appréciation des réalisations du programme dans les 15 dernières années. En même temps la conférence a marqué le point de départ de la discussion des orientations d'un programme ESPON post 2020.

Dans le cadre de 4 réunions du comité de suivi, l'autorité de gestion et l'autorité de certification ont aussi coordonné le dialogue entre les membres du comité de suivi et le GECT ESPON notamment au sujet des lignes stratégiques pour la mise en œuvre de l'opération ESPON 2020 par le GECT ESPON.

Les activités principales réalisées par le GECT ESPON en 2017 sont les suivantes :

- Lancement de 7 nouveaux projets de recherche appliquée : "Financial instruments and territorial cohesion" ; "Green infrastructures and ecosystem services" ; "European territorial reference framework towards 2050"; "Youth unemployment: territorial trends and regional resilience"; "Circular economy and territorial consequences"; "Flows of migrants and refugees"; "Territories with geographical specificities".
  - Lancement de 6 nouveaux projets de recherche ciblée : "Linking protected areas to territorial development - networks of high-biodiversity"; "Territorial scenarios for the Baltic Sea Region"; "Territorial and urban potentials connected to migration and refugee flows"; "Alps2050 – Common spatial perspectives for the Alpine Space. Towards a common vision"; "Cross-border Public Services"; "Future Digital Health in EU".
- 5 autres nouveaux projets ont été sélectionnés pour lesquels une procédure de passation de marché public est en cours: "Cultural Heritage as a strategic territorial development resource"; "Territorial Impact Assessment for Cross-Border Cooperation"; "Maritime spatial planning and land-sea interactions"; "Potentials of big data for integrated territorial policy development in the European growth corridors"; "Improving Urban-Rural connectivity in non-metropolitan regions".

Une activité pour soutenir les programmes de coopération territoriale a été lancée : “Territorial Evidence Support for European Territorial Cooperation Programmes” qui se déroulera sur les 3 prochaines années.

- Elaboration du Rapport “European Union Territorial Review” qui a été présenté à Bruxelles dans le cadre d’un évènement organisé au cours du mois d’Octobre 2017: “High-level conference on EU Territorial Review” pendant la semaine européenne des régions et des villes ;
- Le projet “European and Macro-regional Monitoring” a également été lancé et qui permettra de développer un outil interactif pour soutenir l’analyse et l’observation territoriale au niveau européen ainsi qu’au niveau de quatre stratégies pour les macro-régions approuvées au niveau de l’UE pour les régions de la Mer Baltique, du Danube, de la Mer Adriatique et des Alpes.
- Développement de la nouvelle version de l’application “Territorial Impact Assessment Tool” et l’organisation de 4 workshops en coopération avec le Comité Européen des Régions et la Commission Européenne pour tester cet instrument.
- Elaboration et publication de trois nouvelles publications Policy Briefs : “Territorial development patterns in territories with geographical specificities in Europe and reflections for an integrated policy approach”; “Shrinking rural regions in Europe”; “Digital transition of public services”.
- Organisation de plusieurs évènements : ESPON workshop on Targeted analysis back-to-back with the MA annual communication event (Novembre 2017); Transnational conference “Southern Europe at the crossroads”, Rome, October 2017; Transnational Seminar “New thinking on territorial governance”, Vilnius, November 2017; Transnational Workshop “Understanding northern peripherality and devising strategies for intervention”, Oslo, November 2017.
- Organisation de deux séminaires, à Malta en mai 2017 intitulé «Revealing territorial potentials and shaping new policies Contribution to the post-2020 Cohesion policy debate» et le second à Tallinn en décembre 2017 intitulé «Transforming territorial thinking through digitalisation».
- Développement et mise en ligne du nouveau site web ESPON.

### **Autorité nationale**

En tant qu’autorité nationale dans le programme ESPON 2020, l’engagement du DATer se résume largement à la participation aux réunions du comité de suivi. Le DATer représentait le Luxembourg lors des réunions du comité de suivi les 21 et 22 mars à Bruxelles, les 22 et 23 mai à La Vallette (Malte), les 28 et 29 septembre à Bruxelles et les 4 et 5 décembre à Tallinn (Estonie).

Le DATer participe également aux séminaires du programme ESPON 2020 sur une base semestrielle. Dans le cadre de la présidence maltaise, le DATer participait au séminaire « Revealing territorial potentials and shaping new policies » les 24 et 25 mai à la Vallette. Dans le cadre de la présidence estonienne, le DATer participait au séminaire « Transforming territorial thinking through digitalization » les 6 et 7 décembre à Tallinn.

Les résultats et rapports du programme ESPON 2020 sont pris en considération dans le contexte national.

## **ESPON Contact Point**

Le point de contact ESPON au Luxembourg est assuré par l'Université du Luxembourg, Institute of Geography and Spatial Planning, et représente le principal interlocuteur des acteurs nationaux pour les questions européennes de développement spatial. Par le biais de lettres d'informations régulières et de son site Internet, il informe les acteurs locaux et nationaux ainsi que les chercheurs des actualités du programme ESPON (<http://espon.public.lu/fr.html>).

En 2017, le Point de contact ESPON au Luxembourg a dédié sa conférence annuelle du 14 septembre 2017 aux enjeux spatiaux de la transition vers une économie circulaire au Luxembourg. La conférence avait en particulier pour but d'identifier le rôle que peuvent jouer chaque niveau de gouvernance et les différentes politiques sectorielles dans ce processus. Les quelques 80 participants au séminaire y ont participé activement.

En outre, le Point de contact ESPON a publié deux dossiers. Le premier dossier (publié en mai) concernait le Brexit. Le dossier analyse tout d'abord l'importance du Brexit pour la politique régionale et la politique de cohésion de l'UE, avant de s'interroger sur les possibles conséquences d'un Brexit pour le Luxembourg.

Le deuxième dossier (publié en octobre) traite du thème de la conférence - « Économie circulaire et Troisième Révolution Industrielle : Défis spatiaux pour le Luxembourg ». Ce dossier présente aussi bien les fondements théoriques de l'économie circulaire et de la Troisième Révolution Industrielle que les points de vue des différents échelons politiques, dont la participation est indispensable à leur mise en œuvre réussie.

Enfin, au niveau européen le Luxembourg a continué d'être largement impliqué dans les réunions semestrielles d'ESPON en échangeant ses expériences avec ses homologues européens.

### **5.9. URBACT III (2014-2020)**

Ayant déjà participé aux programmes URBACT I (2000-2006) et URBACT II (2007-2013), le Grand-Duché de Luxembourg participe également au programme européen URBACT III (2014-2020) qui fut approuvé le 12 décembre 2014.

URBACT est un programme de coopération territoriale européenne (CTE) qui est financé par le FEDER et les Etats Membres conjointement avec les Etats partenaires (Suisse et Norvège). Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) de la France assume la fonction d'autorité de gestion.

Le programme URBACT III vise à promouvoir le développement urbain durable et intégré dans les villes européennes en facilitant les échanges d'expériences et d'apprentissages parmi les villes et en identifiant et communiquant les bonnes pratiques notamment à travers trois types de réseaux de villes transnationaux :

- réseaux de conception de stratégies et de plans d'action urbains ;
- réseaux de mise en œuvre de stratégies et de plans d'action urbains ;
- réseaux de transfert de bonnes pratiques urbaines.

Actuellement, l'engagement du Luxembourg se résume à la participation du DATer aux réunions des comités de suivi URBACT III. Le DATer représentait le Luxembourg lors de la réunion du comité de suivi le 2 juin à Malte qui était consacrée à la sélection des bonnes pratiques et aux préparations de l'appel à candidatures pour les réseaux de transfert fin 2017.

Les résultats et rapports du programme URBACT III sont pris en considération dans le contexte national.

## **6. La formation et la coopération universitaire**

### **6.1. Formation continue**

Sur initiative du DATer, l'Université du Luxembourg a lancé au mois de novembre 2006 un programme de formation continue en aménagement du territoire (FCAT) ayant initialement pour but la préparation aux exigences de la nouvelle loi de 2004/2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et depuis lors également aux exigences de la nouvelle loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire.

Cette formation s'adresse surtout à des architectes, urbanistes et géographes du Luxembourg et de la Grande Région disposant d'un diplôme universitaire et exerçant leur pratique dans le domaine de l'aménagement local et régional. Un autre public cible concerne les ingénieurs-techniciens communaux qui disposent d'expériences dans le domaine de l'aménagement communal.

Dispensée en langues allemande et française, la formation prévoit plus de 150 unités d'enseignement de 45 minutes, complétées par des séminaires intensifs.

En 2017, la formation s'est déroulée dans la continuité des années précédentes avec quelques optimisations au niveau des travaux pratiques et visites de terrain. Egalement, les intervenants du DATer ont sensibilisé les étudiants sur la discussion de l'Etat au sujet des 1,1 millions d'habitants.

Le DATer continue de participer activement aux enseignements dispensés.

### **6.2. Master in Geography and Spatial Planning**

Depuis 2004, le DATer a participé activement au montage d'un master en aménagement du territoire initialement intitulé « Master in European Spatial Development and Analysis » à l'Université du Luxembourg. Le lancement de la première année du master a eu lieu à la rentrée académique 2007.

La création de ce master a été nécessaire, tout comme la formation continue, pour contribuer au développement d'une nouvelle culture d'aménagement/développement durable du territoire au Luxembourg.

Il permet non seulement de former des spécialistes de haut niveau en la matière, pouvant notamment intégrer les instances européennes de même qu'étatiques et communales

concernées, mais il contribue aussi largement au développement de liens sur le plan universitaire européen et, à travers les interactions à la fois inévitables et souhaitables avec ESPON, à l'ancrage d'ESPO au Luxembourg. Le DATer participe activement aux enseignements dispensés sur les deux années du master.

Après 5 ans d'expérience, le programme a été adapté en 2012 avec une modification concomitante de la dénomination du master, tel qu'il figure dans le titre ci-dessus.